



## DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement général et notamment de l'article 212-23, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de base le 17 novembre 2006 sous le numéro I.06-177. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-11 du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du document de base sont disponibles, sans frais, auprès de la société Groupe Vial. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'ARKEON Finance ([www.arkeonfinance.fr](http://www.arkeonfinance.fr)),

## SOMMAIRE

<b>1 PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>7</b>
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	7
1.3 POLITIQUE D'INFORMATION	7
<b>2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>8</b>
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	8
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	8
2.3 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUEVES	8
<b>3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>9</b>
<b>4 FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>10</b>
4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	10
4.1.1. <i>Risques liés au marché</i>	10
4.1.2 <i>Risques liés à l'exploitation</i>	11
4.1.3. <i>Risques liés à la réglementation et à l'environnement</i>	13
4.2 RISQUES LIES A LA SOCIETE	14
4.3 RISQUES JURIDIQUES	15
4.3.1 <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	15
4.3.2 <i>Droits de propriété intellectuelle</i>	15
4.3.3. <i>Mode de commercialisation des produits</i>	15
4.4 RISQUES DE MARCHE	15
4.4.1 <i>Risques de taux de change</i>	15
4.4.2 <i>Risques de liquidité</i>	16
4.4.3 <i>Risque lié aux limites qui pourraient être apportées à toute distribution future de dividendes compte tenu de la clause de remboursement anticipé du crédit</i>	16
4.4.4 <i>Risques de taux d'intérêt</i>	16
4.4.5 <i>Risques sur actions</i>	17
4.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	18
4.5.1 <i>Garanties souscrites par le Groupe VIAL Menuiseries</i>	18
4.5.2 <i>Contrôle Interne</i>	18
<b>5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>21</b>
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	21
5.1.1 <i>Dénomination sociale</i>	21
5.1.2 <i>Registre du commerce et des sociétés</i>	21
5.1.3 <i>Date de constitution et durée de la Société</i>	21
5.1.4 <i>Siège social, forme juridique et législation applicable</i>	21
5.1.5 <i>Historique de la Société et opérations d'apports</i>	21

5.2 INVESTISSEMENTS	23
5.2.1. INVESTISSEMENTS REALISEES	23
5.2.2. INVESTISSEMENTS EN COURS	26
5.2.3. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR ET POUR LESQUELS LA SOCIETE A PRIS DES ENGAGEMENTS FERMES	26
<b>6. APERCU DES ACTIVITES</b>	<b>27</b>
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES	27
6.2 PRINCIPAUX MARCHES	33
6.2.1. <i>Marchés sur lesquels opère VIAL MENUISERIES</i>	33
6.2.2. <i>Le marché de la menuiserie industrielle</i>	34
6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	43
6.4 PROPRIETE INTELLECTUELLE	44
6.5 LA POSITION CONCURRENTIELLE DE VIAL MENUISERIES	45
<b>7 ORGANIGRAMMES</b>	<b>46</b>
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE	46
7.2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	49
<b>8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>51</b>
<b>9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	<b>54</b>
<b>10 TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>54</b>
10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DE GROUPE VIAL	54
10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE GROUPE VIAL / DESCRIPTION DE CES FLUX DE TRESORERIE	54
10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE GROUPE VIAL	54
10.4 INFORMATION RELATIVE A TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, SUR LES OPERATIONS DE GROUPE VIAL	56
10.5 INFORMATIONS SUR LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISES AUX POINTS 5.2.3 (INVESTISSEMENTS FUTURS POUR LESQUELS DES ENGAGEMENTS FERMES ONT ETE PRIS) ET 8 (PROPRIETES IMMOBILIERES)	56
<b>11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R&amp;D)</b>	<b>56</b>

<b>12 INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>56</b>
<b>13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	<b>57</b>
<b>14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	<b>57</b>
14.1 COMPOSITION ET INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE	57
14.1.1 Conseil d'administration et organes de direction de Groupe VIAL SA	57
14.1.2 Informations générales relatives aux administrateurs et dirigeants	60
14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	61
<b>15 REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	<b>63</b>
15.1 INTERETS ET REMUNERATION	63
15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	64
<b>16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>64</b>
16.1 MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	64
16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES	64
16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	64
16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	65
<b>17 SALARIES</b>	<b>66</b>
17.1 RESSOURCES HUMAINES	66
17.2 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU PRESENT PROSPECTUS	66
<b>18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>67</b>
18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE	67
18.2 DROITS DE VOTE DE L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE	67
18.3 DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE DE LA SOCIETE PAR L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE	67
18.4 ACCORD PORTANT SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE	67
<b>19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	<b>68</b>

<b>20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	<b>68</b>
20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES : COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2005 ETABLIS EN NORMES FRANCAISES	68
20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	76
20.3 ETATS FINANCIERS : COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 31/12/2005 ET AU 30/06/2006 ET VIAL HOLDING AU 31/12/2004 ET 31/12/2003	76
20.3.1. COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 31/12/2005 ETABLIS EN NORMES IFRS	76
20.3.2. COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 30/06/2006 ETABLIS EN NORMES IFRS	118
20.3.3. COMPTES CONSOLIDES VIAL HOLDING AU 31/12/2004 ETABLIS EN NORMES FRANCAISES	137
20.3.4. COMPTES CONSOLIDES VIAL HOLDING AU 31/12/2003 ETABLIS EN NORMES FRANCAISES	158
20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	178
20.4.1 Déclaration relative à la vérification des informations financières historiques	178
20.4.2. Informations vérifiées par les contrôleurs légaux	178
20.4.3. Informations financière figurant dans le présent document et n'ayant pas été vérifiées	178
20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	178
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	179
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	179
20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	179
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 31/12/2005 JUSQU'A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU PRESENT DOCUMENT DE BASE	180
20.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN	181
<b>21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>182</b>
21.1 CAPITAL SOCIAL	182
21.1.1 Montant du capital	182
21.1.2 Titres non représentatifs du capital	182
21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote	182
21.1.4 Autres titres donnant accès au capital	182
21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis	182
21.1.6 Evolution du capital social et de la répartition du capital de Groupe VIAL et de VIAL HOLDING	184
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	187
21.2.1 Objet social	187
21.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction	187
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions existantes	190
21.2.4 Droits attachés aux actions	190
21.2.5 Assemblées générales	191
21.2.6 Changement de contrôle	192
21.2.7 Franchissement de seuils	192
21.2.8 Modifications du capital	192
<b>22 CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>193</b>

<b>23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	<b>193</b>
<b>24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>194</b>
<b>25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>194</b>
<b>ANNEXE A</b>	<b>195</b>
<b>ANNEXE B</b>	<b>197</b>

**Remarque :** Ci-après, les mentions « VIAL menuiseries » ou « le Groupe » ou encore « le Groupe VIAL Menuiseries » font référence à l'ensemble du Groupe géré par la SA Groupe VIAL.

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### ***1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE***

Monsieur Fabrice VIAL  
Président Directeur Général

### ***1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE***

« J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Cette lettre de fin de travaux n'inclut aucune observation.

Les informations financières historiques présentées dans le prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux pages 75, 115/116, 117, 136, 156/157 et 176/177 du document de base de la société Groupe VIAL.»

Fait à Paris le 17 novembre 2006

Monsieur Fabrice VIAL  
Président Directeur Général

### ***1.3 POLITIQUE D'INFORMATION***

Monsieur Jean-François BUIGUES  
Directeur Administratif et Financier

Groupe VIAL  
42 avenue Montaigne  
75008 Paris

## **2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**

### **2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

‣ Cabinet MAZARS  
M. Pierre Sardet  
Le Vinci, 4 Allée de l'Arche  
92075 La Défense cedex

‣ Cabinet A2C Entreprises  
M. Bruno PERAZZO  
135, avenue Pierre Sémard  
84000 Avignon

‣ M. Robert RAINA  
1104, montée des Adrechs  
04 100 Manosque

### **2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS**

‣ K.P.M.G  
Représentant : Mr Jean-Jacques CRAY  
Centre d'affaires CAP SUD  
84000 Avignon

‣ Mr Gérard VELIN  
Immeuble Les Iscles  
Saint Joseph - avenue du 1er mai  
04100 Manosque

### **2.3 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES**

Mr Roger REITER (Commissaire aux Comptes titulaire) et Mr Jacques BOYER (Commissaire aux Comptes suppléant), nommés commissaires aux comptes de la société le 20 juin 2005 (cf. acte constitutif), ont tous deux démissionné de leurs fonctions respectives en janvier 2006. Ces démissions portaient effet au 21 juin 2005.

### 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous présente une sélection de données financières consolidées de la société Groupe VIAL SA.

En M€	30/06/2006 (6 mois)	31/12/2005	30/06/2005 (6 mois)	31/12/2004	
				Norme IFRS	Normes françaises
Normes comptables	Norme IFRS	Norme IFRS	Norme IFRS	Norme IFRS	Normes françaises
Société consolidante	Groupe VIAL	Groupe VIAL	Groupe VIAL	Groupe VIAL	VIAL holding
Chiffre d'affaires	42,28	63,08	30,14	60,34	60,34
Valeur ajoutée	16,35	25,93	11,46	20,70	20,53
Excédent brut d'exploitation	11,47	18,41	7,47	14,75	14,87
Résultat opérationnel courant / Résultat d'exploitation	10,50	17,37	8,15	12,76	12,89
Résultat net total	7,83	11,08	4,40	9,19	7,82
Capitaux propres totaux	20,71	26,01		21,01	20,63
Immobilisations nettes	28,05	11,06		14,56	11,34
Endettement net	34,33	- 3,11		- 2,47	- 2,58

Remarques :

Le résultat net inclut les intérêts minoritaires, composés de diverses anciennes structures VIAL.

En incluant Nîmes et Orange à 100%, le résultat net au 31/12/2005 serait de 11,73 M€.

## 4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à examiner et prendre en considération l'ensemble des informations décrites dans le présent document de présentation, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de procéder à l'achat ou la souscription des actions de la société Groupe VIAL. Les risques présentés ci-dessous, sont ceux que la société considère, à la date du présent document de présentation, comme étant susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La liste des risques présentés dans ce chapitre n'est pas exhaustive, la société ne peut en effet exclure que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

L'attention du lecteur est attirée sur le risque de dépendance à l'égard des dirigeants, décrit page 15.

### 4.1 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### 4.1.1. Risques liés au marché

- Risques liés à l'environnement économique

L'activité de VIAL Menuiseries pourrait être affectée par l'évolution du marché du bâtiment.

En effet, l'activité de VIAL Menuiseries s'appuie essentiellement sur trois types de produits, à savoir : les produits Bois, Aluminium et PVC.

Or, compte tenu des prévisions de la fédération française du bâtiment, le Groupe VIAL Menuiseries est acteur d'une activité exercée dans un environnement économique porteur<sup>1</sup>:

- la croissance 2006 de l'activité du bâtiment a été estimée à +3,1% en volume, ce qui correspond à une estimation du marché avoisinant 104,6 Mds d'€.
- la croissance des travaux de rénovation devrait, en 2006, se situer à 1,4% en volume.

Le Groupe VIAL Menuiseries exerce donc une activité soutenue par la croissance du marché du bâtiment.

Le principal risque lié à l'environnement économique et identifié par le Groupe VIAL résiderait dans l'incapacité du Groupe à faire face à la croissance de son activité induite par la croissance du marché du bâtiment.

Toutefois, le Groupe VIAL Menuiseries estime être en mesure de faire face à une forte croissance de son activité et/ou du nombre de ses points de vente puisque son outil de production est aujourd'hui susceptible de répondre aux besoins de 70 magasins.

Et, afin de gérer ce risque, le Groupe VIAL souhaite conserver cette souplesse de sa capacité de production à répondre aux besoins de ses magasins dans le cadre d'une forte croissance d'activité.

- Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans le cadre de son activité, le Groupe a identifié des concurrents (Lapeyre, Tryba...)<sup>2</sup>.

Le Groupe VIAL Menuiseries se distingue de ses concurrents par son positionnement « discount ».

Toutefois, et malgré une image et un positionnement « discount », le Groupe VIAL Menuiseries fabrique des produits de moyen et haut de gamme commercialisés à un prix extrêmement compétitif.

La maîtrise de l'ensemble des coûts est essentielle pour le Groupe (achats de matières premières, assemblage et transformation, coûts de vente...).

Ceci permet au Groupe VIAL d'offrir dans une même gamme de prix des produits plus haut de gamme que ceux de ses principaux concurrents (Lapeyre...).

En conséquence, le Groupe VIAL estime avoir un bon positionnement concurrentiel, qu'il s'efforcera de maintenir.

<sup>1</sup> Cf. § « 6.2 Principaux marchés » page 33.

<sup>2</sup> Cf. § « 6.5 La position concurrentielle de VIAL MENUISERIES » page 45.

- Dépendance vis-à-vis des clients

Les produits du Groupe VIAL Menuiseries sont commercialisés auprès des artisans et des particuliers (« vente au comptoir »).

Le pourcentage du Chiffre d'Affaires réalisé par client est non représentatif.

Il n'existe donc aucun risque de dépendance du Groupe envers certains clients.

- Dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Le Groupe VIAL estime son risque de dépendance à l'égard de fournisseurs peu significatif dans la mesure où aucun fournisseur ne bénéficie d'une position déterminante.

Le principal fournisseur représente effectivement, au 31 décembre 2005, 7,98% des achats consommés du Groupe. De même et à cette même date, les 10 premiers fournisseurs du Groupe représentent 30,19% des achats consommés.

Par ailleurs, dès qu'un fournisseur de matières premières est en passe de prendre une position privilégiée, le Groupe VIAL développe immédiatement au moins deux autres sources d'approvisionnement.

Le Groupe sécurise donc ses achats en divisant sources et origines d'approvisionnement.

Le Groupe privilégie ensuite l'un ou l'autre de ses fournisseurs compte tenu du positionnement de ce fournisseur, tant en terme de tarifs qu'en terme de volume livré, à la date de l'approvisionnement.

#### 4.1.2 Risques liés à l'exploitation

- Risques liés à la qualité des prestations et aux sous-traitants

##### › La sous-traitance

Groupe VIAL fait parfois appel à la sous-traitance.

Toutefois, aucun sous-traitant ne participe directement à la fabrication du produit vendu.

Et, la sous-traitance à laquelle le Groupe fait éventuellement appel n'a aucun lien direct avec l'exploitation. Les sous-traitants sont essentiellement transporteurs nationaux et régionaux et des vernisseurs.

Le Groupe fait également appel à la sous-traitance en matière d'Informatique (hors robotique) et d'entretien des machines.

Groupe VIAL estime donc qu'il n'existe pas de véritable risque lié à la sous-traitance.

##### › Qualité des prestations

Groupe VIAL fabrique et commercialise des produits de menuiserie auprès de particuliers et des professionnels.

Il pourrait donc exister un risque lié à la qualité de ces produits.

Afin de minimiser ce risque, Groupe VIAL a mis en place certaines procédures de contrôle aux niveaux de la fabrication et de la distribution :

Les opérations de fabrication sont contrôlées et validées par les organismes VERITAS ou SOCOTEC, sous les aspects normes de fabrication et de sécurité.

Les produits VIAL répondent d'ailleurs à des normes de qualité NF.

Les usines travaillent sous le contrôle d'un service qualité interne rigoureux qui rend le SAV peu coûteux (de l'ordre de 0,1% du chiffre d'affaires consolidé 2005) au sein du Groupe.

Dans l'hypothèse d'une malfaçon (événement très rare), le Groupe VIAL Menuiseries procède au remplacement du produit dans les meilleurs délais.

- Risques liés aux coûts et à la disponibilité de couvertures d'assurances appropriées<sup>3</sup>

Afin de limiter tout risque potentiel lié aux assurances, le Groupe VIAL a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour chaque site ainsi que des assurances liées au fonctionnement.

Egalement, chaque site de production, chaque magasin ainsi que la plateforme bénéficient d'un contrat d'assurance perte d'exploitation.

Enfin, M. Fabrice VIAL, Président Directeur Général, a souscrit une assurance Homme Clé dont Groupe VIAL est bénéficiaire (montant de la couverture permanente : 5 millions d'€).

Cette même assurance garantie à parts égales les établissements financiers (HSBC et CAMEFI) ayant consenti le 09 janvier 2006 un L.B.O. de 30 M€ au Groupe Vial (alors dénommé H2FV) pour une somme toujours égale à 50% de capital restant dû.

Montant de la couverture totale assurance Homme Clé 1<sup>ère</sup> année : 20 millions d'€.

- Risques liés aux stocks

La gestion des stocks est essentielle pour le Groupe et peut, en cela, constituer un risque.

Toutefois, le Groupe a mis en place une organisation qui lui permet de maîtriser sa gestion des stocks et de limiter les risques inhérents à cette gestion:

› Stockage de la production :

Le Groupe veille à ne pas avoir de stock mort ou à rotation lente.

Chaque lundi, le Comité de Direction<sup>4</sup> se réunit et prend en compte l'état précis des stocks afin de l'ajuster branche par branche et point de vente par point de vente afin de l'adapter aux besoins.

L'essentiel des productions du Groupe sont des modèles standards répondant à une demande quotidienne, ce qui garantit la fluidité du stock. Quant aux fabrications sur mesure, elles sont engagées sur commandes fermes et ne donnent pas lieu à stockage.

› Stockage des matières premières principales:

Ce stockage est constitué de bois exotiques et européens en « pré débits secs »<sup>5</sup> et de panneaux médium à dimensions définies.

Il est également constitué de profilés PVC et ALU en longueur de 6 mètres et plus, ainsi que du double vitrage en dimension standard.

Les matières premières sont stockées dans les usines d'assemblage.

Tous les achats du Groupe sont effectués, en accord avec les différents transformateurs, au moment où les cours de matières premières semblent les plus favorables.

› Stockage des principaux produits finis:

Les produits finis sont stockés dans les magasins ainsi qu'au sein de la plateforme logistique.

L'ensemble de ces produits finis représentent une capacité de vente de 120 jours.

Groupe VIAL surveille également le taux de change du dollar (moins de 10% des achats s'effectuent en dollar).

Aucun produit ni matière première n'est périssable.

Aucun élément de stocks n'est lié à un phénomène de « mode ».

Le montant moyen de l'ensemble des stocks nécessaires à l'activité était, au 31/12/2005, de 23 M€ pour 30 magasins et 4 usines.

<sup>3</sup> Cf. § « 4.5.1 Garanties souscrites par le Groupe VIAL Menuiseries » page 18.

<sup>4</sup> Cf. § « 7.2. Organigramme fonctionnel » page 49.

<sup>5</sup> Section, longueur, hauteur, largeur, épaisseur définis.

- Risques liés à la capacité d'adaptation de la société à une forte croissance

Compte tenu de sa politique de développement, le Groupe VIAL pourrait être confronté à un risque d'adaptation à une forte croissance.

En fonction de choix stratégiques et de diverses opportunités, le Groupe augmente effectivement progressivement le nombre de ses points de vente.

L'ouverture de points de vente est facilitée par l'existence d'une procédure spécifique concernant les surfaces de vente inférieures à 300 M<sup>2</sup> : Les ouvertures de magasins peuvent effectivement alors se faire sans autorisation ni contrainte particulière liées au droit de la CDEC<sup>6</sup>.

Egalement, les emplacements recherchés peuvent être situés hors zones commerciales traditionnelles, ce qui facilite leur recherche et réduit leur coût.

A ce propos, il est rappelé que le Groupe VIAL Menuiseries peut faire face à une forte croissance de son activité et/ou du nombre de ses points de vente sans bouleverser son outil de production puisque cet outil de production est susceptible de répondre aux besoins de 70 magasins.

En ce qui concerne l'adaptabilité et la capacité de croissance des points de vente, l'organisation et la structuration de chaque magasin peuvent évoluer avec beaucoup de souplesse.

En effet, l'organisation type d'un point de vente est la suivante :

- Un responsable de magasin (conseiller, vendeur animateur)
- Un vendeur
- Un vendeur manutentionnaire
- Un manutentionnaire (selon volume du magasin)

Dans l'hypothèse d'une croissance de l'activité, l'embauche d'un manutentionnaire supplémentaire peut être suffisante pour donner de la souplesse à la structure.

- Risques liés aux innovations technologiques

La menuiserie est un métier où circulent des produits basiques élaborés à partir de matières premières.

De fait, la technologie est faible ou réduite et, le cas échéant, très facilement rattrapée.

Il n'existe donc pas de risque lié aux innovations technologiques, pour le Groupe VIAL.

- Risques liés à la saisonnalité de l'activité

Non concerné

#### *4.1.3. Risques liés à la réglementation et à l'environnement*

- Risques liés à la réglementation applicable

A la connaissance du Groupe VIAL, il n'existe pas de changement envisagé dans la réglementation, susceptible de contrarier ses activités.

---

<sup>6</sup> CDEC = Commission Départementale d'Équipement Commercial

- Risques environnementaux et liés à la santé (amiante, légionelle, installations classées)

▸ Risques environnementaux :

Le Groupe n'a pas identifié de risque environnemental susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats de la société dans la mesure où :

- Aucune installation n'est classée.
- Il n'existe, en matière d'amiante et de légionelle, aucune menace compte tenu de l'âge des bâtiments.
- VIAL est bien sûr soucieux des aspects environnementaux :

Les déchets sont triés par typologie sous contrôle du service qualité.

Le traitement et l'enlèvement des déchets sont sous-traités à des entreprises spécialisées.

▸ Risques liés à la santé :

Néant

#### **4.2 RISQUES LIES A LA SOCIETE**

- Risques liés aux accords conclus

Néant

- Risques de conflits d'intérêts

Un risque de conflits d'intérêts a été identifié: Fabrice VIAL est actionnaire et/ou dirigeant d'autres sociétés et détient, notamment, des participations et/ou gère des sociétés immobilières<sup>7</sup>. Or, certaines de ces sociétés immobilières louent des immeubles au Groupe VIAL.

Concernant ces immeubles, la valeur locative des biens et les loyers payés par les sociétés du groupe aux sociétés immobilières familiales ont fait l'objet de rapports d'expertise<sup>8</sup>.

Le risque lié à un conflit d'intérêt est donc maîtrisé par le Groupe VIAL.

- Absence d'historique des activités

La société Groupe VIAL SA a été créée récemment mais le Groupe existe quant à lui depuis plus de 20 ans.

Des informations financières consolidées peuvent ainsi être présentées, dans le présent document, pour les exercices clos au 31/12/2005, 31/12/2004 et 31/12/2003<sup>9</sup>.

L'historique d'activités du Groupe ne paraît donc pas constituer un risque.

---

<sup>7</sup> Cf. § «

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE » page 61.

<sup>8</sup> Cf. § «

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS » page 51 et l'ANNEXE du présent document page 195.

<sup>9</sup> Cf. § « 20.3 ETATS FINANCIERS : COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 31/12/2005 ET AU 30/06/2006 ET VIAL HOLDING AU 31/12/2004 ET 31/12/2003 » page 76.

- Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés

La réussite du Groupe VIAL Menuiseries dépend d'un petit nombre de dirigeants, dont la disponibilité, l'énergie et le savoir-faire sont essentiels.

Le développement du Groupe s'appuie plus particulièrement sur la présence et l'action de M. Fabrice VIAL (lequel fait essentiellement valoir son savoir-faire au niveau des achats du Groupe).

Il existe, en cela, une dépendance du Groupe Vial à l'égard de son principal actionnaire et Président Monsieur Fabrice VIAL .

Une assurance homme clé a d'ailleurs été souscrite par M. Fabrice VIAL.

Par ailleurs, la structuration des services est telle que 80 % des missions, à l'exception de celle assumée par Fabrice VIAL, sont susceptibles d'être assumées par une autre personne de la division.

- Dépendance à l'égard des principaux actionnaires<sup>10</sup>

Il existe une dépendance de la société à l'égard d'un principal actionnaire puisque, à la date d'enregistrement du présent document de base, Monsieur Fabrice VIAL, Président Directeur Général de la SA Groupe VIAL détient 99,99% du capital social et des droits de vote de la SA Groupe VIAL.

Toutefois, aucun actionnaire non membre d'un organe d'administration ou de direction de Groupe VIAL SA ne détient une fraction du capital social, ou des droits de vote, excédant 5%.

### 4.3 RISQUES JURIDIQUES

#### 4.3.1 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine du Groupe VIAL Menuiseries.

#### 4.3.2 Droits de propriété intellectuelle

Le Groupe VIAL Menuiseries n'a pas identifié de risque lié à la propriété intellectuelle encouru du fait de son activité.

#### 4.3.3. Mode de commercialisation des produits

Le Groupe VIAL Menuiseries n'a pas identifié de risque lié au mode de commercialisation des produits encouru du fait de son activité.

### 4.4 RISQUES DE MARCHE

#### 4.4.1 Risques de taux de change

Les achats effectués en devises étrangères sont exclusivement libellés en Dollar et représentent, moins de 10 % de la totalité des achats.

Au 30 septembre 2006, les dettes libellées en devises étrangères sont les suivantes: 965.000 \$ au seul titre de CREDOC<sup>11</sup>. La date d'échéance la plus lointaine est mars 2007.

---

<sup>10</sup> Cf. § « 18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE » page 67 et «

21.1.3 Répartition du capital et des droits de *vote* » page 182.

Aucune créance en devise n'est constatée à ce jour.

Depuis septembre 2006, le Groupe VIAL pratique des achats à terme de \$ pour réduire au maximum son risque de change.

#### *4.4.2 Risques de liquidité*

Le Groupe VIAL estime disposer, à la date d'enregistrement du présent prospectus, de liquidités et d'ouvertures de crédit suffisantes pour assurer ses besoins prévisibles.

En janvier 2006, Groupe VIAL a racheté la participation de Monsieur Philippe VIAL dans VIAL Holding. Groupe VIAL a alors acquis 50 % des titres VIAL Holding. Ce rachat a été financé, le 9 janvier 2006, par la souscription d'un emprunt bancaire de 30 M€, sur une durée de sept ans.

Un refinancement de l'opération est intervenu le 15 septembre 2006, avec la mise en place d'un crédit global de 55 M€, se décomposant comme suit :

- une tranche A de 30 M€, en faveur de la société Groupe VIAL et destinée au remboursement du précédent crédit de même montant ;
- une tranche B de 18 M€, en faveur de la société VIAL Holding et destinée au financement des besoins généraux<sup>12</sup> de celle-ci ;
- une tranche C de 7 M€, en faveur de la société VIAL Holding et destinée au financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins par celle-ci ;

Les tranches B et C de ce crédit consistent en une ouverture de ligne de crédit utilisée sous forme de droits de tirage.

Les modalités de remboursement de chacune des tranches A, B et C de ce crédit sont précisées en Annexe B, page 197.

Il est à noter que la convention de crédit signée le 15 septembre 2006 entre HSBC France, Groupe VIAL et VIAL Holding contient diverses clauses financières, de remboursement anticipé obligatoire, de caducité du crédit et d'exigibilité anticipée. Ces covenants sont détaillés en Annexe B, page 197.

Enfin, il est à préciser que cette convention de crédit est assortie de suretés et garanties (cf. § 20 .10) :

- Nantissement de 1er Rang de 50% des actions de Vial Holding détenues par la société Groupe Vial S.A.
- Délégation au profit de la banque prêteuse d'une assurance "homme clé" sur la tête du dirigeant du groupe Vial - Mr Fabrice Vial - pour un montant toujours égal à 50% de la dette en principal restant due (Cf. § « 4.5.1 Garanties souscrites par le Groupe VIAL Menuiseries » page 18).

#### *4.4.3 Risque lié aux limites qui pourraient être apportées à toute distribution future de dividendes compte tenu de la clause de remboursement anticipé du crédit*

Aucune clause de la convention de crédit signée le 15 septembre 2006 ne restreint la distribution de dividende par le groupe VIAL. Dans l'hypothèse, toutefois, où celui-ci devrait rembourser le crédit par anticipation, il est possible que cela influe sur sa politique de distribution de dividende, en fonction de ses possibilités de trésorerie.

---

<sup>11</sup> Crédit documentaire.

<sup>12</sup> Par besoins généraux, il faut plus précisément entendre: financement des stocks des nouveaux magasins.

#### 4.4.4 Risques de taux d'intérêt

<i>Novembre 2006</i>	<b>JJ à 1 an</b>	<b>1 an à 5ans</b>	<b>au-delà</b>
Passif financier	4.285.716	21.428.580	4.284.704
Actif financier	-	-	-
Position nette avant gestion	4.285.716	21.428.580	4.284.704
Hors Bilan	-	-	-
Position nette après gestion	4.285.716	21.428.580	4.284.704
Ouverture de crédit en date du 15 septembre 2006	25.000.000	-	-

#### Analyse du risque :

La convention signée avec HSBC prévoit la mise en place, dans un délai maximum de trois mois à compter de la signature du contrat de prêt (c'est-à-dire au plus tard le 15 décembre 2006), d'une couverture de taux pour au moins 60 % du crédit de 55 M€, sur une période minimum de trois ans.

Lors de la mise en place du crédit de 30 M€ (auquel le crédit de 55 M€ s'est substitué le 15 septembre), la société avait garanti la variation du taux par un produit de couverture : CAP 3% sur Euribor. Cette couverture est en cours d'aménagement.

#### 4.4.5 Risques sur actions

Le Groupe VIAL n'est pas engagé sur des supports de placement investis en actions.

La trésorerie peut, éventuellement être placée en SICAV de trésorerie.

Le Groupe n'est donc pas concerné par ce type de risque.

## 4.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

### 4.5.1 Garanties souscrites par le Groupe VIAL Menuiseries

Le Groupe VIAL Menuiseries a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Responsabilité civile professionnelle ;
- Multirisques professionnelles / entreprise ;
- Responsabilité professionnelle des négociants et fabricants de matériaux ;
- Multirisque prévoyance (Incapacité » temporaire de travail de M. Fabrice VIAL) ;
- Flotte automobile ;
- Décennale fabricant ;
- Matériel roulant (chariots élévateurs; transpalettes).

Egalement, chaque site de production, chaque magasin ainsi que la plateforme bénéficient d'un contrat de perte d'exploitation.

Enfin, M. Fabrice VIAL, Président Directeur Général, a souscrit une assurance Homme Clé au profit des entités suivantes :

- 5.000.000€ au profit de la société Groupe Vial SA pendant toute la durée du crédit souscrit le 9 janvier 2006 dans le cadre du rachat, par Groupe VIAL, de la participation de Monsieur Philippe VIAL dans VIAL Holding.;
- 50% du capital restant du sur l'emprunt souscrit au profit des deux prêteurs, et ce à parts égales.

Les montants couverts sont les suivants :

2006 :	20.000.000€
2007 :	17.393.157€
2008 :	14.707.026€
2009 :	11.939.192€
2010 :	9.087.173€
2011 :	6.148.407€
2012 :	3.120.255€

L'entreprise est conseillée par un courtier spécialisé, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité.

Le montant total des primes payées en 2005 est de 575 k€.

### 4.5.2 Contrôle Interne

Un rapport sur le contrôle interne est établi chaque année par le Président du Conseil d'Administration. Ce rapport rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Un rapport a été établi afin d'être présenté à l'Assemblée Générale Annuelle du 14 avril 2006.

Il ressort, notamment, de ce rapport :

► **Les pouvoirs du directeur général** (M. Fabrice VIAL) ne souffrent d'aucune limitation.

► **Procédures de contrôle interne :**

Des procédures de contrôle interne ont été mises progressivement en place par le Groupe VIAL, ceci compte tenu, notamment, de la restructuration du Groupe initiée voici trois ans et ayant abouti en 2005.

Le Groupe VIAL estime effectivement satisfaisantes l'organisation et les procédures de contrôle interne existantes.

Ces procédures de contrôle interne couvrent les fonctions administratives, comptables, juridiques et le contrôle de gestion :

#### 1 - Unités de production

Sous la direction du Responsable qualité (Mr FILHOL) - et sous le contrôle du Directeur de Production Mr J-L BASTIE - toutes les lignes de fabrication du Groupe sont sous surveillance, notamment au travers de procédures de mesure des écarts. Les sociétés VERITAS et SOCOTEC sont invitées régulièrement à valider ces procédures et à les modifier si nécessaire.

L'ensemble des produits répond aux normes de qualité NF.

Les opérateurs de contrôle sur chaque ligne de production sont, notamment :

- PVC      Ligne 1 → Mr BODEA  
              Ligne 2 → Mr MEREU  
              Ligne 3 → Mr CHOUCHA
- ALU      Ligne 1 → Mr SOTTORIVA
- PORTES Ligne 1 → Mr MEYER

En tout état de cause, il est souligné que les services de contrôle interne ont pour objectif d'élever leur point de compétence et de rigueur à un niveau leur permettant de rendre le SAV fabrication anecdotique ou inexistant.

#### 2 - Unités de vente

Sous la direction du Responsable de secteur - qui encadre 6 à 8 Responsables de magasins - les divers contrôles et suivis réalisés sont notamment :

- Procédure de réception des marchandises (contrôle physique, validation par bon de réception aux fins de paiement par la comptabilité, fiches d'écarts si nécessaire adressées sous 48 h aux expéditeurs).
- Gestion du portefeuille commandes-clients, analysé quotidiennement par le responsable magasin et centralisé pour chaque région hebdomadairement par le responsable région. Il en découle une étude des stocks et un ajustement de commandes dans les unités de fabrication.
- Les ventes sont réalisées au grand comptant, les dépôts sont effectués au plus tard sous 48 H, les récupérations d'informations comptables sont transmises quotidiennement à la comptabilité par les logiciels informatiques.
- Un contrôle spontané des stocks par sondages est opéré en cours de mois par le responsable région. Et, un inventaire physique total est réalisé trimestriellement par magasin.

La stabilité des équipes en magasins favorise le respect des procédures.

#### 3 - Plateforme

La régularité des approvisionnements nécessaires aux points de vente est assurée par une équipe dirigée par son Responsable M. MEANO.

Aucune marchandise majeure présente au catalogue ne doit faire défaut à un magasin plus de 48 h.

La plateforme doit veiller à l'optimisation des coûts d'approvisionnement des marchandises vers les magasins, organisant des tournées sectorielles par camions pleins réalisant un mixte produits fabriqués et produits achetés.

La situation géographique de la plateforme est, pour le Groupe, idéale au regard de sa proximité des réseaux multi modal de transports internationaux (à savoir distante de 20 km du port international de Marseille, 15 km du port containers de Fos sur Mer, 6 km de l'aéroport international Marseille Provence, moins d'un km des accès autoroutiers, à 10 km de la gare TGV d'Aix en Provence et 20 km de celle de marchandises de Marseille St Charles).

Ceci constitue, selon Groupe VIAL, un atout et un point fort considérable de son système.

#### 4 - Administratif - Comptable - Financier

Sous la direction du DAF (Mr J-F BUIGUES) riche d'une expérience pluridisciplinaire de 30 ans (dont 10 ans au sein du Groupe VIAL) des métiers administratifs, comptables, financiers, juridiques et social, secondé par une Chef Comptable, Mlle Sylvie Causse.

Mr J-F BUIGUES anime une équipe de 18 personnes qui veille à l'accomplissement et au respect des procédures suivantes :

- Trésorerie : Suivi journalier de la trésorerie centralisée, établissement des titres de paiement après examen des comptes et des engagements, établissement de situation hebdomadaire de trésorerie avec prévisionnel à 30 Jours et suivi du BFR.  
Rapprochements bancaires effectués quotidiennement et centralisés mensuellement.
- Achats : Rapprochement des bons de livraison, réception et factures fournisseurs journalièrement, datation et comptabilisation pour mises en paiements par le service trésorerie des documents validés.  
Rapprochement informatique intégré des mouvements de marchandises intra groupe (liaisons usines/magasins), constituant 70% du volume total des opérations d'achats marchandises.  
La balance des comptes fournisseurs ajustée est remise hebdomadairement pour information au Chef Comptable.
- Comptes consolidés : Les comptes consolidés de la société ont été établis d'après une procédure informatique utilisant comme logiciel ETAFICONSO de l'éditeur CEGID reconnu par la profession. La procédure de remontée d'informations comptables des filiales du groupe, a permis en toute sécurité, de part la centralisation administratives des tenues des comptabilités, d'intégrer lesdites informations dans l'outil informatique de consolidation.

Clients: La balance des comptes clients ajustée est remise hebdomadairement pour information au Chef Comptable.

Contrôle de Gestion: La mission du Contrôleur consiste, à assurer la direction des coûts et résultats des diverses sociétés du Groupe, notamment dans ces aspects :

- Contrôle des éléments chiffrés liés à la fabrication.
- Contrôle d'inventaires (rapprochement des inventaires physiques et comptables).
- Contrôle des maintiens de marges (magasins et usines).
- Vérification des budgets et analyse des écarts.
- Contrôle quotidien des avancements sur objectifs fixés et des business plan opérationnels.
- Contrôle et vérification des frais de déplacements et réceptions pour conformité aux règles internes du groupe.
- Contrôle du poste transports et emballages (prix de la tonne transportée au km).
- Ressources Humaines : Traitement de toutes opérations liées au recrutement et à la vie du personnel dans le groupe.

Le Groupe dispose d'un service interne couvrant la totalité des opérations juridiques et sociales, conforté par l'assistance d'avocats spécialisés par domaines d'expertises.

Juridique : Traitement de toutes opérations engageant le Groupe avec des tiers, assistés d'avocats spécialisés.

## 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est **Groupe VIAL**.

Jusque récemment (14 mars 2006), la société était dénommée HOLDING FINANCIERE FABRICE VIAL (H2FV).

#### 5.1.2 Registre du commerce et des sociétés

RCS Paris B 483 340 121

#### 5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

Le holding Groupe VIAL a été créé le 21 juin 2005 et immatriculé le 6 juillet 2005.

La durée de la société est de 90 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée (article 5 des statuts).

#### 5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social : 42 avenue Montaigne, 75008 Paris (le siège social a été transféré à cette adresse par décision du 14 mars 2006).

Initialement constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée à associé unique (SASU), le Groupe VIAL a été transformé en SA à Conseil d'Administration par une décision de l'AGE en date du 16 mars 2006.

#### 5.1.5 Historique de la Société et opérations d'apports

1982 : Création d'une sellerie (carrelages, menuiseries...) de 300m<sup>2</sup> à Gignac-La Nerthe (13) par les parents de Mr Fabrice Vial.

1993 : Ouverture d'un magasin de 2.300m<sup>2</sup> à Gignac et création d'un point de vente de fenêtres en bois à Venelle (13).

La société se spécialise alors dans la menuiserie et travaille étroitement avec ses fournisseurs, notamment dans l'achat de matières premières.

1994/1996: Ouverture de 5 nouveaux magasins (à Cavaillon, Montpellier, Toulon, Orange, Nîmes<sup>13</sup>).

1997 : Le Groupe VIAL Menuiseries compte 35 salariés et 5 magasins (+ Nîmes et Orange). Le Groupe ne dispose alors d'aucune unité de production.

---

<sup>13</sup> Les magasins d'Orange et de Nîmes ont été ouverts sous enseigne VIAL Menuiseries mais ne seront intégrés au Groupe que fin juin 2006 (un compromis ayant été signé le 31 mars 2006).. Ils étaient auparavant respectivement détenus à hauteur de 0% et 33% par le Groupe. Lors de l'établissement des comptes consolidés 2004 et 2005, seul le magasin de Nîmes a fait l'objet d'une mise en équivalence Cf. aussi le § « 20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 31/12/2005 » page 180.

- 2000 : Le principal fournisseur du Groupe est racheté par une société d'un groupe important. La nouvelle politique, notamment stratégique et commerciale (sensible hausse des prix...), de ce fournisseur amène VIAL Menuiseries à revoir leur partenariat afin de rompre toute dépendance du Groupe vis-à-vis de ce fournisseur.  
VIAL Menuiseries décide alors de mettre en place ses propres unités de production.  
Le Groupe crée alors l'usine d'aluminium à Gignac, les usines de PVC<sup>14</sup> et bois à La Roque d'Anthéron.
- 1997 / 2000 : Ouverture de 4 magasins (à Ajaccio, Bastia, Le Muy, Aubagne).
- 2001 : Ouverture de 4 magasins (Plan De Campagne, Lyon St Priest, Valence et Manosque).  
Création d'une usine de volets en bois et escaliers en bois en Roumanie.
- 2002 : Création de 2 ateliers PVC à Gignac.  
Création de l'usine de portes en bois en Espagne.  
A cette date et depuis sa création, le groupe aura ouvert 16 magasins.
- 2003 : Le groupe réunit un seul et même site la fabrication aluminium et PVC.  
A cette date, le Groupe VIAL Menuiseries gère 19 magasins. Le Groupe dispose de 3 usines en France et réalise 54M€ de Chiffre d'affaires consolidé (exercice 2003).
- 2005 : Le Groupe dispose d'un parc de 30 magasins (les magasins d'Orange et de Nîmes non inclus).  
En 2005, le renforcement du réseau des points de vente en France a été réalisé par croissance externe.  
Ouverture d'un magasin à Crevillente (Alicante) en Espagne et de 13 nouveaux magasins en France.  
Puis, le nouvel holding Groupe VIAL SA (alors dénommé H2FV) a été créé afin d'acquérir, à terme, l'intégralité des actions de VIAL Holding.  
Le 21 juin 2005, la société Groupe VIAL a été créée par apport en numéraire de 37.000€.  
La création de la société Groupe VIAL était consécutive à l'aboutissement de la restructuration du groupe (initiée trois ans auparavant). Des opérations d'apports partiels d'actifs avaient alors notamment eu lieu afin de simplifier et de rationaliser la structure du Groupe : meilleure « lisibilité », économies de gestion... Avant la réalisation de ces apports partiels d'actifs, les sociétés bénéficiaires exploitaient, au titre de contrats de gérance, les fonds de commerce qui leur ont été respectivement apportés.  
Une augmentation du capital de 40.000.000€ de Groupe VIAL a ensuite été effectuée, en date du 29 juillet 2005, par le biais d'un apport en nature de Monsieur Fabrice VIAL.  
Cet apport était constitué de 157.247 actions de la SAS VIAL Holding (correspondant à 49,53% du capital de VIAL Holding).
- 2006 : Début janvier, la SA Groupe VIAL a racheté les 50 % du capital de VIAL Holding que détenait Philippe Vial, portant ainsi son contrôle à 99 %.  
Ouverture également de magasins en France, à : Pau, Rennes, Avignon, Châteauneuf, Saint-Etienne, Niort et Clermont-Ferrand.  
Les magasins d'Orange et de Nîmes sont intégrés à 100 % au Groupe depuis fin juin 2006, et seront absorbés par VIAL Menuiseries en décembre.  
VIAL Menuiseries est, à la date d'enregistrement du présent prospectus, fort d'un parc de 39 magasins, principalement implantés dans le sud de la France.

*Remarque : Un tableau récapitulatif de l'évolution du capital social depuis la création de la société est intégré dans le présent document (cf. §21.1.6 Evolution du capital social et de la répartition du capital de Groupe VIAL et de VIAL HOLDING page 184).*

<sup>14</sup> PVC = Matière synthétique obtenue par la polymérisation du chlorure de vinyle. Il s'agit d'un produit plastique issu de l'industrie pétrochimique à la fin des années 70.

## 5.2 INVESTISSEMENTS

### 5.2.1. Investissements réalisées

Depuis la création du Groupe VIAL Menuiseries (qui, dans sa forme originelle, n'était constitué que de magasins), les investissements significatifs réalisés ont été les suivants:

#### ► Magasins :

Ouvertures antérieures à 2000	→	10 magasins
Ouvertures 2000	→	1 magasin
Ouvertures 2001	→	4 magasins
Ouvertures 2002	→	1 magasin
Ouvertures 2003	→	2 magasins
Ouvertures 2004	→	1 magasin
Ouvertures 2005	→	13 magasins + 1 magasin en Espagne
Ouvertures 2006	→	7 magasins (+ 3 ouvertures prévues en fin d'année).

Les investissements, d'ordre corporel, réalisés pour l'ensemble des magasins ouverts au 31 décembre 2005, sont :

Constructions	174.413 €
Installations techniques ; matériel et outillage	703.694 €
Autre immobilisations Corporelles	3.113.555 €
Immobilisations financières	438.257 €

#### ► Usines :

BOIS	→	France 2000	Espagne 2002	Roumanie 2001
Alu	→	France 2000		
PVC	→	France 2000		

Les investissements, d'ordre corporels, réalisés au 31-12-2005, sont :

<i>Unités de production</i>		
ALU & PVC	Installations techniques ; matériel et outillage	727.938 € + Leasings 1.416.402 €
	Autre immobilisations Corporelles	28.547 €
BOIS	Constructions	56.062 €
	Installations techniques ; matériel et outillage	1.095.411 € + Leasings 1.174.260 €
	Autre immobilisations Corporelles	94.350 €
	Immobilisations financières	950 €
<i>Plateforme</i>		
	Installations techniques ; matériel et outillage	398.047 €
	Autre immobilisations Corporelles	2.237 €

<b>VIAL Holding</b>	
Terrains	380.000 €
Constructions	551.735 €
Autre immobilisations Corporelles	107.402 €
Immobilisations financières	131.956 €
<b>Espagne</b>	
Constructions	224.142 €
Installations techniques ; matériel et outillage	882.208 € + Leasings 490.566 €
Autre immobilisations Corporelles	28.269 €
Immobilisations financières	6.010 €
<b>Italie</b>	
Installations techniques ; matériel et outillage	8.439 €
Autre immobilisations Corporelles	8.884 €
<b>Roumanie (Bois)</b>	
Installations techniques ; matériel et outillage	120.657 €
Immobilisations en cours	15.889 €

▷ Synthèse des investissements réalisés de 2003 à 2005 :

2003	Terrains	constructions	installations techniques	autres immo. Corporelles	crédit bail	TOTAL
<b>VIAL HOLDING</b>						<b>0</b>
<b>Magasins</b>						
ADM				8 963		8 963
CMS			100 638	11 374		112 012
FRP			8 368	6 072		14 440
MDM		7 152	3 581	2 020	23 196	12 753
MS	380 000	550 000	39 092	308591	23 955	1 277 683
PMS		39 702	17 727	41 878		99 307
NDM		88 736	21 195	19 057		128 988
NMS				31 129		31 129
<b>Total magasins</b>	<b>380 000</b>	<b>685 590</b>	<b>190 601</b>	<b>429 084</b>	<b>47 151</b>	<b>1 685 275</b>
<b>Plateforme</b>						
CAMI				27 748		27 748
<b>Total plateforme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 748</b>	<b>0</b>	<b>27 748</b>
<b>Usines</b>						
ALU STOCK		3 626	167 829	33 501	12 280	204 956
L2F						0
MGP		9 011	559 155	4 859	1 206 833	573 025
PVC LUBERON			23 369			23 369
PVC4		1 083	7 152			8 235
<b>Total usines</b>	<b>0</b>	<b>13 720</b>	<b>757 505</b>	<b>38 360</b>	<b>1 219 113</b>	<b>809 585</b>
<b>TOTAL 2003</b>	<b>380 000</b>	<b>699 310</b>	<b>948 106</b>	<b>495 192</b>	<b>1 266 264</b>	<b>2 522 608</b>

2004	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immo. Corporelles	Crédit bail	TOTAL
<b>VIAL HOLDING</b>				<b>16 770</b>		<b>16 770</b>
<b><u>Magasins</u></b>						
ADM				33 103		33 103
CMS			14 668	3 087		17 755
FRP				3 629		3 629
MDM			27 300	2 925		30 225
MS		129 386	190 999	125 640		446 025
PMS (fusion MS)						0
NDM (fusion MS)						0
NMS	0	0	0	0		0
<b>Total magasins</b>	<b>0</b>	<b>129 386</b>	<b>232 967</b>	<b>168 384</b>	<b>0</b>	<b>530 737</b>
<b><u>Plateforme</u></b>						
CAMI			136 500	143 738		280 238
DCMI	0	0	0	0		0
<b>Total plateforme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>136 500</b>	<b>143 738</b>	<b>0</b>	<b>280 238</b>
<b><u>Usines</u></b>						
ALU STOCK			16 969			16 969
L2F						0
MGP		2 980	28 390	1 848		33 218
PVC LUBERON	0	0	0	0		0
PVC4			17 000			17 000
<b>Total usines</b>	<b>0</b>	<b>2 980</b>	<b>62 359</b>	<b>1 848</b>	<b>0</b>	<b>67 187</b>
<b>TOTAL 2004</b>	<b>0</b>	<b>132 366</b>	<b>431 826</b>	<b>330 740</b>	<b>0</b>	<b>894 932</b>
<b><u>2005</u></b>						
	Terrains	constructions	installations techniques	autres immo. Corporelles	crédit bail	TOTAL
<b>VIAL HOLDING</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90 632</b>	<b>0</b>	<b>90 632</b>
<b><u>Magasins</u></b>						
VIAL MENUISERIE		37 874	0	388 841		426 715
<b>Total magasins</b>	<b>0</b>	<b>37 874</b>	<b>0</b>	<b>388 841</b>	<b>0</b>	<b>426 715</b>
<b><u>Plateforme</u></b>						
PMS			337 990	2 336	0	340 326
<b>Total plateforme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>337 990</b>	<b>2 336</b>	<b>0</b>	<b>340 326</b>
<b><u>Usines</u></b>						
VIAL PORTES		3 959	43 497		0	47 456
VPA			514 709	5 632	0	520 341
<b>Total usines</b>	<b>0</b>	<b>3 959</b>	<b>558 206</b>	<b>5 632</b>	<b>0</b>	<b>567 797</b>
<b>TOTAL 2005</b>	<b>0</b>	<b>41 833</b>	<b>896 196</b>	<b>487 441</b>	<b>0</b>	<b>1 425 470</b>
<b>Investissements 2003 A 2005</b>	<b>380 000</b>	<b>873 509</b>	<b>2 276 128</b>	<b>1 313 373</b>	<b>0</b>	<b>4 843 010</b>

UTM	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immo. Corporelles	Crédit bail	TOTAL
2003			201 515	19 811		221 326
2004			49 880	9 337		59 217
2005			16 710			16 710
<b>Total UTM 2003 à 2005</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>268105</b>	<b>29148</b>	<b>0</b>	<b>297253</b>

### 5.2.2. Investissements en cours

#### Distribution géographique des magasins dont l'ouverture est prévue (ou d'ores et déjà réalisée) en 2006 :

- ▶ Magasins ouverts 2006 :  
     Rennes (35)  
     Pau (64)  
     Châteauneuf Les Martigues (13)  
     Avignon Sorgues (84)  
     St Etienne (42)  
     Clermont Ferrand (63)  
     Niort (79)
- ▶ Magasins à ouvrir 2006 :       3

#### Investissements et mode de financement prévu:

Dans le cadre des ouvertures de magasins en cours, les investissements prévus sont de l'ordre de 800 K€ au maximum par site (et comprennent : installations techniques, matériel et outillage) :

- Agencement et aménagement : 200 K€, recours au Crédit Bail pour 80%, soit 160K€ par site.
- Stocks, autres frais autofinancés (dépôt de garantie; agence; prospection; audits ...) : 600 K€.

Environ 20% de ces investissements devraient ainsi être autofinancés.

Il n'est cependant pas exclu un autofinancement à hauteur de 100% de tous les besoins, comme ce fût pour les 4 dernières années, ceci compte tenu de la levée de fonds.

### 5.2.3. Principaux investissements à venir et pour lesquels la société a pris des engagements fermes

Groupe VIAL envisage de réaliser un certain nombre d'investissements mais aucun engagement ferme n'a, à ce jour, été pris les concernant.

## 6. APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

Groupe VIAL est un holding qui détient et gère un groupe de sociétés spécialisées dans la menuiserie industrielle (production et négoce).

#### 6.1.1. L'activité du Groupe VIAL Menuiseries

Groupe spécialisé dans la menuiserie industrielle, VIAL Menuiseries compte, à la date d'enregistrement du présent document de base, 39 magasins en France à son enseigne et 1 magasin en Espagne à enseigne « VIAL Carpinterias » (en cours d'intégration).

VIAL Menuiseries s'est spécialisé dans la menuiserie « discount ».

Afin de pérenniser ce positionnement et de réduire sa dépendance vis-à-vis des fournisseurs, le Groupe s'est doté d'outils de production.

##### 6.1.1.1. Présentation des produits et prestations de VIAL Menuiseries

Spécialiste de la menuiserie « à petits prix », VIAL Menuiseries est positionné sur :

- la fabrication.
- la distribution de menuiseries.

#### 1. Fabrication

En raison du durcissement de la politique de prix de son principal fournisseur<sup>15</sup>, VIAL Menuiseries a été amené à mettre en place ses propres unités de production.

Cette décision stratégique a été prise dès 2000. Une première usine a été créée cette même année.

Le Groupe dispose désormais d'usines de fabrication PVC, Aluminium et bois en France, et d'usines bois en Espagne et Roumanie.

Ces unités de production confèrent au Groupe une autonomie (de l'ordre de 70% des produits vendus), une souplesse, une maîtrise des délais de livraison accrues et une confortable capacité de production. De la même manière, VIAL Menuiseries renforce ainsi le contrôle qualité effectué à chaque étape de la production et dispose d'une garantie de la conformité de ses produits aux normes en vigueur.

#### a. Les unités de production

Ces unités de production sont au nombre de 4.

---

<sup>15</sup> Cf. § « 5.1.5 Historique de la Société et opérations d'apports », page 21.

Leurs localisation et activités peuvent être synthétisées comme suit:

Pays	Site	Société	Nombre d'unités de fabrication	Produits fabriqués
France	Gignac-La-Nerthe (13180)	Vial PVC Alu Sarl	2	Menuiseries en P.V.C et aluminium
	Roque d'Antheron (13640)	Vial Portes Sarl	1	Blocs portes bois.
Espagne	Almoradi (Alicante)	Ultimas Tecnicas de la Madera SL	1	Panneaux post formés bois + portes bois
Roumanie	Târgu Neampt (nord est)	Vodessa SRL	1	Volets et des escaliers bois

► **Fabrication PVC / Alu :**

Créée en 2000 à la Roque d'Anthéron, cette activité de fabrication est désormais regroupée sur le site de Gignac.

Cette usine est spécialisée dans la fabrication d'ouvrants en PVC (sur dimensions standard et sur demandes spécifiques de la clientèle).

Elle bénéficie des moyens de production assistés par ordinateurs les plus modernes et dispose de 6 lignes de fabrications automatisées<sup>16</sup>.

Elle est composée de deux bâtiments de 5.000 m<sup>2</sup>, et est susceptible de produire environ 2.000 unités/jour.

Une plateforme de distribution est localisée sur ce même site mais dans un autre bâtiment de 5.600 m<sup>2</sup>.

Cette plateforme permet au groupe de gérer au mieux ses approvisionnements et ses stocks afin d'alimenter ses magasins dans les meilleurs délais.

*Exemple de fenêtre PVC :*



*Exemple de fenêtre en Aluminium:*



<sup>16</sup> Robots de découpe, centres d'usinage, soudeuses, ébavureuses et lignes automatisées, tables de vitrage, fischeuses automatiques, petit matériel, emballage automatique.

► **Fabrication de volets en bois :**

Cette activité de fabrication est localisée en Roumanie.

Les outils de production sont regroupés au sein d'une usine comprenant deux unités de production, le tout sur 2.000 m<sup>2</sup>.

Cette usine revêt un double rôle : économique et politique.

- Politique dans la mesure où elle encourage les autres fournisseurs du Groupe à conserver des prix les plus compétitifs (cette usine étant susceptible de se substituer à eux, en cas de besoin).
- Economique car il s'agit d'une ressource de production.

Cette usine permet de produire 1.500 panneaux de volets/jour et 150 escaliers/jour.

Ce site favorise un regroupement logistique des différents produits.

*Exemples de volets en bois :*



► **Fabrication de portes en bois :**

L'activité de fabrication de portes en bois est répartie sur les sites de la Roque d'Anthéron et d'Almoradi en Espagne.

L'usine de La Roque d'Anthéron fabrique des portes en bois massif sur dimensions standards et courantes.

Ce site est composé d'un bâtiment de 5.000m<sup>2</sup> de fabrication et d'un autre de 2.500 m<sup>2</sup> de stockage. La production est organisée autour de 2 lignes de profilage et de tenonage automatisées, une ligne de cadrage avec robots automatisés, une ligne de calibrage et fichage automatisées, une ligne dormant, une ligne de cadrage, emballage, four et emballage, palettisation entièrement automatisée.

La modernisation de l'outil de production de cette usine a fait l'objet, en 2002, d'un investissement lourd de la part du Groupe (2,7M€).

Cette usine permet de produire 2.300 unités jour.

L'usine espagnole, de 3.100 m<sup>2</sup>, produit des panneaux post formés grâce à deux presses spécifiques.

Elle peut également assembler 1.500 portes planes/jour et 500 portes à âmes pleines grâce à trois presses multi plateaux.

Cette usine dispose également de 2 lignes de calibrage et tenonage automatisées, ainsi qu'1 ligne de fichage, 1 ligne de ponçage et 1 ligne d'emballage.

Exemples de portes en bois :



#### b. L'approvisionnement

Le Groupe VIAL maîtrise la filière de ses approvisionnements.

Les matières premières sont achetées à la source (bois, aluminium, PVC...).

Plus de vingt ans d'expérience dans les achats confèrent au Groupe VIAL une bonne maîtrise des sourcings et des réseaux d'approvisionnement.

Monsieur Fabrice VIAL s'occupe plus particulièrement des achats du Groupe.

Egalement, un bureau d'achat composé de 3 personnes centralise les commandes hebdomadaires.

##### ► PVC et Aluminium :

En ce qui concerne l'approvisionnement des profilés en **PVC et ALUMINIUM**, le Groupe VIAL possède ses propres moules de fabrication.

Toutes les gammes et dessins de profils proviennent du bureau d'études du Groupe VIAL et sont donc uniques.

L'achat de PVC est effectué en dollars par l'intermédiaire de transformateurs.

Les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène.

Chaque jour les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché.

Les stocks tampons permettent au Groupe une position d'attente très confortable.

Ainsi, la sécurisation d'achats de profilés est garantie sur une période fixée au minimum de 6 mois.

Si toutefois le prix de la matière venait à chuter de façon spectaculaire, le Groupe profiterait de cet incident de cours pour augmenter ses volumes d'achats.

Ces périodes exceptionnelles sont utilisées pour mener des opérations de promotion qui renforcent l'image et le positionnement de discounteur du Groupe VIAL sans pour autant affecter le rapport qualité/prix et tout en conservant ses marges traditionnelles.

##### ► Verre :

Le verre est acheté à des assembleurs, pour optimiser les prix d'achat.

##### ► Le bois :

L'approvisionnement de **bois** constitue un avantage concurrentiel déterminant dans la politique d'achats du Groupe Vial.

Le Groupe achète à partir de réseaux directs, à la source (départ forêt), ce qui lui permet d'éviter toute charge inhérente au courtage et d'optimiser le prix final.

Le Groupe est en permanence à la recherche de nouvelles origines et provenances.

Sa notoriété et rigueur d'acheteur sont reconnues et facilitent grandement son accès aux différents sites de production.

Les zones d'approvisionnements ont été divisées en trois zones géographiques différentes et éloignées, Amérique du sud, Afrique, et Europe de l'est.

De la sorte, le Groupe se protège d'éventuels risques géopolitiques et profite de la complémentarité de ces zones pour des raisons climatiques (saison des pluies).

► **Produits finis:**

Pour tous les achats de produits finis et semi finis, le Groupe est en constante recherche de sourcings internationaux et de nouveaux fournisseurs capables de répondre aux exigences de ses cahiers des charges techniques et tarifaires (cuisines, placards, climatiseurs, quincaillerie, emballage et petite fourniture ...).

► Pour éloigner tout risque, les fournisseurs restent en concurrence permanente à chaque appel d'offres afin d'optimiser au maximum les achats et donc de maintenir ou diminuer les prix à la vente sans dégradation des marges.

► Les principaux fournisseurs du Groupe représentent, au 31 décembre 2005 :

Fournisseur	Montant des achats HT	En % des achats consommés au 31/12/2005
1	2 411 322 €	7,98%
2	1 028 632 €	3,40%
3	1 000 829 €	3,31%
4	824 486 €	2,73%
5	817 698 €	2,71%
6	763 406 €	2,53%
7	718 046 €	2,38%
8	570 996 €	1,89%
9	510 347 €	1,69%
10	475 750 €	1,57%
<b>TOTAL</b>	<b>9 121 512</b>	<b>30,19%</b>

c. Destinations des produits fabriqués

Une centrale d'achat a été créée en 2002 et a vocation à être l'interface entre les usines, les magasins et les tiers.

Les ventes effectuées en gros ou demi-gros auprès de tiers représentent 3,25% du Chiffre d'Affaires consolidé 2005.

La clientèle des unités de production est essentiellement constituée des magasins VIAL menuiseries.

Les commandes sont passées, par exemple :

- toutes les semaines pour les fenêtres ;
- tous les 15 jours pour les escaliers ;
- tous les mois pour les volets ;
- tous les trimestres pour les portails.

La plateforme de distribution située à Gignac permet au Groupe de gérer au mieux ses approvisionnements et ses stocks afin d'alimenter ses magasins dans les meilleurs délais.

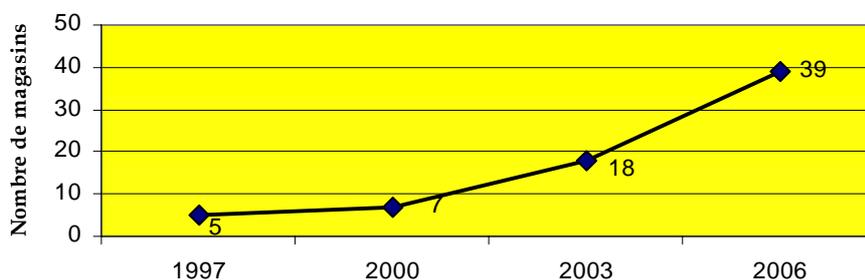
Gignac La Nerthe est situé au cœur des grands axes autoroutiers, à proximité immédiate des ports de Marseille et de Fos sur mer ainsi que des gares de marchandises et TGV.

## 2. Distribution

### a. Les magasins

VIAL Menuiseries dispose aujourd'hui de 39 magasins (+ 1 magasin en Espagne) principalement implantés dans le sud de la France.

**Evolution du nombre de magasins Vial Menuiseries entre 1997 et 2006**



Le magasin type du Groupe VIAL Menuiseries :

- Personnel: 1 manager, 1 manutentionnaire et 1 à 2 vendeurs-manutentionnaires;
- Surface: 2.000 m<sup>2</sup> (dont 1.700 m<sup>2</sup> minimum de surface de stockage).

VIAL Menuiseries limite effectivement la surface affectée au magasin à 300 m<sup>2</sup> afin de ne pas être tributaire d'autorisations administratives.

L'ouverture d'un nouveau magasin nécessite un investissement d'environ 0,8 M€, dont 0,5 à 0,6 M€ pour la constitution du stock.

Un nouveau magasin met en moyenne 12 à 14 mois pour parvenir à son seuil de rentabilité.

### b. Les produits vendus

Environ 70% des produits vendus sont fabriqués en interne.

Ne sont, notamment, pas fabriqués en interne les produits suivants : volets roulants, portes coulissantes, caissons de cuisine, grilles de défense, meubles de jardin...

La marque VIAL Menuiseries est apposée sur certains de ces produits non fabriqués par VIAL Menuiseries. Ces produits sont, notamment : les portails métalliques et PVC, les portes de cuisine et caissons de cuisine...

La fabrication de produits sur mesure demande un délai de 20 jours et une majoration de la facturation de l'ordre de 30%.

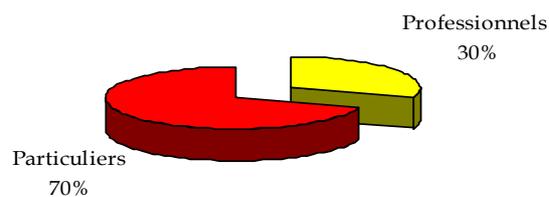
## 6.2 Principaux marchés

### 6.2.1. Marchés sur lesquels opère VIAL MENUISERIES

#### 6.2.1.1 La clientèle de VIAL MENUISERIES

VIAL Menuiseries estime sa clientèle composée à 70% de particuliers et à 30% de professionnels.

#### Profil de la clientèle de Vial Menuiseries



La clientèle de particuliers est essentiellement composée de personnes faisant construire ou rénovant leur maison.

Le panier moyen avoisine 320 €.

VIAL Menuiseries utilise divers procédés de communication afin de toucher sa clientèle :

- catalogues Vial Menuiseries.
- publications dans les journaux gratuits ;
- Phoning-marketing auprès des pavillonneurs et des professionnels de la rénovation (TVA 5,5%).
- Routage de catalogues d'après les demandes de permis de construire.
- Suivi et relance systématique de toutes les personnes contactées.

#### 6.2.1.2. Zones géographiques couvertes par VIAL MENUISERIES

Les 40 magasins de VIAL Menuiseries sont majoritairement implantés dans le sud de la France. Toutefois, l'un de ces 40 magasins est situé à Crevillente (Alicante) en Espagne.



Le groupe souhaite aujourd’hui étendre sa couverture à l’ensemble de l’hexagone.

Ses perspectives sont les suivantes :

Total des implantations en France à fin 2006 :	42
Total des implantations en France à fin 2007 :	52
Total des implantations en France à fin 2008 :	64

#### 6.2.2. Le marché de la menuiserie industrielle

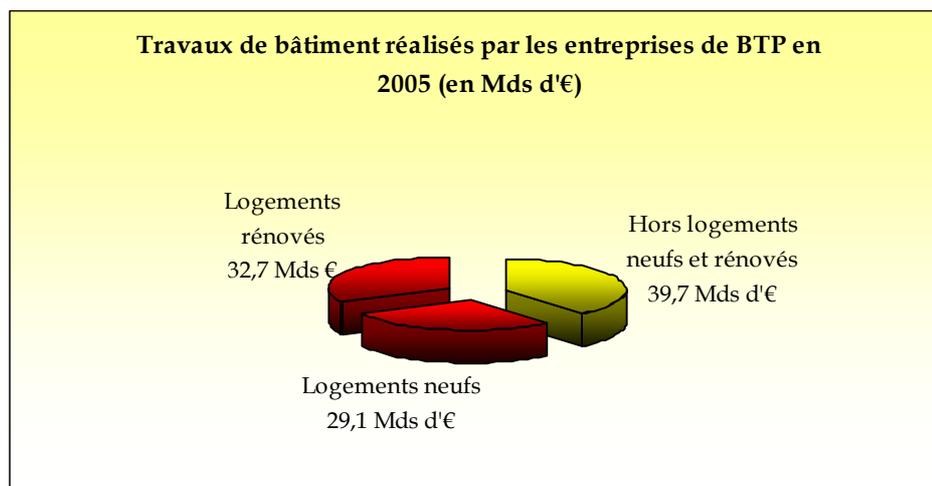
Le marché de la menuiserie industrielle est indissociable de celui de la construction et plus particulièrement du secteur de la rénovation.

▸ A propos de l’**activité du bâtiment**, la fédération française du bâtiment estime sa croissance (en volume) à +3,5% en 2005 dont :

- + 10,2% pour le neuf
- + 1,8% pour l’amélioration/entretien

Elle chiffre également la répartition du Chiffre d’Affaires comme suit:

Rénovation de logements:	32,7%
Construction de logements neufs :	28,7%



Source : Fédération Française du bâtiment

L'activité du bâtiment est sensible à certains facteurs, et plus particulièrement :

- L'investissement
- Les taux d'intérêt (lesquels restent actuellement historiquement bas).
- Le taux de TVA : l'activité de l'«amélioration-entretien» est stimulée par la reconduction, jusqu'en 2010, de la TVA à 5,5% sur les travaux d'entretien et de rénovation de logements.
- Les prix de l'immobilier, dont la hausse semble désormais se contenir.
- ... etc

► La fédération française du bâtiment estime la croissance 2006 de l'activité du bâtiment à +3,1%, en volume, ce qui correspond à une estimation du marché avoisinant 104,6 Mds d'€.

► Le secteur de la **rénovation** constitue le principal débouché de la menuiserie.

Le marché de la rénovation du logement connaît une croissance régulière depuis une dizaine d'années.

La croissance des travaux de rénovation devrait, en 2005, se situer à 1,4% en volume.

Mais une plus forte hausse est attendue dans le secteur du logement : +1,8% dont 2% dans le secteur libre sous l'influence de la TVA à 5,5%.

L'estimation de croissance pour 2006 est équivalente à la croissance 2005 (+1,4% en volume) en raison des éléments suivants :

- Une nouvelle stabilisation du secteur aidé, compensée (comme en 2005) par la hausse des travaux de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ;
- Une nouvelle progression du secteur libre, +2% en volume, sous l'effet de la reconduction de la TVA à 5,5% ;
- Une très légère reprise de l'immobilier d'entreprise ;
- Une faible augmentation des travaux administratifs, l'accent étant mis en priorité sur le neuf.

Ainsi, pour 2006, c'est surtout la reconduction de la TVA à 5,5% qui permettra de, à nouveau, soutenir la croissance du secteur de la rénovation. Sans cette reconduction, l'entretien du logement aurait reculé de 7,1% en volume et -4,1% en volume sur l'ensemble de l'activité de rénovation (correspondant à une perte nette de 3 milliards d'euros).

► Le marché de la **menuiserie industrielle** :

L'entretien du logement reste un marché porteur pour les industriels en raison de l'ancienneté du parc des résidences et d'une attention croissante portée par les Français à leurs menuiseries, encouragés par le fameux taux réduit de TVA à 5,5%.

Le secteur de la menuiserie industrielle regroupe la production et la distribution de trois matériaux :

- la fabrication de charpentes et de menuiserie en bois ;
- la fabrication de menuiseries et de fermetures métalliques (acier, fer et aluminium) ;
- la menuiserie en matières plastiques (PVC).

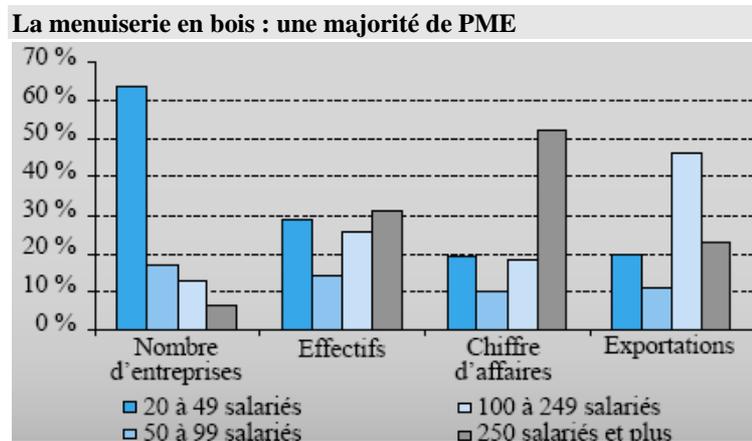
(a) La fabrication de charpente et de menuiserie en bois

L'activité de charpentes et de menuiseries en bois comprend la fabrication de portes, de fenêtres, de volets, d'escaliers, de charpentes ainsi que de hangars agricoles.

Le secteur reste atomisé puisque :

- 80% des entreprises ont moins de 50 salariés ; et,
- près des deux tiers sont des entreprises artisanales de moins de 20 salariés.

En revanche l'essentiel de la production de l'activité provient d'entreprises industrielles de plus de 250 salariés.

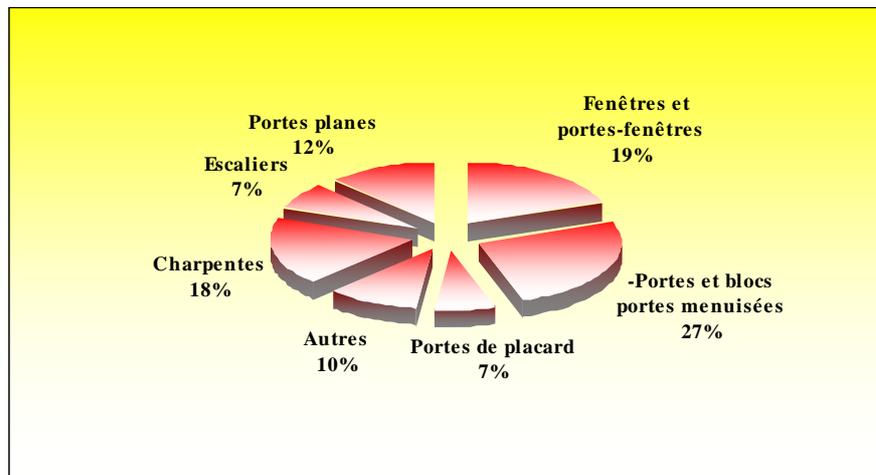


Source : SESSI, Enquête annuelle d'entreprise, 2004

Les meilleures ventes de la branche menuiseries en bois sont :

- la fabrication des portes et des blocs-portes menuisées et planes (25% des ventes) ;
- les fenêtres et les portes-fenêtres (19% des ventes).

### Répartition des ventes par produits au sein de l'activité charpente et menuiseries en bois



Source SESSI, enquête annuelle de branche, 2004

Le bois reste le matériau traditionnel pour la fabrication de portes en raison de son esthétisme et de sa créativité qui attire encore de nombreux particuliers.

En revanche, ce matériau bénéficie assez peu du dynamisme du bâtiment en raison de la concurrence des autres matériaux de construction et surtout l'aluminium et le PVC.

En effet, le bois est de moins en moins utilisé par les professionnels. Ainsi, en termes de facturations, les produits à composante bois représentent 10% des matériaux de construction au profit du métal et du plastique avec un tiers de la production.

Les normes et les styles de certaines constructions régionales limitent le champ de diffusion de certaines huisseries à un marché local ou obligent les entreprises à organiser leur outil de production afin de confectionner des produits sur mesure générateurs de coûts supplémentaires.

Ainsi le taux d'exportation de la menuiserie bois (y compris la fabrication de charpentes) est de 3%, un des plus faibles de l'industrie manufacturière. Néanmoins, le secteur investit dans la modernisation de son système de production (taux d'investissement de 12% contre 14% pour le secteur) afin de pallier au manque de personnel et de réduire les délais de fabrication.

Enfin, la filière affiche une bonne rentabilité économique avec un taux de marge brute de 31% (en ligne avec le secteur des matériaux de construction, à savoir 30%).

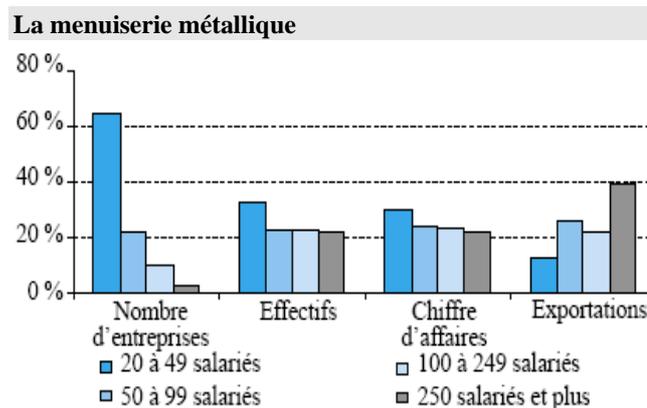
#### (b) La fabrication de menuiserie métalliques

L'activité des menuiseries et fermetures métalliques rassemble les fabricants de portes, de fenêtres, de cadres et de fermetures destinées à la construction individuelle ou collective et aux bâtiments industriels ou commerciaux.

Le secteur est peu concentré puisque parmi les 165 entreprises qui constituent le secteur, plus de 60% sont des entreprises de moins de 50 salariés.

Il emploie 10 500 personnes et génère un chiffre d'affaires de 1,6 milliards d'euros (22% du CA du marché). Comme pour l'activité de la menuiserie en bois, ce sont les entreprises industrielles (12% des entreprises de la filière) qui réalisent la majorité de la production.

Les entreprises sont présentes sur l'ensemble du territoire national avec cependant une forte présence sur le Rhône Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Centre et dans les Pays de Loire. Ces 5 régions totalisent 40% de l'effectif du secteur.



SESSI, Enquête annuelle d'Entreprise, 2003

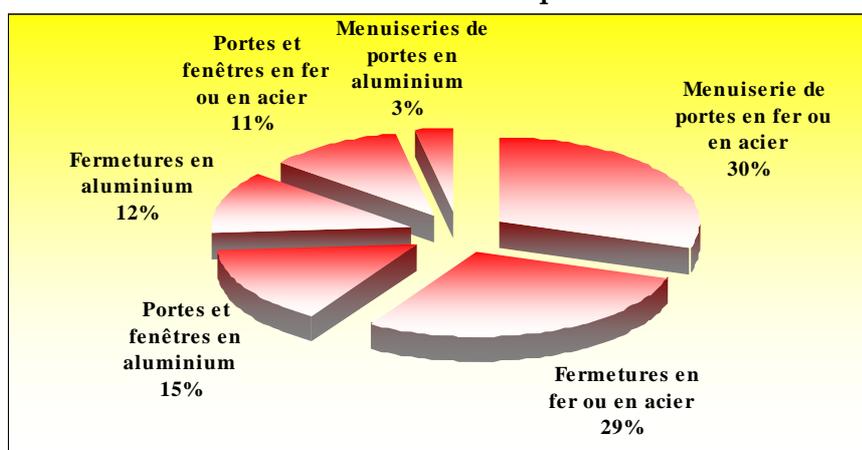
Les menuiseries et fermetures métalliques sont restées longtemps cantonnées aux ouvrages industriels mais sont depuis quelques années répandues à tous les domaines de la construction.

Ainsi, les portes et les fenêtres en aluminium sont entrées directement en concurrence avec les menuiseries en bois et en plastiques pour des ouvrages haut de gamme.

La fabrication des portes et fenêtres et fermetures métalliques constitue les trois quarts du chiffre d'affaires réalisé dans cette branche. Ainsi, en termes de facturations, le métal concentre 12% des ventes de l'ensemble du secteur de matériaux de construction. En 2004, la production en tonnes des portes et des fermetures et des fenêtres en aluminium est de 30% et dépasse de plus de 40% les composants en acier et en fer.

Malgré la concurrence du PVC, l'aluminium, apparu dans les années 90, ne demande pas d'entretien et est apprécié pour ses qualités d'isolation naturelle et de rigidité. Il est ainsi largement utilisé dans le sud-est de la France, région où les maisons sont souvent équipées de grandes baies vitrées.

### Répartition des ventes par produits au sein de l'activité menuiseries métalliques



#### (c) La fabrication de menuiserie plastique

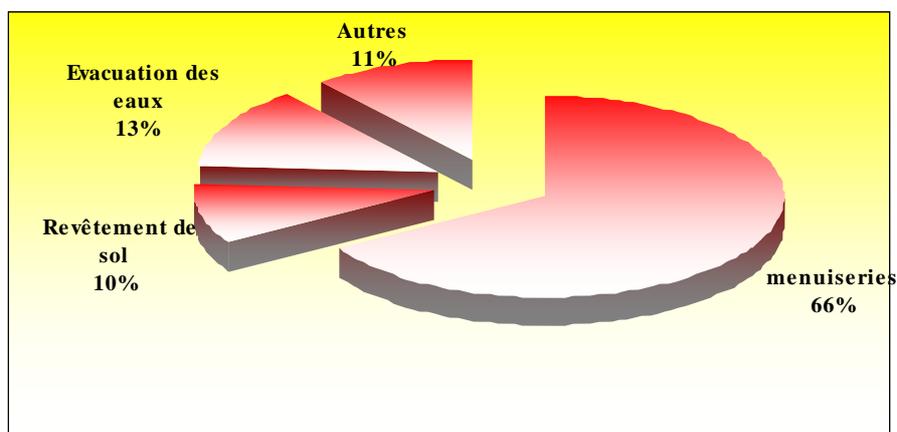
Les menuiseries en matières plastiques sont constituées de profilés réalisés principalement en PVC. Toutefois les extrudeurs utilisent d'autres matériaux tels que le PMMA, le PS, le Pehd pour des applications décoratives ou des profilés extérieurs.

Avec le développement de l'utilisation des matières plastiques dans le bâtiment à partir des années 80, la fabrication d'éléments en matières plastiques se diversifie : production de menuiseries et fermetures de bâtiments, de revêtements de sol et de dalles de plafonds, d'appareils sanitaires et d'éléments décoratifs, de réservoirs et de constructions préfabriqués.

Les menuiseries en PVC contribuent pour 2/3 au chiffre d'affaires du secteur (soit 357 000 tonnes en 2004).

La rénovation de logements capte plus de 60% des menuiseries en PVC à travers les ouvertures (69% des fenêtres et portes) et les fermetures (volets battants roulants ou persiennes). Il faut y ajouter également les menuiseries extérieures (vérandas, clôtures, portes de jardin, serres,...).

## Répartition des ventes par produits au sein de l'activité menuiseries plastiques



Pourtant, la menuiserie en PVC a longtemps souffert de préjugés négatifs surtout de la part des particuliers. Il n'était pas considéré comme un matériau noble et peu apprécié sur le plan esthétique car il jaunissait notamment avec le temps.

Mais les fabricants ont réussi depuis à démontrer ses qualités :

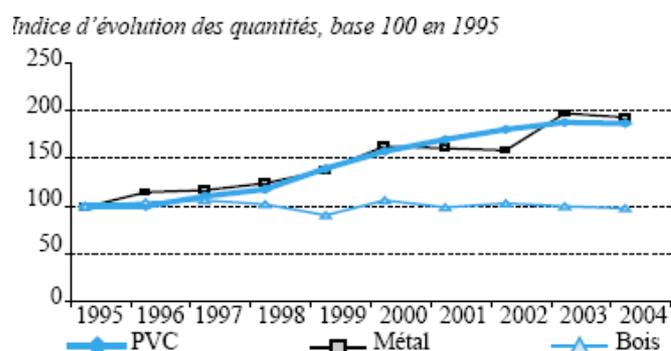
- Une pose et une fabrication simplifiées : le PVC est d'une grande facilité d'usinage et de mise en œuvre. Avec l'usage du PVC, les menuiseries sont plus légères et plus maniables, ce qui est un réel avantage dans la construction.
- Le respect de l'environnement : le PVC est facilement recyclable.
- Des avantages pour le client : insensible au gel et aux fortes températures, résistant aux agents chimiques, peu d'entretien, sa durée de vie excède celle des autres matériaux. Les menuiseries en PVC ont en outre un fort pouvoir d'isolant et sont anti-effractions. Elles sont généralement d'un bon rapport qualité-prix.

Ces atouts, ainsi que des politiques d'innovations et de montée en gamme développées par les industriels, expliquent que le PVC soit de plus en plus utilisé par les professionnels du bâtiment au détriment du bois et de l'aluminium.

Sur la période 1997-2003, les livraisons de menuiseries en matières plastiques ont ainsi bondi de +70% contre +50% pour les menuiseries métalliques et -6% pour les menuiseries en bois.

En 2005 plus de 6 millions de portes et fenêtres en PVC se sont vendues sur le marché français dont les 3/4 en rénovation.

La croissance des prix de menuiseries en matières plastiques reste maîtrisée puisque en 5 ans les prix ont augmenté de 2% par an.



Source SESSI, Enquête Annuelle de branche

Face au bois et à l'aluminium, les fabricants ont fait le choix d'une politique tarifaire compétitive. Ainsi, la filière affiche un taux de marge brute de 31,8% en 2003, supérieur au secteur du bâtiment (30%), en raison de conditions d'approvisionnements relativement favorables et d'investissements actifs (renouvellement de leurs capacités de production et modernisation de leur outil de production). Comme pour la fabrication et la menuiserie en bois et celle de menuiseries et fermetures métalliques ce sont les unités de plus de 250 salariés qui réalisent principalement le CA avec 45% de la production de la branche et 65% des exportations. Ces opérateurs participent activement à la concentration du secteur en rachetant des sociétés de tailles moyennes dans un environnement qui reste néanmoins très atomisé et concurrentiel.

Les entreprises de menuiserie PVC investissent de plus en plus dans la distribution, utilisant tous les canaux de distribution qui leurs sont disponibles, à savoir :

- La vente directe : La plupart des fabricants de PVC s'occupe eux-mêmes de la commercialisation de leurs produits. Ainsi, près de la moitié des fenêtres PVC fabriqués sont vendues directement par les industriels et les menuisiers.
- Les enseignes d'installation : Les réseaux de commercialisation de menuiserie PVC se multiplient comme K par K, Tryba, Huis Clos, Idéalys... A l'initiative des fabricants eux-mêmes, ils visent surtout les particuliers. De cette manière, le client bénéficie de conseils, voit les produits et l'installation de ses menuiseries sont installés par les spécialistes formés au produit du fabricant.
- Les négociants en matériaux de construction : Ils réalisent 27% des ventes de fenêtres de PVC. Ce circuit est surtout privilégié pour capter les artisans du bâtiment. Les fabricants de menuiseries PVC conçoivent par ailleurs des gammes de produits spécifiques à ce circuit de distribution. Aujourd'hui, les négociants tentent de capter les particuliers en leur proposant un service de pose réalisée par des sous-traitants.
- Enseignes de grand public et discounters : Les grandes surfaces de bricolage (GSB) et les surfaces spécialisées (GSS) sont également présents dans la menuiserie PVC mais ne génèrent que 5% des ventes et toutes ne disposent pas de ce type de produits. D'ailleurs, très peu de fabricants utilisent ce circuit pour commercialiser leurs menuiseries en PVC.
- La vente en ligne : Les sites Internet de menuiseries PVC se multiplient et se modernisent. Seul Lapeyre possède un véritable portail de vente aux particuliers et aux professionnels. Pour les autres sites Internet, seuls les catalogues sont disponibles en ligne.

Groupe VIAL reste toutefois peu touché par l'activité de ces entreprises de menuiseries PVC, compte tenu de son positionnement particulier de discounteur.

Le Royaume Uni est le premier producteur européen de menuiseries plastiques.

La France et l'Allemagne sont les principaux fournisseurs de revêtements de sols avec des productions de plus 55 millions d'euros.

► **Les carnets de commande** sur le marché de la menuiserie:

L'évolution des commandes en entretien rénovation pour les prochains mois se chiffre à 11% (source : l'artisanat du bâtiment - CAPEB).

Les chefs d'entreprises artisanales de menuiserie continuent donc à afficher un certain optimiste.

► **Les fenêtres :**

En 2004, 10,8 millions de fenêtres ont été fabriquées en France.

La baisse du taux de TVA à 5,5% a, depuis, dopé ce marché.

Ce chiffre en apparence impressionnant ne donne pourtant pas la pleine mesure de ce marché car 85% des résidences ont été construites avant 1975 et les spécialistes estiment que 50 millions de fenêtres restent à changer.

Que ce soit pour la construction neuve ou la rénovation, le marché de la fenêtre semble avoir de beaux jours devant lui.

<b>Le marché français de la fenêtre</b>			
En millions de fenêtres	2000	2002	2004
Total France	9,5	10,2	10,8
Dont importation		0,3	0,3

Source Batim-Etudes

Si à l'origine la fenêtre était en bois, l'apparition du PVC, un produit plastique issu de l'industrie pétrochimique à la fin des années 70 a totalement révolutionné le marché.

En 1980 la fenêtre PVC ne représentait que 5% du marché contre... 58% en surface et 63,8% en volume en 2004.

L'évolution du marché de la fenêtre, en croissance de 5% par an, profite donc essentiellement au PVC même si aujourd'hui la fenêtre aluminium, longtemps réservée au tertiaire, fait une entrée remarquée sur le marché des particuliers (23% en surface et 17,7% en volume) soit quasiment au même niveau que la fenêtre en bois, grande perdante de cette évolution.

A noter également le développement récent d'un nouveau type de fenêtres mixtes alliant les avantages du bois et de l'aluminium. Encore largement anecdotique (1,5% du marché), ces systèmes mixtes devraient rapidement se développer.

Les trois types de fenêtre (plus les fenêtres mixtes) se livrent dorénavant une concurrence féroce tant au niveau des prix que de la qualité ou de l'innovation.

<b>Evolution du marché de la fenêtre par matériau</b>							
Part de marché	2000	2002	2004	2002		2004	
				Volume		Valeur	
Bois	19,9%	17,9%	16,8%	17,5%	16,0%		
PVC	61,6%	63,1%	63,8%	52,9%	53,9%		
Aluminium	16,9%	17,4%	17,7%	27,4%	27,8%		
Mixte	1,3%	1,4%	1,5%	2,2%	2,4%		

Source Batim-Etudes

**La fenêtre en PVC** est passée en vingt ans de 5 à plus de 60% du marché grâce à une innovation de taille qui a révolutionné la pose des fenêtres. En effet, ces fenêtres ont permis une adaptation aisée au bâti existant. Ainsi, plutôt que de réparer des fenêtres ou de reconstruire le bâti pour en faire de nouvelles, la fenêtre PVC permettait-elle un simple échange. Cette innovation majeure, à laquelle toutes les autres fenêtres ont dû s'adapter, a permis des délais de pose réduits au strict minimum. La fenêtre PVC présente des performances thermiques et acoustiques presque similaires à celles du bois. Ses performances en terme d'étanchéité au vent et à l'eau sont excellentes et garantissent une très grande durabilité et un coût imbattable pour un entretien minimal, du moins avant que les industries de la fenêtre bois et de la fenêtre alu ne réagissent. Le principal inconvénient est, qu'en dépit des efforts des industriels, la seule véritable couleur disponible reste encore majoritairement le blanc.

**La fenêtre aluminium** est née dans les années 1970 et s'est rapidement imposée dans le tertiaire. Progressivement, sa grande rigidité de structure en a fait le produit de choix pour la construction de verrières et de vérandas et pour la construction des grandes baies vitrées qui ont fait leur apparition dans les logements collectifs dès les années 80.

Aussi, logiquement, depuis quelques années, la fenêtre alu s'est développée vers le marché des particuliers offrant beaucoup d'avantages et quelques inconvénients. De plus, grâce au thermolaquage, ou aluminium anodisé, ces fenêtres peuvent revêtir toutes les couleurs de l'arc en ciel avec un laquage quasiment indestructible. Extrêmement durable, une fenêtre alu peut durer plusieurs décennies sans aucun problème et sans aucun entretien. Enfin, dernier avantage, et non des moindres, la structure aluminium (ou aluminium + bois) est la plus pratique pour une ouverture coulissante ce qui permet un notable gain de place en terme d'aménagement.

La fenêtre alu a quelques inconvénients cependant, le premier étant d'ordre technique. L'aluminium est en effet un métal conducteur, les fenêtres doivent donc être pourvues de ponts thermiques qui empêchent cette conduction du chaud et du froid. Même si ces fenêtres répondent parfaitement aujourd'hui à la norme RT 2000 concernant l'isolation, les performances de l'alu dans ce domaine sont moindres que celles du PVC et du bois.

**La fenêtre en bois, qui fut la norme pendant des siècles, a en vingt ans dû concéder une grande partie de ses parts de marché à la fenêtre PVC puisqu'elle ne représente aujourd'hui plus que 18% du marché, tant en volume qu'en surface.** Longtemps monopolisés par les petits artisans locaux, le marché de la fenêtre bois est en pleine structuration industrielle.

Du coup, l'industrie a pu en quelques années apporter de vraies innovations technologiques et une rationalisation de la production qui ont permis une baisse des coûts et une amélioration de la qualité. Par exemple, les fenêtres en bois, quand elles ne sont pas construites à partir d'un bois noble (Moabi, chêne de France, Tauari du Brésil, etc.), sont réalisées en bois traités qui les rendent désormais hydrofuges, fongicides et insecticides sans que ces nouveaux procédés ne nuisent en quoi que ce soit aux formes ou ambiances traditionnelles.

De plus, les assemblages mécaniques permettent aujourd'hui de disposer de fenêtres sans mastic ni parecloses, la construction en atelier ou en usine - sur-mesure bien entendu - renforçant encore sa longévité.

Autre innovation, l'apparition du bois lamellé-collé permet désormais la fabrication de fenêtres de très grandes tailles et offrent ainsi la possibilité d'introduire la baie vitrée dans une architecture traditionnelle. Le bois est sans doute le matériau le plus adapté au système d'ouverture à la française, c'est-à-dire ouvrant vers l'intérieur. Enfin, le bois permet également le choix de la couleur, qu'il s'agisse de peinture, de lasure ou de vernis.

Le seul inconvénient véritable est que la fenêtre en bois requiert de l'entretien.

**Aucun circuit de distribution ne domine réellement le marché :**

<b>Part de marché des circuits de distribution en %</b>		
	2002	2004
Fabrication pose chantier	17	15
Vente directe à des pavillonneurs, des entreprises générales	8	7
Vente directe à des menuisiers poseurs indépendants	24	29
Vente au négociants	15	14
Vente directe à des distributeurs grand public	10	9
Vente sans pose aux particuliers	1	1
Vente par un réseau intégré avec enseigne	8	8
Fabrication , fourniture et pose aux particuliers	16	16

Source Batim-Etudes

**La rénovation est le principal débouché** grâce notamment à l'existence d'un parc de près de 200 millions de fenêtres dans des logements construits avant 1980.

<b>Débouchés</b>		
En %	2002	2004
Maisons individuelles isolées neuves	18	19
Logements collectifs neufs	4	4
Non résidentiel neuf	5	4
<b>Total construction neuve</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
Rénovation des logements	64	65
Rénovation non résidentiel	8	7
<b>Total rénovation</b>	<b>73</b>	<b>73</b>

Source Batim-Etudes

#### ► Les portes :

Le bois est toujours en tête des matériaux utilisés avec près de 60% de part de marché. Toutefois le marché est en pleine évolution sous la poussée des innovations technologiques

### 6.3 Evènements exceptionnels

Les renseignements fournis aux paragraphes 6.1 et 6.2 n'ont pas été influencés par des évènements exceptionnels.

#### 6.4 Propriété intellectuelle

► **Marques :**

La SA Groupe VIAL détient la marque suivante :

Marques	Zone géographique	Numéro	Date de dépôt	Bulletin OHMI	Date renouvellement	Classe des produits et services <sup>(17)</sup>	Remarques
VIAL Menuiseries	France	06 3 4009 544	6 février 2006	24 mars 2006	5 février 2016	6 / 19	Marque Semi-figurative

VIAL Menuiseries n'a, à ce jour, pas initié de procédure(s) d'opposition à l'enregistrement de marque(s).

► **Brevets :**

Néant

► **Site web :**

Le Groupe VIAL Menuiseries exploite le site Web suivant : [www.vial-menuiseries.com](http://www.vial-menuiseries.com)

---

<sup>17</sup> Cf. Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Cette classification est accessible grâce au lien suivant : <http://www.inpi.fr/ressources/documents/Lot4/ma33.pdf>.

## 6.5 La position concurrentielle de VIAL MENUISERIES

### ↳ Caractéristiques et identification des concurrents :

La majorité des entreprises de menuiseries industrielles se positionnent à la fois sur la fabrication et sur la distribution de menuiseries à travers des enseignes grand public ou par le biais d'une activité de négoce.

Le secteur de la menuiserie est majoritairement composé de petites et moyennes entreprises au capital familial.

Toutefois, une dizaine d'acteurs dominent le secteur : Lapeyre, Tryba...

<b>Groupe Lapeyre</b>		
<b>Chiffres clés 2004</b>		
Chiffre d'affaires	1 493 M€	
Résultat d'exploitation	156,4 M€	
Résultat net consolidé part du Groupe	77 M€	
Effectifs	11.530	
<b>Informations complémentaires</b>		
Points de vente	LAPEYRE <sup>18</sup>	130
	K par K <sup>19</sup>	160
	TELHANORTE <sup>20</sup>	21
Usines <sup>21</sup>	France	12
	Pologne	2
	Brésil	1

### ↳ Avantages concurrentiels de VIAL Menuiseries:

Tout comme LAPEYRE, VIAL dispose non seulement de magasins mais également d'usines.

Société indépendante, VIAL Menuiseries se différencie toutefois des acteurs majeurs du secteur en se positionnant sur le marché de la menuiserie discount.

VIAL Menuiseries est d'ailleurs la seule enseigne, sur ce marché, à proposer des produits sur-mesure à prix discount.

Le Groupe se démarque également grâce à sa politique de coûts.

En effet, et malgré une image et un positionnement « discount », le Groupe VIAL Menuiseries fabrique des produits de moyen et haut de gamme commercialisés à un prix extrêmement compétitif.

La maîtrise de l'ensemble des coûts est essentielle pour le Groupe (achats de matières premières, assemblage et transformation, coûts de vente...).

Ceci permet au Groupe VIAL d'offrir dans une même gamme de prix des produits plus haut de gamme que ceux de ses principaux concurrents (Lapeyre...).

<sup>18</sup> Distribution de menuiseries, cuisines et salles de bains pour le grand public et les artisans.

<sup>19</sup> Vente et pose de fenêtres et de vérandas pour le grand public.

<sup>20</sup> Numéro 2 brésilien de la distribution de matériaux de construction. Le groupe Lapeyre a signé, début août 2000, un accord de partenariat majoritaire avec TELHANORTE.

<sup>21</sup> Spécialisées par site dans la fabrication de :

- Menuiseries extérieures en bois, PVC ou aluminium ;
- Menuiseries intérieures ;
- Cuisines actuelles, classiques ou traditionnelles.

## 7 ORGANIGRAMMES

### 7.1. Organigramme juridique

#### » Opération d'apports partiels d'actifs intra groupe :

Le Groupe VIAL a regroupé l'ensemble de ses activités dans la société VIAL Holding par transmission universelle de patrimoine et acquisition de fonds.

Afin de sectoriser ses activités, VIAL Holding a créé 4 filiales destinées à recevoir par le biais d'apports partiels d'actifs les 4 activités du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 :

- Fabrication VIAL PVC-Alu  
VIAL Portes
- Logistique Plateforme Menuiserie du Sud
- Magasins VIAL Menuiseries

Ces opérations d'apports partiels d'actifs ont notamment eu lieu afin de simplifier et de rationaliser la structure du Groupe : meilleure « lisibilité », économies de gestion...

Date	Société apporteuse	Société bénéficiaire de l'apport	Identification de l'apport	Valorisation de l'apport	Rémunération
Convention du 29/11/05 approuvée par l'AG du 31 décembre 2005	VIAL Holding	VIAL Menuiseries	Branche autonome d'activité de « négoce de menuiserie bois, PVC, dérivés, matériaux de construction, import, export ».	7.429.600 €	Création et attribution de 742.600 parts sociales de 10€
		VIAL Portes	Branche autonome d'activité de « fabrication, achat, vente par tous moyens de tous produits de menuiseries industrielles, en bois ou autres matériaux ».	914.670 €	Création et attribution de 91.467 parts sociales de 10€
		VIAL PVC Alu	Branche autonome d'activité de « fabrication, achat, vente par tous moyens de tous produits de menuiseries industrielles, PVC, aluminium ou autres matériaux ».	389.850 €	Création et attribution de 38.985 parts sociales de 10€
		Plateforme des menuiseries du sud	Branche autonome d'activité de « commerce de gros, demi-gros, détail, de menuiserie bois, aluminium, PVC, dérivés et plus généralement tous produits, articles, meubles, pour la décoration, l'amélioration de la maison et de son environnement ».	107.500 €	Création et attribution de 10.750 parts sociales de 10€

Avant la réalisation des ces apports partiels d'actifs, les sociétés bénéficiaires exploitaient, au titre de contrats de gérance, les fonds de commerce qui leur ont été respectivement apportés.

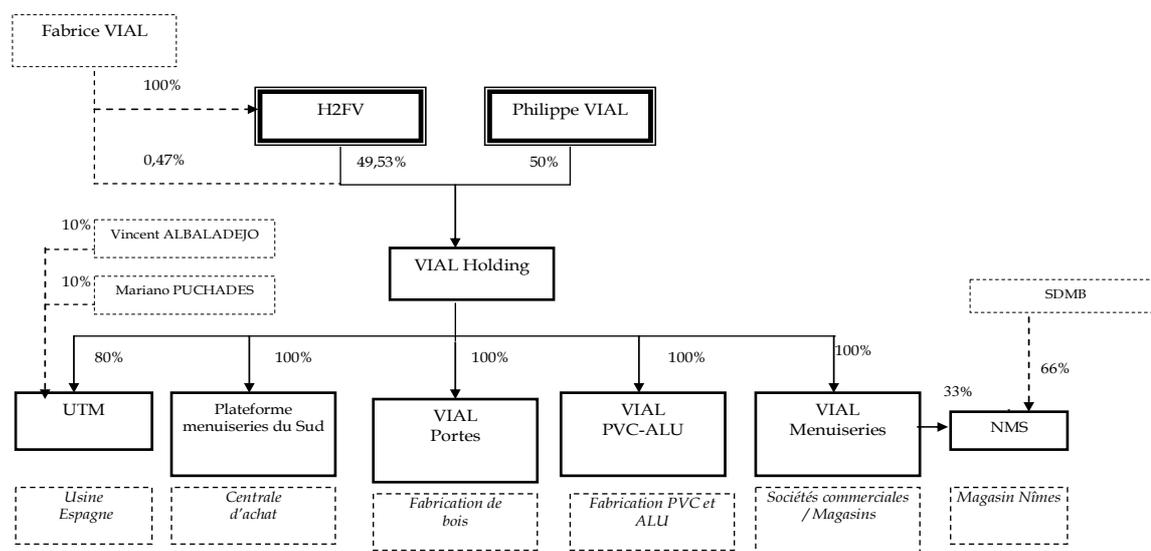
Puis, le nouvel holding Groupe VIAL SA (alors dénommé H2FV) a été créée afin d'acquérir, à terme, l'intégralité des actions de VIAL Holding.

↳ Organigramme depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et avant le 9 janvier 2006 :

En 2005, la société H2FV (Groupe Vial) a été constituée dans le but d'acquérir la totalité des titres de Vial Holding, ancienne tête du groupe.

L'opération de rachat des titres de Vial Holding s'est déroulée en deux phases :

- ✓ Au 01/07/2005 : apport de 49,53 % des titres Vial Holding, évalué à : 40.000.000 €
- ✓ Le 09/01/2006 : acquisition de 50 % des titres Vial Holding pour : 30.000.000 €



Sociétés non consolidées (car les chiffres ne sont pas significatifs) :

. TECNOWIN (détenue par VIAL Holding à 80 %) = société de négoce de menuiserie en Italie

. VODESSA (détenue par VIAL Holding à 85 %) = usine bois en Roumanie

. ROVIGEST (détenue par VIAL Holding à 100 %) = société immobilière propriétaire de l'usine exploitée par VODESSA

1/L'apport de titres VIAL Holding au Groupe VIAL (1<sup>er</sup> juillet 2005) :

La valeur des droits sociaux apportés a été évaluée sur la base des comptes de la société VIAL Holding arrêtés au 31 décembre 2004, et plus particulièrement le résultat net consolidé du groupe (soit 8.181.331€) auquel a été appliqué un coefficient multiplicateur compris entre 10 et 15.

La valorisation moyenne qui en est ressortie atteignait 102 M€. Pour des raisons de prudence, la valorisation retenue a été de 80 M€, soit 40M€ pour 50% des titres de VIAL Holding.

En rémunération de cet apport, 400.000 actions nouvelles de 100€ chacune ont été attribuées à Monsieur Fabrice VIAL.

2/ L'acquisition de 50 % des titres Vial Holding par Groupe VIAL (09 janvier 2006) :

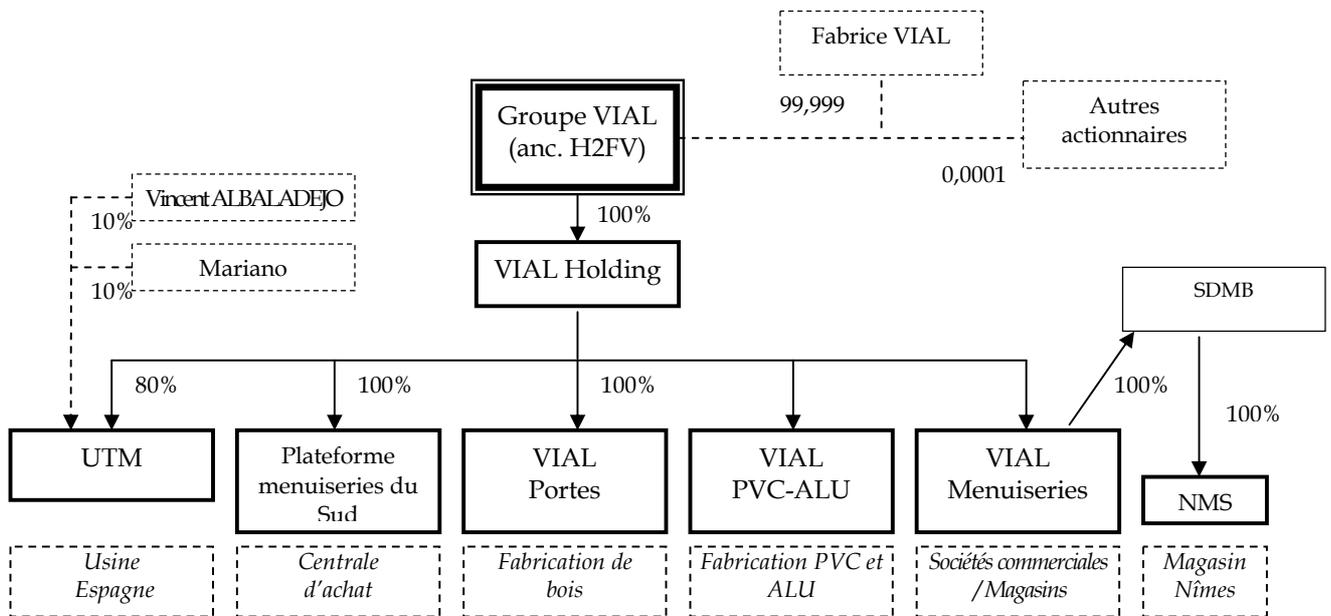
Le 9 janvier 2006, Groupe VIAL (H2FV) a racheté la participation de Philippe VIAL dans le capital de VIAL Holding.

Ce rachat, d'un montant de 30.000.000€, a été financé par un crédit de cette même somme consenti par les banques HSBC France (à hauteur de 15.000.000€) et CAMEFI France (pour 15.000.000€), pour une durée de 7 années à compter du 9 janvier 2006. Ce crédit a été refinancé le 15 septembre 2006 (cf. § 4.4.2)

Précisions relatives au prix de cession à titre onéreux des titres de la société VIAL HOLDING appartenant à Monsieur Philippe VIAL à la société GROUPE VIAL (30 000 K€) :

Ce prix résulte de l'accord des parties, dans un contexte consensuel de longue date entre Fabrice et Philippe Vial.

↳ Organigramme depuis le 30 juin 2006 (compte tenu des opérations d'acquisition du 9 janvier 2006, du changement de dénomination sociale de H2FV en Groupe VIAL SA le 16 mars 2006, et de l'acquisition de SDMB (Société de Diffusion de Matériel de Bâtiment) deuxième quinzaine de juin 2006) :



Sociétés non consolidées (car les chiffres ne sont pas significatifs) :

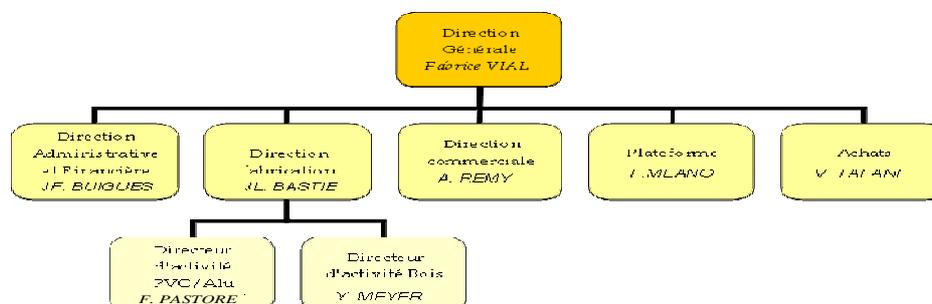
- . **TECNOWIN** (détenue par VIAL Holding à 80 %) = société de négoce de menuiserie en Italie
- . **VODESSA** (détenue par VIAL Holding à 85 %) = usine bois en Roumanie
- . **ROVIGEST** (détenue par VIAL Holding à 100 %) = société immobilière propriétaire de l'usine exploitée par VODESSA

↳ Sociétés composant le Groupe VIAL:

Dénomination	Forme sociale	Capital social	RCS	Adresse	Présidence / Gérance
VIAL Holding	SAS	4.840.256,30€	Aix en Provence B 432267748	Quartier Billard RN 568 13 180 Gignac La Nerthe	Fabrice VIAL
VIAL Menuiseries	SAS	7.439.600€	Montpellier B 482509999	Parc d'activité Aftalion 34 670 Baillargues	Groupe VIAL
VIAL Portes		924.670€	Salon de Provence B 482507381	La belle espère D561 13 640 La Roque d'Anthéron	
VIAL PVC Alu (VPA)		399.850€	Aix en Provence B 482486420	Quartier Billard RN 568 13 180 Gignac La Nerthe	
Plateforme Menuiseries du sud		117.500€	Aix en Provence B 482484755		
ULTIMAS Tecnicas de la Madera (UTM)	SL (Société limitée)	4.000 €	B53627253 (Code NIF)	C/Mayor 03 160 Almoradi Espagne	Groupe VIAL
NIMES MENUISERIES STOCKS	SAS	40.000 €	Nîmes B 421 366 006	Route d'Avignon 30320 Marguerittes	Groupe VIAL
Société de Diffusion de Matériel du Bâtiment (SDMB)	SAS	40.000 €	Carpentras B 410 717 862	ZAC du Coudoulet 84100 Avignon	Groupe VIAL

## 7.2. Organigramme fonctionnel

↳ La structure du groupe est organisée à partir d'un système de management en réseau décliné par métier, par activité et par fonction.



- S'agissant du *personnel administratif*, le DAF dirige un service de 18 personnes, composé de :
- 1 chef comptable qui seconde le DAF
  - 14 comptables et aides-comptables
  - 1 contrôleur de gestion
  - 1 réviseur comptable
  - 1 secrétaire

De plus, le recrutement d'un analyste financier/trésorier est en cours.

- Pour l'activité *commerce* :

Un directeur commercial qui encadre et anime *5 responsables de secteur*.

Chaque responsable de secteur supervise *6 à 8 magasins*.

- Pour la *plateforme* :

Le directeur, également responsable des stocks, est secondé par 2 responsables.

- Pour les *achats* :

Le responsable des achats secondé par des responsables de zone.

- Le Groupe VIAL dispose également de 2 organes collégiaux de direction :

1/ Un *Comité de Direction restreint* présidé par M. Fabrice VIAL où sont présents :

- Le Directeur Commercial,
- Le Responsable des Achats,
- Le Responsable de la Plate-forme et des Stocks,
- Le DAF.

Ce Comité de Direction (CODIR) restreint se réunit tous les lundis et a pour objectif d'évaluer le nombre et l'importance des problèmes rencontrés durant la semaine précédente, d'analyser et estimer la qualité des solutions apportées.

D'anticiper les problèmes de la semaine en cours.

Le CODIR restreint est un lieu d'analyses et de décisions.

#### **2/ Le Comité de Direction élargi**

Il est composé du Comité de Direction restreint auquel se joignent les responsables d'usines, les responsables de secteur, et à tour de rôle deux responsables de magasins.

Ce comité se réunit au minimum une fois par mois.

L'objectif de ce comité élargi est d'échanger sur les feed-back terrain, de recevoir les informations qui alimentent et favorisent le management opérationnel.

Il a également pour vocation d'élever le niveau de compétence et de motivation en favorisant les échanges.

C'est un lieu à la fois de rigueur et de convivialité qui nourrit et développe l'esprit d'équipe.

## 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Les immeubles ne sont, pour la plupart, pas intégrés au Groupe mais loués à des sociétés immobilières. Toutefois, 2 immeubles restent à ce jour intégrés au Groupe : l'un est propriété de la société roumaine Rovigest (non consolidée) et l'autre est le magasin situé à Manosque, propriété de VIAL Holding. Ces 2 immeubles ont toutefois vocation à être bientôt sortis du Groupe, intégrés à des sociétés immobilières et loués par le Groupe.

Immeubles loués par site et charges afférentes (au 1<sup>er</sup> semestre 2006):

Sites	adresse	Propriétaire	Ouverture	LOYER ANNUEL HT	CHARGES	TAXE FONCIERE
AJACCIO	ZI Baleone Mezzavia 20167 Sarrola Carcopino	M.PAOLETTI Francois		53 952,00 €	3 156 €	
AUBAGNE	14 Av de Douard ZI les Paluds 13400 AUBAGNE	SCI LES PALUDS 573 Av du Prado 13008 MARSEILLE		56 586,00 €	9 450 €	
BASTIA	Lieu Dit Campo Meta RN 193 20600 FURIANI	FURIANI AVENIR 1 Av Emile Sari 20200 BASTIA		52 200,00 €	6 076 €	6 250 €
BORDEAUX	ZI Chanteloiseau Av Roger Lapebie 33140 Villenave d'Ornon	PMSO Av Léon Jouhaux ZI 33210 LANGON		100 000 €	3 060 €	6 723 €
LE MUY	Quartier Les Plans Route de Fréjus 83490 Le Muy	SARL BARRET FRERES 24 Rue du Paradou BP 64 83490 Le Muy		61 876,80 €	14 208 €	7 010 €
LYON	35 Chemin de génas St Priest Mi-Plaine 69800 SAINT PRIEST	SCI DE LA GRANDE PLAINE 31 Rue Pierre Delore 69008 LYON		123 676 €	20 000 €	18 753 €
NARBONNE	232 Av de Louate ZI 11100 Montredon des Corbières	SCI MARCO ET ENFANTS 1 Rue du 14 Juillet 11100 NARBONNE		85 000,00 €		15 985 €
NICE	240 Av des Maurettes 06270 Villeneuve Loubet	SCP LES CHARMETTES Villa Andorre 1136 ch.Fahnestock 06700 St Laurent du Var		137 204,12 €	8 523 €	
PERPIGNAN	1905 Av Julien Panchot 66000 PERPIGNAN	Cabinet Vidal Christian 48 Av Julien Panchot 66000 PERPIGNAN		64 020,00 €	2 904 €	
PLAN DE CAMPAGNE	RN 543 Zone commerciale PDC13240 Septèmes les vallons	SCI Plan de Campagne 5 Square Stalingrad 13001 MARSEILLE		77 596,00 €	6 400 €	4 640 €
TOULOUSE	190 Rte de Paris ZI Bordeneuve 31150 LESPINASSE	SCI D'OTHIS ZI de Bordeneuve 31150 LESPINASSE		80 493,12 €	3 002 €	3 154 €
VALENCE	Rte de Marseille 26801 Portes les Valences	PROVENCE 17 Rue de Coulmiers 26000 VALENCE		109 943 €		
VENELLES	Route de Pertuis 13770 VENELLES	Mme. LOUIS PECTOR 41 Quai Albert 1er 83700 St RAPHAEL		60 000 €		6 690 €
LE MANS	170 Rue de la Riviere 72230 ARNAGE	SICOMA 25 Rue Pierre Belon 72000 Le Mans		86 700 €		12 288 €
MONT DE MARSAN	Rte de Bayonne 40280 ST PIERRE DU MON T	SNC TEMPOBAIL 129 Rte d'Albi 31200 TOULOUSE		35 155,44 €		
TOURS	19 Rue Charles Coullon 37170 Chambray les tours	SCI Aquitaine 24 rue desMesliers 37170 Chambray les tours		67 608 €	2 725 €	
COGNAC	Carrefour de la Trache 16100 CHATEAUBERNARD	SCI Carrefour de la Trache 18 B Rue des Chênes 16100 CHATEAUBERNARD		57 595,00 €		3 015 €
TARBES	13 Rte de Bordeaux 65320 Borderes s/ l'Echez	SCI BORDERES 3 Rue Ledormeur 65000TARBES		84 065,00 €		
PERIGUEUX	Rue du Commerces 24430 Marsac s/l Ile	SNC SOFIRST 129 Rte d'Albi 31200 TOULOUSE		57 092,16 €	4 823 €	9 078 €

Sites	adresse	Propriétaire	Ouverture	LOYER ANNUEL HT	CHARGES	TAXE FONCIERE
POITIERS	Av de la Loge 86400 Mignes aux Auxances	VIACTYS - SCI FENNEC 46 Av Jacques Coeur 86000 POITIERS		87 197,28 €	3 885 €	4 364 €
LIBOURNE	179 Av Georges Pompidou 33500 LIBOURNE	F.THOMAS 40 Rue Thiers 33500 LIBOURNE		42 000,00 €	4 920 €	4 923 €
CALUIRE	13 Av B. Thimonnier 69300 CALUIRE	SCI NORDINDORF 114 Bis Rue Hénon 69004 LYON		92 377,32 €		
CALUIRE	96 Av général leclerc 69300 CALUIRE	M.COVAREL 19 Av du Mont Saint Michel 73000 BARBERAZ		91 468,00 €		10 881 €
CHAMBERY	398 Av de Chambery 73230 Saint Alban Laysse	SCI CODI 19 Av du Mont Saint Michel 73000 BARBERAZ		60 980,00 €		10 338 €
LIMOGES	48-62 Rue de Babylone 87000 Limoges	SCPI EDISSIMMO 117 Quai du Pst Roosevelt 92132 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX	01-oct-05	85 840,00 €		
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	RN 568 Ctre Commercial Carrefour 13 Chateaneuf les Martigues	SEGECE 21 Rue La Pérouse 75798 Paris cedex 16	01-avr-06	104 260 €	41 820 €	
SORGUES	2289 Rte de Carpentras Lieu dit "La Marquette" 84700 SORGUES	MACOTEX QRT St Anne RN 542 84700 SOR GUES	02-mai-06	120 000€		15 000 €
SAINT GREGOIRE (RENNES)	4 rue des Petits Champs 35760 ST GREGOIRE	A.L.O GESTION 18 Rue Poullain Duparc 35000 Rennes	02-mai-06	62 000€		
NIORT	2 Rue Rbert Turgot 79000 NIORT MENDES France	SCI NIORTINVEST,TURGOT Rue Les Hauts de Montfaucon 79210 SAINT HILAIRE LA PALUD	01-juin-06	108 000€		
U.T.M Espagne	Camino de catral km 5,900 03160 Almoradi / ALICANTE Espagne	Gérant = Vicent ALBALDEJO Société Limitée ESP détenue à 80% par VH (usine)	24-janv-02	44 000 €		
CREVILLENTE Espagne	Poligono Industrial La Ceramica 03330 CREVILLENTE	SUMINFA INMO SL Pintor Lorenzo Casanova 28 03003 ALICANTE	01-sept 2005	74 760 € dep le 1/01/06		
BAILLARGUES	Parc d'activité Aftalion	SCI CARREFOUR DE BAILLARGUES		102 000 € dep le 1/01/06	1 921 €	4 160 €
	2 Rue François Perroux 34690 BAILLARGUES	Gérant : Fabrice VIAL				
CAVAILLON	RTE DE ROBION 84300 CAVAILLON	SCI VIRGILIA Gérant JC VIAL		24 000 € dep le 1/01/06		2 543 €
		Propriétaire du terrain Sarl CDM Locataire (bail à construction) Gérant JC VIAL				
DIJON	2 Rue J MOULIN ZI COUCHEY 21160 COUCHEY	SCI CP BOURGOGNE Gérant		120 000€ dep le 1/01/06	3 060 €	32 500 €
GIGNAC	Quartier BILLARD 13180 GIGNAC LA NERTHE	SCI La Plateforme Gérant F VIAL		716 000 € dep le 1/01/06	6 220 €	8 587 € 34 200 €
		SAS ICB Président F VIAL SCI Multientrepot Gérant JC VIAL SCI Les 2 frères du Billard Gérant JC VIAL				
TOULON	151 AV Alphonse LAVALEE Imm LE PANORAMA 83130 LAGARDE	SAS LES OLIVIERS Président F VIAL		133 000€ dep le 1/01/06	30 480 €	34 150 €
PAU	55, Rte de Bayonne 64000 BILLERE	SAS Les 2 frères du Luberon Président F VIAL	1 février 2006	70 000 € dep le 1/01/06		4 300 €
MANOSQUE	Quartier Pimoutier MANOSQUE	SAS VIAL HOLDING Président Fabrice VIAL		98 000 € dep le 1/01/06		7 506 €
LA ROQUE D'ANTHERON	LA ROQUE D'ANTHERON 13640	SAS Les Deux frères du Luberon Président Fabrice VIAL		105 000 € dep le 1/01/06		4 790 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 791 645,24 €</b>	<b>176 633,15 €</b>	<b>271 827,56 €</b>

Sites appartenant à des sociétés contrôlées par la famille Vial

Les contrats de location des immeubles utilisés par le groupe sont tout à fait classiques et conformes aux dispositions légales sur les baux commerciaux. Ils ne contiennent aucune disposition tendant à favoriser le bailleur ou le preneur.

La seule incidence financière notable concerne la taxe foncière qui est refacturée au locataire.

Tous les baux ont été refondus et conclus pour une nouvelle durée de 9 années ayant commencé à courir le 1er janvier 2006.

Les loyers figurant sur ces baux correspondent à la valeur du marché.

La durée de vie des biens immobiliers concernés par ces baux est supérieure à la durée du bail.

La conformité, avec les prix de marché, des loyers payés par les sociétés du groupe aux sociétés immobilières familiales a fait l'objet de rapports et/ou d'attestation :

▸ Un rapport de synthèse a été établi par Monsieur Hubert VIREY (Département Evaluations de la société d'avocats FIDAL), expert en évaluation d'entreprises et estimations d'actifs immobiliers professionnels ou privés depuis plus de 30 années. Dans ce rapport, l'expert se prononce sur la valeur locative annuelle de divers ensembles immobiliers.

Les sites concernés par ce rapport sont les suivants (également mentionnés en orange dans le tableau précédent):

Sites
Magasin de BAILLARGUES (34.670)
Magasin de CAVAILLON (84.300)
Magasin de MANOSQUE (04.100)
Magasin de TOULON-LA GARDE (83.130)
Magasin de COUCHEY-DIJON (21.160)
Magasin de PAU (61.140)
Usine de LA ROQUE D'ANTHERON (13.640)
Usine, Magasin, plateforme et bureaux de GIGNAC le NERTHE (13.180)

Suite à l'établissement de ce rapport, Groupe VIAL a ajusté les loyers des biens immobiliers concernés à la valeur locative à laquelle Monsieur Hubert VIREY avait conclu dans son rapport de synthèse. Cet ajustement a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Dans une attestation signée en date du 27 avril 2006, Monsieur Fabrice VIAL, PDG de Groupe VIAL a ainsi pu certifier que :

« Les loyers pratiqués sur les différents sites opérationnels des différentes sociétés du Groupe correspondent à la valeur locative du marché, telle que cette valeur ressort notamment de l'évaluation de la société FIDAL.

Etant précisé que les baux commerciaux concernant les différents sites du Groupe ont fait l'objet d'une refonte globale qui a pris effet au 01/01/2006. La masse des loyers découlant des nouveaux baux est voisine de celle des loyers anciennement pratiqués, les différents changements opérés n'ont par conséquent aucune incidence significative sur les business plan établis à ce jour. »

Egalement, le 30 mai 2006, Monsieur Hubert VIREY a établi un courrier dans lequel il constate « que les loyers annuels ressortant des divers baux sont conformes à l'évaluation de la valeur locative des sites concernés telle que nous l'avons établie dans notre rapport du mois d'avril dernier (valeurs 1<sup>er</sup> semestre 2006) ».

‣ A propos de l'usine espagnole : Dans un rapport établi le 27 avril 2006, Monsieur Emigdio FOLLANA GOMEZ, Ingénieur Technique Industriel (Alicante, Espagne), conclut à la conformité aux prix du marché des loyers facturés par la société INVERSIONES Y AQUILERES VIAL SL à la société ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA.

Une synthèse de ces expertises figure en Annexe A du présent document (page 195).

## **9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT**

Cf. § 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR, page 68.

## **10 TRESORERIE ET CAPITAUX**

### *10.1 Informations sur les capitaux propres de Groupe VIAL*

En 2005, la société H2FV (Groupe Vial) a été constituée dans le but d'acquérir la totalité des titres de Vial Holding, ancienne tête du groupe.

L'opération de rachat des titres de Vial Holding s'est déroulée en deux phases :

- ✓ Au 01/07/2005 : apport par Fabrice Vial de 49.53 % des titres Vial Holding, évalué à : 40.000.000 €
- ✓ Le 09/01/2006 : acquisition de 50 % des titres Vial Holding détenus par Philippe Vial pour : 30.000.000 €

Pour le traitement comptable de ces opérations, on se reportera à l'annexe des comptes consolidés, § « Faits marquants » et § « Base de préparation des états financiers consolidés ».

Pour l'évolution du montant des fonds propres, on se reportera au tableau de variation des capitaux propres figurant dans ces mêmes états.

### *10.2 Source et montant des flux de trésorerie de Groupe VIAL / Description de ces flux de trésorerie*

Voir les tableaux des flux de trésorerie consolidés figurant dans les comptes consolidés.

### *10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de Groupe VIAL*

Le 15 septembre 2006, GROUPE VIAL a renégocié le crédit de 30.000.000 € conclu initialement le 9 janvier 2006 auprès du pool bancaire afin de porter le capital emprunté à 55.000.000 €.

L'emprunt se compose désormais de trois tranches (A, B et C), et conserve, pour la première tranche, les mêmes caractéristiques que l'ancien emprunt.

Les tranches B et C de ce crédit consistent en une ouverture de ligne de crédit utilisée sous forme de droits de tirage.

Description de l'opération :

Les caractéristiques de la nouvelle opération sont les suivantes :

**Concernant la tranche A du crédit de 30.000.000 € :**

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor majoré d'une marge dégressive en fonction du montant restant dû à savoir :
  - Montant dû > 15.000.000 € : 1.50 % l'an
  - Montant dû entre 7.500.000 € et 15.000.000 € : 1.30 % l'an
  - Montant dû < 7.500.000 € : 1.20 % l'an
- Le montant du crédit donnant lieu à la souscription des billets sera réduit de 4.285.716 € pour la première fois le 30 avril 2007 et sera entièrement remboursé le 30 avril 2013.

**Concernant la tranche B du crédit de 18.000.000 € :**

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau du Ratio de Levier à savoir :
  - $1,5 \leq \text{Ratio de levier} < 2$  : 1.40 % l'an
  - $1 \leq \text{Ratio de levier} < 1,5$  : 1.20 % l'an
  - Ratio de levier < 1 : 1.10 % l'an

Le ratio de levier désigne le résultat du rapport de la Dette Financière Nette sur l'EBITDA, calculé sur la base des Derniers Comptes Annuels Consolidés ou des Derniers Comptes Semestriels Consolidés, selon le cas.

**Concernant la tranche C du crédit de 7.000.000 € :**

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau du Ratio de Levier à savoir :
  - $1,5 \leq \text{Ratio de levier} < 2$  : 1.50 % l'an
  - $1 \leq \text{Ratio de levier} < 1,5$  : 1.30 % l'an
  - Ratio de levier < 1 : 1.20 % l'an

***10.4 Information relative à toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, directement ou indirectement, sur les opérations de Groupe VIAL***

La convention de crédit de 55 M€ signée en date du 15 septembre 2006 par HSBC France, la société Groupe VIAL et la société VIAL Holding comporte une clause de remboursement anticipé dont l'exécution serait susceptible de constituer une restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la société. Cette clause est intégrée en Annexe B du présent document (page 197).

***10.5 Informations sur les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 (Investissements futurs pour lesquels des engagements fermes ont été pris) et 8 (propriétés immobilières)***

Les engagements financiers du groupe, à la date d'enregistrement du présent document de base, sont couverts par les sources de financement existantes.

## **11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R&D)**

La société n'a pas d'activité de recherche et développement.

## **12 INFORMATION SUR LES TENDANCES**

**▶ Tendances ayant affecté ou étant susceptible d'affecter les Ventes :**

Ces tendances sont décrites au § 6.2 .

**▶ Tendances ayant affecté ou étant susceptible d'affecter les Coûts et les prix de vente :**

Les prix des matières premières pourraient affecter les coûts et les prix de ventes. Toutefois, le Groupe VIAL se réserve la faculté d'ajuster ses tarifs en fonction de l'évolution du coût des matières premières.

### 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société ne présente pas de prévisions ou estimations de bénéfice.

### 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

#### 14.1 COMPOSITION ET INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

##### 14.1.1 Conseil d'administration et organes de direction de Groupe VIAL SA

###### a. Conseil d'Administration

Initialement constituée sous forme de SAS, Groupe VIAL SA a été transformée en SA à Conseil d'Administration le 16 mars 2006.

Sont membres du Conseil d'Administration de Groupe VIAL SA :

<b>Nom</b>	<b>Fonctions dans la société</b>
Fabrice VIAL	Président Directeur Général
Armand VALISSANT	Administrateur / Retraité
Anthony REMY	Administrateur / Directeur Commercial

**MANDATS DES ADMINISTRATEURS DU GROUPE VIAL  
EXERCES DANS LE PERIMETRE BOURSIER**

<b>NOM DES SOCIETES</b>	<b>FORME JURIDIQUE</b>	<b>RCS</b>	<b>Fabrice VIAL</b>	<b>Armand VALISSANT</b>	<b>Anthony REMY</b>	
<b>VIAL HOLDING</b>	SAS	PARIS 432 267 748	<b>PRESIDENT</b>			
<b>VIAL MENUISERIES</b>	SAS	MONTPELLIER 482 509 999				Présidence : <b>GROUPE VIAL</b> Représentant : <b>VIAL Fabrice</b>
<b>VIAL PORTE</b>	SAS	SALON 482 507 381				Présidence : <b>GROUPE VIAL</b> Représentant : <b>VIAL Fabrice</b>
<b>VIAL PVC ALU</b>	SAS	AIX 482 486 420				Présidence : <b>GROUPE VIAL</b> Représentant : <b>VIAL Fabrice</b>
<b>PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD</b>	SAS	AIX 482 484 755				Présidence : <b>GROUPE VIAL</b> Représentant : <b>VIAL Fabrice</b>
<b>NIMES MENUISERIES STOCKS</b>	SAS	NIMES 421 366 006	<b>PRESIDENT</b>			
<b>S.D.M.B.</b>	SAS	CARPENTRAS 410 717 862	<b>PRESIDENT</b>			

**MANDATS DES ADMINISTRATEURS DU GROUPE VIAL  
EXERCES HORS PERIMETRE BOURSIER**

<b>NOM DES SOCIETES</b>	<b>FORME JURIDIQUE</b>	<b>RCS</b>	<b>F.VIAL</b>	<b>A. VALISSANT</b>	<b>A. REMY</b>
<b>LES CONSTRUCTIONS DU LITTORAL</b>	SCI	AVIGNON 491 277 539	<b>GERANT</b>		
<b>LA PLATEFORME</b>	SCI	AIX 413 088 402	<b>GERANT</b>		
<b>SCI DU CARREFOUR DE BAILLARGUES</b>	SCI	AIX 401 751 284	<b>GERANT</b>		
<b>LES PONEYS</b>	SCI	BRIGNOLES 422 748 533	<b>GERANT</b>		
<b>LES OLIVIERS</b>	SAS	BRIGNOLES 440 114 403	<b>PRESIDENT</b>		
<b>INDUSTRIES DE LA COTE BLEUE</b>	SAS	BRIGNOLES 440 114 452	<b>PRESIDENT</b>		
<b>LES DEUX FRERES DU LUBERON</b>	SAS	SALON 453 778 490	<b>PRESIDENT</b>		

Groupe VIAL SA ne compte aucun administrateur indépendant, aucun administrateur élu par les salariés, aucun censeur.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale qui peut les révoquer à tout moment.

Les nominations provisoires éventuellement effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (article 19 des statuts).

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'une action (article 17 des statuts).

b. Organes de direction

➤ **Présidence :**

Le Conseil d'Administration du 16 mars 2006 a désigné Monsieur Fabrice VIAL comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

➤ **Direction Générale :**

Ce même Conseil d'Administration du 16 mars 2006 a nommé Monsieur Fabrice VIAL comme Directeur Général de la Société.

➤ **Comités de direction :**

Groupe VIAL dispose d'un comité de direction restreint et d'un comité de direction élargi (dont la composition et la vocation sont précisés § «7.2. Organigramme fonctionnel» page 47 du présent document).

14.1.2 Informations générales relatives aux administrateurs et dirigeants

› L'ensemble des administrateurs et dirigeants de la SA Groupe VIAL a pour adresse professionnelle le siège social de la société.

› Il n'existe aucun un lien familial entre les administrateurs et/ou dirigeants.

› Expertise et expérience en matière de gestion des administrateurs et dirigeants de la SA Groupe VIAL:

**Monsieur Fabrice VIAL**, Président Directeur Général du Groupe, crée, gère et/ou préside des sociétés spécialisées dans la menuiserie depuis 1985. Il bénéficie donc de plus de 10 années d'expérience en matière de direction d'entreprises et dans ce domaine d'activité.

**Monsieur Jean-François BUIGUES**, Directeur Administratif et Financier du Groupe, dispose d'une formation complète en « gestion et administration des entreprises » et bénéficie de plus de 30 années d'expérience professionnelle en qualité de Responsable Administratif, Contrôleur de Gestion et/ ou Directeur Administratif et Financier.

**Monsieur Anthony REMY**, Directeur Commercial et administrateur de Groupe VIAL, a intégré VIAL MENUISERIES en 2001 et disposait alors de deux expériences de management.

**Monsieur Armand VALISSANT**, administrateur de Groupe VIAL dispose d'une expérience de plus de 20 années en qualité de Directeur Général et Directeur Administratif et Financier de PME/PMI.

**Monsieur Vincent TAFANI**, Responsable des achats, a été directeur commercial puis gérant de société avant de rejoindre le Groupe VIAL.

**Monsieur Francis MEANO** est Responsable de la plateforme et des Stocks du Groupe VIAL et était auparavant chargé de missions.

**Monsieur Frédéric PASTORE**, Responsable d'activité PVC / Alu, a intégré le Groupe VIAL en 2000 et exerçait auparavant la profession de responsable de production.

**Monsieur Jean-Luc BASTIE**, Directeur de production Bois, disposait de deux expériences de responsable de production avant de rejoindre le Groupe VIAL en 2001.

‣ Nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles un administrateur et/ou dirigeant de la SA Groupe VIAL a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment dans les 5 dernières années:

Nom	Forme sociale	RCS	Gérance ou Présidence / Administration
La Plate-forme	SCI	Aix-en-Provence D 413 088 402	Fabrice VIAL
Carrefour de Baillargues		Aix-en-Provence D 401 751 284	
Industrie de la Côte Bleue	SAS	Brignoles B 440 114 452	
Les Oliviers		Brignoles B 440 114 403	
CP Bourgogne	SCI	Montbrison D 439 500 745	
Les 2 frères du Lubéron	SAS	Salon B 453 778 490	
INVERSIONES Y AQUILERES VIAL SL	SCI	-	

Ces sociétés sont toutes des sociétés immobilières.  
Cf. aussi § 14.2 du présent document (page 56).

- Au cours des 5 dernières années, aucun des administrateurs et/ou dirigeants de la SA Groupe VIAL:
- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
  - n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
  - n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
  - n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

#### **14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

- Conflits d'intérêts entre les devoirs envers la société des dirigeants et/ou administrateurs de Groupe VIAL SA et leurs intérêts personnels :
- Fabrice VIAL est actionnaire et/ou dirigeant d'autres sociétés. Plus particulièrement, Fabrice VIAL détient des participations et/ou gère des sociétés immobilières (Cf. tableau ci-dessous).

Nom	Forme sociale	RCS	Gérance ou Présidence / Administration
Multi entrepôts	SCI	Aix-en-Provence D 332 802 917	Jean-Claude VIAL
La Plate-forme	SCI	Aix-en-Provence D 413 088 402	Fabrice VIAL
Carrefour de Baillargues		Aix-en-Provence D 401 751 284	
Industrie de la Côte Bleue	SAS	Brignoles B 440 114 452	
Les Oliviers		Brignoles B 440 114 403	
Centre Commercial du Billard	SCI	Aix-en-Provence D 381 980 945	Jean-Claude VIAL
Les 2 frères du Billard		Aix-en-Provence D 380 103 739	
CP Bourgogne		Montbrison D 439 500 745	Fabrice VIAL
Les 2 frères du Lubéron	SAS	Salon B 453 778 490	
SCI VIRGILIA	SCI	Aix-en-Provence D 394 040 141	Jean-Claude VIAL
INVERSIONES Y AQUILERES VIAL SL	SCI	-	Fabrice VIAL

Les sociétés immobilières mentionnées dans le tableau ci-dessus louent, au prix du marché, des locaux à des sociétés du Groupe VIAL Menuiseries<sup>22</sup>.

▸ Aucun accord ou arrangement, en vertu duquel (/desquels) l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 du présent document a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale, n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres.

---

<sup>22</sup> Cf. §

## 15 REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1 INTERETS ET REMUNERATION

Au titre du dernier exercice clos (31/12/2005), les rémunérations brutes salariales versées aux dirigeants sont :

Nom	Rémunérations brutes			Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
	Fixes	Variables	Totales			
Fabrice VIAL	120.353	-	120.353	-	-	Art. 83
Armand VALISSANT	-	-	-	-	-	-
Anthony REMY	72.750	-	72.750	-	-	Art. 83

Au 31 décembre 2005 :

- Mr Fabrice VIAL a également perçu une indemnité de 22.800 € au titre de son mandat de Président de la société.
- MM Armand VALISSANT et Anthony REMY n'étaient pas administrateurs de la société puisque leur 1<sup>ère</sup> nomination date du 16 mars 2006.

Il est entendu que le régime complémentaire vient en sus des rémunérations brutes totales (environ 20%) dans la mesure où les fonds correspondants ne font pas l'objet d'un versement annuel.

Il n'existe aucune rémunération conditionnelle ou différée, ou avantage en nature, qui serait octroyé aux dirigeants de la part de toutes sociétés du Groupe.

Les administrateurs et dirigeants ne disposent d'aucun autre avantage.

A titre comparatif, les rémunérations brutes salariales versées aux dirigeants, au titre de l'exercice 2004, ont été les suivantes :

Nom	Rémunérations brutes			Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
	Fixes	Variables	Totales			
Fabrice VIAL	128 186,70€	-	128 186,70€	-	-	Art. 83
Armand VALISSANT	-	-	-	-	-	-
Anthony REMY	42 149,57€	-	42 149,57€	-	-	Art. 83

## **15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES**

Le montant des sommes provisionnées est de 58 K€ au 31/12/2005.

Ce montant correspond à l'indemnité provisionnée pour l'ensemble des salariés du groupe.  
Le montant de la provision relative à Monsieur Fabrice Vial est de 13.363€.

Il est à noter que le personnel du Groupe VIAL est relativement jeune (moins de 30 ans, pour la plupart des salariés).

## **16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date de 1ère nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
Fabrice VIAL	Président Directeur Général	16 mars 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Armand VALISSANT	Administrateur		
Anthony REMY	Administrateur		

### **16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES**

A ce jour, il n'existe pas de contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration, de direction ou de surveillance à Groupe VIAL ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

### **16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Groupe VIAL ne dispose actuellement d'aucun comité constitué par le Conseil d'Administration.

#### **16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Compte tenu de la récente restructuration du Groupe et de la transformation en SA de la société Groupe VIAL intervenue le 16 mars 2006, le Conseil d'Administration n'a, à ce jour, pas encore engagé de réflexion approfondie à propos de pratiques en matière de corporate governance.

Notamment il n'existe actuellement pas de règlement intérieur qui régisse le fonctionnement du Conseil d'Administration de Groupe VIAL.

De même, et à ce jour aucune mesure n'a été prise afin d'évaluer les performances du Conseil d'Administration.

Il est toutefois rappelé que le Conseil d'Administration est représentatif de plus de 99% du capital social de Groupe VIAL.

L'intérêt des administrateurs est donc étroitement lié à celui de l'actionariat.

Egalement, il n'est, à ce jour, pas prévu le versement de jetons de présence.

Groupe VIAL va réfléchir à la mise en œuvre d'une politique de gouvernance d'entreprise : un Conseil d'Administration Groupe VIAL dédié se réunira dans les prochains mois et étudiera la possibilité de mise en place de comités.

Aucun calendrier n'a toutefois été arrêté.

## 17 SALARIES

### 17.1 RESSOURCES HUMAINES

▸ Début 2006, le Groupe compte, en moyenne et en France, 238 salariés, répartis comme suit:

<b>Direction Administrative et financière</b>	
Comptabilité	15
Trésorerie / contrôle de gestion	3
	<b>18</b>
<b>Production usines</b>	
Contrôles / Vérifications / Approvisionnements	7
Alu	15
PVC	40
Bois	19
	<b>81</b>
<b>Négoce (1 centrale d'achat)</b>	
Réception/ entreposage / départ	10
Internet (responsable du site)	1
Formation (formateur magasins)	1
	<b>12</b>
<b>Distribution magasins</b>	
Responsables de secteurs	4
Responsables de magasins	32
Responsable stocks et achats magasins	1
Vendeurs	43
Manutentionnaires	47
	<b>127</b>

▸ Participation / Intéressement :

Au 31/12/2005, il n'existait aucune participation des salariés au capital social, telle que définie par l'article L.225-102 du Code de Commerce.

Au titre de l'année 2005, il a été versé la somme de 403 K€ (au mois de mars 2006) auprès du fond FEDERAL FINANCE (CAMEFI), ceci dans le cadre de la participation légale au bénéfice de l'entreprise.

Egalement, aucune acquisition d'action destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise n'est intervenue.

### 17.2 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU PRESENT PROSPECTUS

Nom	Fonctions au sein du Groupe	Nombre de titres détenus	% dans le capital de Groupe Vial SA
Anthony REMY	Directeur commercial	20	0,00025%
Jean-Luc BASTIE	Directeur Fabrication Bois	20	0,00025%
Total		40	0,00050%

## **18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Cf. aussi le § «21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote » page 182.

### ***18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE***

Aucun actionnaire non membre d'un organe d'administration ou de direction de Groupe VIAL SA ne détient une fraction du capital social, ou des droits de vote, excédant 5%.

En effet, le seul actionnaire détenant une fraction du capital social, ou des droits de vote, excédant 5% est M. Fabrice VIAL, administrateur et Président Directeur Général de Groupe VIAL SA.

### ***18.2 DROITS DE VOTE DE L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE***

Un tableau récapitulatif de la répartition du capital social de Groupe VIAL SA situé au paragraphe 21.1.3 du présent document présente l'état de l'actionnariat de la société tant en termes de capital social que de droits de vote.

A l'occasion de l'introduction en Bourse, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double aux actionnaires d'actions nominatives détenues depuis au moins 2 années.

L'article 35 des statuts de Groupe VIAL SA dispose en effet que « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

Il est précisé que, à la date d'enregistrement du présent document de base, aucun actionnaire ne dispose de droits de vote doubles dans la mesure où la société a été créée en juin 2005 et immatriculée en juillet de cette même année.

### ***18.3 DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE DE LA SOCIETE PAR L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE***

A la date d'enregistrement du présent document de base, Monsieur Fabrice VIAL, Président Directeur Général de la SA Groupe VIAL détient 99,99% du capital social et des droits de vote de la SA Groupe VIAL.

Après introduction en bourse, Monsieur Fabrice Vial resterait largement majoritaire, de sorte qu'il est difficile d'imaginer une hypothèse dans laquelle il exercerait son contrôle de manière abusive sans être le premier à en subir les conséquences négatives.

Par ailleurs, depuis qu'il a créé l'entreprise jusqu'à présent, Monsieur Fabrice Vial l'a toujours placée au centre de ses préoccupations.

Ceci n'est cependant pas exclusif d'une politique de gouvernement d'entreprise, dans le cadre d'une cotation en bourse. Dans cette hypothèse, comme cela est indiqué au § 16.4, une telle politique sera progressivement mise en place, de manière notamment à tenir compte, dans les prises de décision, de l'ouverture du capital au public et des attentes des investisseurs.

### ***18.4 ACCORD PORTANT SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE***

Il n'existe, à la connaissance de la société et à la date d'enregistrement du présent document de base, aucun accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle de la SA Groupe VIAL.

## 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

A la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2005), il ressort que :

Au cours de l'exercice 2005, des conventions ont été conclues, elles n'ont pas donné lieu à la procédure prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce dans la mesure où la société lors de la conclusion des dites conventions était une Société par Actions Simplifiée.

Ces conventions ont pour objet :

- Contrat d'apport de droits sociaux de la société VIAL HOLDING appartenant à Monsieur Fabrice VIAL. 157.247 actions ont été apportées à la Société GROUPE VIAL pour un montant de 40 000 000 €.

La valeur des droits sociaux apportés a été évaluée sur la base des comptes de la société VIAL Holding arrêtés au 31 décembre 2004, et plus particulièrement le résultat net consolidé du groupe (soit 8.181.331€) auquel a été appliqué un coefficient multiplicateur compris entre 10 et 15. La valorisation moyenne qui en est ressortie atteignait 102 M€. Pour des raisons de prudence, la valorisation retenue a été de 80 M€, soit 40M€ pour 50% des titres de VIAL Holding.

En rémunération de cet apport, 400.000 actions nouvelles de 100€ chacune ont été attribuées à Monsieur Fabrice VIAL.

Cette convention conclue entre notre Société et Monsieur Fabrice VIAL résulte d'un contrat en date du 12 juillet 2005 et d'une assemblée du 29 juillet 2005.

- Convention de trésorerie conclue, pour une durée indéterminée, avec la société VIAL HOLDING le 20 décembre 2005 (Monsieur Fabrice VIAL est président de la Société VIAL HOLDING).

Aux termes de cette convention, VIAL Holding peut bénéficier d'avances de trésorerie consenties par Groupe VIAL en fonction de ses disponibilités.

Les avances consenties rémunérées selon le taux fiscalement déductible en vigueur au 31 décembre de chaque année.

Cette convention dispose d'un caractère intuitu personae.

Ainsi, elle est résiliée de plein droit en cas de :

- . Redressement judiciaire, liquidation judiciaire, règlement amiable, ou état de cessation des paiements de l'une ou l'autre des parties,
- . Perte par l'une des parties de tout lien direct ou indirect de capital avec l'autre société, de telle sorte que cela cesse de conférer à l'une des parties liées un pouvoir de contrôle effectif sur l'autre.

Les autres opérations avec apparentés ont été explicitées dans les chapitres précédents : achat des titres VIAL Holding par Groupe VIAL au § 7.1, et locations immobilières au § 8.

## 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### *20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES : COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2005 ETABLIS EN NORMES FRANCAISES*

Remarque : Il est rappelé que la société Groupe VIAL a été créée le 21 juin 2005 et immatriculée le 6 juillet 2005 (Cf. § « 5.1.3 Date de constitution et durée de la Société » page 21).

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2005 6			Exercice N-1 31/12/2004 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	40 000 000		40 000 000		40 000 000		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>TOTAL II</b>	40 000 000		40 000 000		40 000 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances						
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	37 441		37 441		37 441		
Charges constatées d'avance (3)	59		59		59		
	<b>TOTAL III</b>	37 500		37 500		37 500	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	40 037 500		40 037 500		40 037 500	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2005	6	31/12/2004	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 40 037 000)	40 037 000				40 037 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>RESERVES</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)						
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>TOTAL I</b>		40 037 000				40 037 000	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>TOTAL II</b>							
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>TOTAL III</b>							
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	500				500	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
	Dettes fiscales et sociales						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>TOTAL IV</b>	500				500	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		40 037 500				40 037 500	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

500

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2005 6			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2004 12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services						
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Autres produits						
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>						
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations d'exploitation						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>						
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2005	6	31/12/2004	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>						
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>						
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>						
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>						
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>TOTAL VIII</b>						
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>						
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>						
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>						

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

### 1. Faits majeurs de l'exercice

- Création de la société le 21 juin 2005 par apport en numéraire de 37 000 €.
- Augmentation de capital de 40 000 000 € le 29 juillet 2005 par voie d'un apport en nature effectué par Monsieur Fabrice VIAL. Cet apport représente 157 247 actions de la SAS VIAL HOLDING sur un total de 317 500 actions soit 49.53 % du capital. La SAS VIAL HOLDING au capital de 4 840 256.30 € est un groupe intégrant la fabrication de menuiseries bois, PVC, aluminium et autres produits ainsi qu'un réseau de magasins distribuant les produits fabriqués en interne ou bien acquis par la filiale dédiée à la plateforme d'achat.

### 2. Règles et méthodes comptables

#### *Principes comptables*

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

#### *Immobilisations financières*

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence que la quote part de situation nette consolidée restera inférieure au coût d'achat ou à la valeur d'apport une provision pour dépréciation des participations est constitué du montant de la différence.

#### *Créances clients et comptes rattachés*

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision spécifique est constituée pour les créances identifiées comme étant douteuses.

#### *Provisions pour risques et charges*

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

#### *Indemnité de départ à la retraite*

La société ne comptabilise pas en provision l'engagement en matière de retraite dont les montants résultent de l'application de la convention collective.

### 3. Informations relatives au bilan

*Bilan actif*

#### Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Résultat du dernier exercice
SAS VIAL HOLDING	18 248 272 €	49.53 %	13 312 842 €

#### Titres de participation - Mouvements principaux

Acquisition par voie d'apport en nature lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 29 juillet 2005 de 157 247 actions de la SAS VIAL HOLDING.

*Bilan passif*

#### Capital

Le capital est composé de 400 370 actions de 100 € de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
<b>Position début de l'exercice</b>		
<b>Mouvements période :</b>		
Création le 21 juin 2005	370	37 000 €
Augmentation de capital le 29 juillet 2005	400 000	40 000 000 €
<b>Position fin de l'exercice</b>	400 370	40 037 000 €

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2005**  
**ETABLIS EN NORMES FRANCAISES**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- o le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE VIAL S.A tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- o la justification des appréciations,
- o les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels arrêtés par un Conseil d'administration en date du 22 mars 2006 ont été approuvés par une assemblée générale du 14 avril 2006.

La société a procédé à un nouvel arrêté de comptes.

Les comptes modifiés ont été arrêtés par un Conseil d'administration du 20 mai 2006. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres apportés en juillet 2005 correspondent à 49,53% de la société Vial Holding ont été inscrits à l'actif à leur valeur d'apport pour 40.000.000€ conformément à l'assemblée générale du 29 juillet 2005. Nous avons procédé à l'appréciation des apports mis en œuvre et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, vérifié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

**III. - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe compétent et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que la société a acquis sur l'exercice 49,53% des titres de la société Vial Holding SAS selon les modalités détaillées dans le rapport de gestion.

Le 21 mai 2006,

Les commissaires aux comptes

Robert RAINA

@2C Entreprises  
Bruno PERAZZO

## **20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA**

Néant

## **20.3 ETATS FINANCIERS : COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 31/12/2005 ET AU 30/06/2006 ET VIAL HOLDING AU 31/12/2004 ET 31/12/2003**

### **20.3.1. COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 31/12/2005 ETABLIS EN NORMES IFRS**

#### **SOMMAIRE**

#### **COMPTES CONSOLIDES**

Comptes de résultat consolidés - IFRS

Bilans consolidés - IFRS

Tableau des flux de trésorerie consolidés - IFRS

Variation des capitaux propres consolidés - IFRS

#### **1 - FAITS MARQUANTS**

1.1. Fusions, confusions de patrimoine et autres opérations internes réalisées en 2005

1.2. Acquisitions de participations postérieurement à la clôture

#### **2 - BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

#### **3 - PRINCIPES COMPTABLES**

3.1. Première adoption des IFRS

3.2. Méthodes de consolidation

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

#### **4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

4.1. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005

4.2. Variations de périmètre

#### **5 - INFORMATION SECTORIELLE**

#### **6 - NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

6.1. Détail des postes du bilan

6.2. Détail des postes du compte de résultat

#### **7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### **8 - PASSIFS EVENTUELS**

#### **9 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES**

9.1. Risque de change

9.2. Risque de taux d'intérêt

9.3. Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières

9.4. Risque de liquidité

9.5. Risque de crédit

#### **10 - PARTIES LIEES**

#### **11 - EVENEMENTS POSTERIEURS**

## COMPTES CONSOLIDES

### Comptes de résultat consolidés - IFRS (en K€)

	Note	31/12/2005	31/12/2004
<b>Chiffre d'affaires</b>	5	63 025	60 339
Autres produits de l'activité		55	0
<b>Produits des activités ordinaires</b>		63 080	60 339
Achats consommés		(26 152)	(31 254)
Charges de personnel	6.2.1	(5 714)	(4 496)
Charges externes		(10 999)	(8 382)
Impôts et taxes		(1 459)	(1 078)
Dotations aux amortissements	6.1.2	(1 321)	(1 346)
Dotations aux provisions et pertes de valeurs nettes de reprises		282	(646)
Autres produits et charges d'exploitation		(345)	(377)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	5	<b>17 372</b>	<b>12 760</b>
Écarts d'acquisition négatif comptabilisé en résultat			979
Autres produits et charges opérationnels		(22)	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>17 349</b>	<b>13 739</b>
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement		102	100
Coût de l'endettement financier brut		(354)	(394)
Charge d'impôt	6.2.2	(6 146)	(4 380)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.1.3	123	124
<b>Résultat net</b>		<b>11 075</b>	<b>9 189</b>
Part du groupe		5 521	4 416
Intérêts minoritaires		5 553	4 773
<b>Résultat net de base par action</b>	6.2.3	17.26	13.80
<b>Résultat net dilué par action</b>	6.2.3	17.26	13.80

*Bilans consolidés - IFRS (en K€)*

	Note	31/12/2005	31/12/2004
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Ecarts d'acquisition	6.1.1	3 257	3 107
Autres immobilisations incorporelles	6.1.1	5	8
Immobilisations corporelles	6.1.2	6 150	10 294
Participations entreprises associées	6.1.3	336	263
Actifs financiers disponibles à la vente	6.1.4	12	17
Autres actifs non-courants	6.1.5	625	404
Impôts différés actifs	6.2.2	675	465
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>11 058</b>	<b>14 558</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks et en-cours	6.1.6	22 869	9 153
Clients et comptes rattachés	6.1.7	1 573	3 372
Autres actifs courants	6.1.7	4 770	4 593
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.1.8	5 192	8 193
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>34 403</b>	<b>25 311</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>45 461</b>	<b>39 869</b>

	Note	31/12/2005	31/12/2004
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis	6.1.9	40 037	37
Autres réserves		(32 700)	5 930
Résultat de l'exercice		5 521	4 416
Interêts minoritaires		13 149	10 627
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>26 007</b>	<b>21 010</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières à long terme	6.1.10	868	2 697
Passif d'impôts non courants	6.2.2	166	206
Provisions pour risques et charges non courantes	6.1.11	58	29
<b>TOTAL PASSIF NON COURANTS</b>		<b>1 093</b>	<b>2 932</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		6 507	4 398
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.1.10	605	1 246
Provisions à court terme	6.1.11	53	34
Autres passifs courants	6.1.12	10 591	8 465
Concours bancaires courants	6.1.10	605	1 784
<b>TOTAL PASSIF COURANTS</b>		<b>18 361</b>	<b>15 927</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>45 460</b>	<b>39 869</b>

**Tableau des flux de trésorerie consolidés - IFRS (en K€)**

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Résultat net consolidé (1)</b>	11 075	9 189
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)	1 039	1 981
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
'-/+ Retraitements des écarts d'acquisition		-979
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
-/+ Autres produits et charges calculés		29
-/+ Plus et moins-values de cession		
-/+ Profits et pertes de dilution		
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-123	-124
- Dividendes (titres non consolidés)		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>11 991</b>	<b>10 096</b>
+ Coût de l'endettement financier net	270	291
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 146	4 380
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	<b>18 407</b>	<b>14 767</b>
- Impôts versé	-5 013	-3 378
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3)	-7 282	-9 168
+/- Autres flux générés par l'activité		
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE ( D )</b>	<b>6 112</b>	<b>2 221</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 327	-1 199
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		23
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-3 304	-1 910
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	121	20
+/- Incidence des variations de périmètre		
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	49	50
+/- Variation des prêts et avances consentis		
+ Subventions d'investissement reçues		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ( E )</b>	<b>-5 461</b>	<b>-3 016</b>
<b>+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :</b>		
- Versées par les actionnaires de la société mère		
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		
<b>- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :</b>		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-2 470	-3 575
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	-1 179	1 784
<b>= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement ( F )</b>	<b>-3 649</b>	<b>-1 791</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises ( G )	-3	
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = ( D + E + F + G )</b>	<b>-3 001</b>	<b>-2 586</b>
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE ( I )</b>	<b>8 193</b>	<b>10 779</b>
<b>TRESORERIE DE CLOTURE ( J )</b>	<b>5 192</b>	<b>8 193</b>

(1) Y compris intérêts minoritaires

(2) Y compris celles liées à l'actif circulant.

(3) Y compris dette liée aux avantages au personnel

## Variation des capitaux propres consolidés - IFRS (en K€)

	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>37</b>		<b>6 293</b>		<b>6 330</b>	<b>6 840</b>	<b>13 170</b>
Dividendes			-44		-44	13	-31
Résultat net 2004			4 416		4 416	4 773	9 189
Rachat d'actions à l'actionnaire majoritaire			-379		-379		-379
Rachat d'actions aux minoritaires						-1 222	-1 222
Application IAS 32/39							
Ecart de conversion							
Divers			60		60	223	283
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>37</b>		<b>10 346</b>		<b>10 383</b>	<b>10 627</b>	<b>21 010</b>
Augmentation de capital	40 000		-40 000				
Dividendes							
Résultat net 2005			5 521		5 521	5 554	11 075
Rachat d'actions à l'actionnaire majoritaire			-3 078		-3 078		-3 078
Rachat d'actions aux minoritaires						-3 078	-3 078
Application IAS 32/39							
Ecart de conversion							
Divers			32		32	45	77
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>40 037</b>		<b>-27 179</b>		<b>12 859</b>	<b>13 149</b>	<b>26 007</b>

L'augmentation de capital de 40 M€ intervenue le 29 juillet 2005 dans la société GROUPE VIAL SA a été annulée en contrepartie des réserves consolidées (cf. note 2, Base de préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2005).

### - NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS -

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2005 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GROUPE VIAL du 26 octobre 2006 qui en a aussi autorisé la publication. Ces comptes ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 10 novembre 2006.

GROUPE VIAL SA (42, avenue Montaigne, 75 008 Paris) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 483 340 121 (RCS PARIS) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Le Groupe VIAL a pour activité principale la vente de produits de menuiserie : bois, aluminium et PVC. Le Groupe est intégré grâce à un outil de production composé de 4 usines et à un réseau de 30 magasins au 31 décembre 2005.

## 1 - FAITS MARQUANTS

### 1.1. Fusions, confusions de patrimoine et autres opérations internes réalisées en 2005

L'exercice 2005 a été marqué par la finalisation des restructurations internes (ci-après « la Réorganisation ») engagées au cours des exercices précédents afin de simplifier et de rationaliser la structure du Groupe. Cette Réorganisation a été effectuée par étapes :

- dans un premier temps, l'ensemble des activités d'exploitation, qui étaient gérées dans un grand nombre de filiales, ont été regroupées au sein de la société VIAL HOLDING, par transmission universelle de patrimoine ou cessions de fonds de commerce. Ces opérations ont été finalisées au cours du premier semestre de l'exercice 2005.
- Afin de sectoriser ses activités, VIAL HOLDING a par la suite créé quatre filiales destinées à recevoir par le biais d'apports partiels d'actifs effectués à la date du 1er juillet 2005 les activités du Groupe :
  - Fabrication : VIAL PVC-ALU (VPA)  
VIAL PORTES (VP)
  - Logistique : PLATEFORME MENUISERIE DU SUD (PMS)
  - Magasins : VIAL MENUISERIES (VM)

Ces opérations d'apport partiel d'actifs ont été réalisées en valeurs comptables.

- Puis, le 21 juin 2005, le nouvel holding GROUPE VIAL SA, anciennement dénommé HOLDING FINANCIERE FABRICE VIAL (H2FV), a été créé par apport en numéraire de Monsieur Fabrice Vial à hauteur de 37 000 € afin d'acquérir, à terme, l'intégralité des actions de VIAL HOLDING.
- En date du 29 juillet 2005, la société GROUPE VIAL SA a procédé à une augmentation de capital de 40 M€, par le biais d'un apport en nature de Monsieur Fabrice Vial, constitué de 157 247 actions de la SAS VIAL HOLDING correspondant à 49,53% du capital de VIAL HOLDING.

Avant cet apport de titres, Fabrice Vial et Philippe Vial détenaient chacun 50% de la société VIAL HOLDING. Après l'apport, cette répartition est demeurée inchangée, Fabrice Vial détenant 50% de VIAL HOLDING, dont 0,47% en participation directe et 49,53% au travers de sa participation dans GROUPE VIAL, les 50% restants étant toujours détenus par Philippe Vial.

### *1.2. Acquisitions de participations postérieurement à la clôture*

Cette opération a constitué le préalable à la réorganisation de l'actionnariat du Groupe, qui a eu lieu le 9 janvier 2006 par le rachat par la société GROUPE VIAL des 50% de titres appartenant à Philippe Vial (cf. note 10 des présentes annexes, « Evénements postérieurs à la clôture »).

## **2 -BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés du Groupe VIAL ont été établis sous la responsabilité du Président Directeur Général de GROUPE VIAL SA.

### Déclaration de conformité :

Les comptes consolidés du Groupe VIAL au 31 décembre 2005 ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1er janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 et qui sont commentées à la note 3.1 des présentes annexes.

### Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées à la note 3 des présentes annexes.

### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des états financiers du Groupe conformément aux normes IFRS oblige la direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, en produits et en charges, ainsi que sur les informations données dans certaines notes annexes. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

### Présentation des états financiers

Le Groupe VIAL présente son compte de résultat par nature de charges. En l'absence de proposition de formats détaillés dans la norme IAS 1, le Groupe VIAL applique la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

### Base de préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2005

La société mère GROUPE VIAL SA a été constituée juridiquement le 21 juin 2005, par apport en numéraire de 37 000 €, et a fait l'objet d'une augmentation de capital de 40 M€ le 29 juillet 2005 souscrite par Fabrice Vial en échange de titres représentant 49.5% du capital de la société VIAL HOLDING. Dans les comptes consolidés, cette opération juridique a été traitée de la façon suivante :

- l'apport des titres VIAL HOLDING à GROUPE VIAL a été traité comptablement en valeur nette comptable comme une opération d'échange d'actifs sous contrôle commun (celui de Fabrice Vial). En conséquence, conformément à l'exemption permise par IFRS 3 pour les opérations de regroupement d'entreprises effectuées sous contrôle commun, les actifs et passifs de VIAL HOLDING sont repris dans les comptes consolidés pour leurs valeurs comptables préexistantes à l'opération d'apport. L'augmentation de capital constatée dans les comptes sociaux lors de l'apport des titres a été éliminée en consolidation en contrepartie des réserves consolidées ;
- l'ensemble des activités du périmètre VIAL a été consolidé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, même si l'entité de tête consolidante, la société GROUPE VIAL, n'a été créée juridiquement que le 21 juin 2005. En effet :
  - o le Groupe VIAL existait antérieurement au 21 juin 2005, la société mère juridique était alors VIAL HOLDING ;
  - o l'ensemble des activités était déjà contrôlé au 1<sup>er</sup> janvier 2005 par Fabrice Vial, au travers de sa participation dans VIAL HOLDING.

Ainsi, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, soit un exercice complet de 12 mois, indépendamment de la date de constitution de la société GROUPE VIAL en cours d'année 2005. Le traitement retenu permet d'assurer la continuité avec les comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2004, et de faciliter la compréhension et la comparabilité des comptes pour les actionnaires et les lecteurs des états financiers.

- les 50% toujours détenus par Philippe Vial au 31 décembre 2005 sont traités dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 comme des intérêts minoritaires, Philippe Vial n'occupant pas de poste de direction et n'intervenant pas dans la marche des affaires et le management de la société.

L'exercice 2004 présenté à titre de comparatif correspond aux états financiers consolidés du Groupe VIAL en référentiel IFRS avec la société GROUPE VIAL comme entité consolidante, comme si la société avait été créée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2004 avec un capital initial de 37 K€.

### 3 - PRINCIPES COMPTABLES

#### 3.1. Première adoption des IFRS

Les paragraphes ci-dessous décrivent les modalités de première application des IFRS au 1er janvier 2004 et précisent les méthodes optionnelles retenues par le Groupe.

#### Options retenues

La norme IFRS 1, qui détaille les modalités de première application des IFRS, autorise certaines dérogations au principe général d'application rétrospective des normes internationales. Dans ce cadre, les options retenues par VIAL sont les suivantes :

- Regroupements d'entreprise : VIAL a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».
- Evaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur : au 1er janvier 2004, VIAL a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer certaines immobilisations incorporelles et corporelles à leur juste valeur à cette date.
- Sur le plan des règles et méthodes, VIAL a retenu les méthodes optionnelles suivantes :
  - les actifs corporels et incorporels figurent au bilan au coût historique, le Groupe n'ayant pas choisi le modèle de la réévaluation ;
  - VIAL n'a pas retenu l'option offerte par les normes d'incorporer les coûts d'emprunt dans la valeur des immobilisations ;
  - les gains et pertes actuariels sont reconnus immédiatement en résultat, le Groupe n'appliquant pas la méthode du corridor (cf. principe comptable « engagements de retraite et avantages assimilés ») ;
- Par ailleurs, VIAL a décidé d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers dès le 1er janvier 2004.

#### Principales normes IFRS ayant un impact pour le groupe

Les normes suivantes ont engendré des impacts sur les comptes consolidés du groupe VIAL :

#### ***IFRS 3 : Regroupement d'entreprises***

Les normes IFRS interdisent d'amortir les actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Les actifs concernés dans le groupe VIAL sont essentiellement les écarts d'acquisition. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe a cessé d'amortir les écarts d'acquisition, qui ont fait l'objet de tests de valeur au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004 dans le cadre de la transition. Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater dans les comptes.

Par ailleurs, la suppression de la méthode d'imputation des écarts d'acquisition négatifs sur la situation nette (méthode dérogatoire prévue par le règlement 99-02 du CRC) a une incidence sur le résultat de l'exercice 2004, compte tenu de l'imputation d'écarts d'acquisition négatifs lors des opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 2004 et traitées selon cette méthode.

### *IAS 19 : Avantages au personnel*

Conformément à IAS 19, les engagements de retraite résultant de régimes à prestations définies ont été évalués selon la méthode des unités de crédits projetés et provisionnés au bilan. Les engagements concernés dans le Groupe sont les indemnités de fin de carrière, qui ont fait l'objet d'une première comptabilisation au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le cadre du passage aux IFRS.

### Autres normes n'ayant pas d'impact significatif pour le groupe VIAL

L'analyse des autres normes (IAS 12 : Impôts sur les résultats, IAS 16 : Immobilisations corporelles, IAS 17 : Contrats de location, IAS 38 Immobilisations incorporelles, IAS 32 et 39 Instruments financiers ...) n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs.

### Impacts de présentation sur le compte de résultat

Le groupe VIAL conserve une présentation de son compte de résultat par nature, tout en prenant en compte les nouveaux classements comptables induit par les IFRS.

Les principaux impacts en termes de présentation du compte de résultat concernent :

- le non-amortissement des écarts d'acquisition à compter du 1er janvier 2004 ;
- le reclassement du résultat exceptionnel en résultat opérationnel.

### Impacts de présentation sur le bilan

Les actifs sont désormais présentés pour leur montant net de dépréciations.

Les principaux reclassements au bilan concernent les éléments suivants :

- présentation des actifs et des passifs selon le critère de distinction "Courant / Non courant",
- ventilation des provisions pour risques et charges entre "Courant" et "Non courant" (essentiellement provisions pour retraites),
- imputation des amortissements cumulés des écarts d'acquisition et des fonds commerciaux sur les valeurs brutes au 1er janvier 2004.

### Impact de présentation sur le tableau des flux de trésorerie

Les retraitements liés au passage aux normes IFRS n'ont pas d'impact significatif sur les niveaux de flux net du tableau des flux de trésorerie.

### Tableaux de passage des comptes CRC 99-02 aux comptes IFRS

## Impact sur la situation nette aux 1er janvier 2004 et 31 décembre 2004

Exercice 2004	Note	Situation nette au 01/01/2004	Résultat	Réserves	Situation nette au 31/12/2004
<b>Capitaux propres part du groupe en normes françaises</b>		<b>8 889</b>	<b>5 484</b>	<b>1 313</b>	<b>15 686</b>
Ecarts d'acquisition négatif comptabilisé en résultat	1	40	979	-1 019	0
Comptabilisation de la provision pour IDR	2	-7	-3		-10
Annulation des amortissements sur écarts d'acquisition	3		199		199
Provision pour garanties	4	-3	-6		-9
Modification de la répartition entre Groupe et minoritaires		-2 590	-1 880	-1 014	-5 484
<b>Capitaux propres part du groupe en normes IFRS (5)</b>		<b>6 329</b>	<b>4 773</b>	<b>-720</b>	<b>10 382</b>

- (1) : les écarts d'acquisition négatifs constatés lors des acquisitions de minoritaires et comptabilisés en normes françaises en réserves ont été contrepassés en résultat en IFRS ;  
(2) : conformément à IAS 19, la société a constaté une provision pour indemnités de départ à la retraite ;  
(3) : conformément à IFRS 3, les amortissements sur écarts d'acquisition sont annulés ;  
(4) : constatation d'une provision pour garanties.  
(5) : prise en compte d'une nouvelle répartition des capitaux propres entre part du Groupe et intérêts minoritaires, Philippe Vial étant traité dans les comptes consolidés IFRS comme un actionnaire minoritaire (Cf. note 2 - Bases de préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2005).

## Impacts sur le résultat au 31 décembre 2004

	31/12/2004	Amort des écarts d'acquisition	Ecart d'acquisiti on négatif	Reclass divers	Provision IDR	Provisions pour RC	Reclass. transferts de charges et subv	Reclass except	Modification de la répartition entre part Groupe et minoritaires	31/12/2004
	Normes Françaises	(IFRS 3)	(IFRS 3)	(IAS 1)	(IAS 19)	(IAS 37)	(IAS 1)	(IAS 1)		Normes IFRS
Chiffre d'affaires	60 339									60 339
Production stockée et immobilisée	0									0
Autres produits de l'activité	110			-74 (11)			-36 (12)	(13)		0
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>60 449</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-74</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 339</b>
Achats consommés	-31 390			136 (10)						-31 254
Charges externes	-8 418						36 (12)	(13)		-8 382
Impôts, taxes	-1 078									-1 078
Charges de personnel, participation	-4 486				-10 (6)					-4 496
Dotations aux amort	-1 346									-1 346
Dotations aux provisions	-646									-646
Autres produits et charges d'exploitation	-149			74 (11)		-19 (7)	36	-283		-377
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>-47 513</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>210</b>	<b>-10</b>	<b>-19</b>	<b>36</b>	<b>-283</b>	<b>0</b>	<b>-47 579</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>12 936</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-283</b>	<b>12 760</b>
Ecarts d'acquisition négatif comptabilisé en résultat			979 (8)							979
Autres produits et charges opérationnels										0
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>12 936</b>	<b>0</b>	<b>979</b>	<b>136</b>	<b>-10</b>	<b>-19</b>	<b>0</b>	<b>-283</b>	<b>0</b>	<b>13 739</b>
Produits financiers	280			-180						100
Charges financières	-438			438 (10)						0
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>258</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
Coût de l'endettement financier brut				-394 (10)						-394
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>12 778</b>	<b>0</b>	<b>979</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>-19</b>	<b>0</b>	<b>-283</b>	<b>0</b>	<b>13 445</b>
Produits exceptionnels	1 352							-1 352		0
Charges exceptionnelles	-1 635							1 635		0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-283</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>283</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôts sur les bénéfices	-4 590				3	6				-4 580
<b>RÉSULTAT NET AVANT AMORT DES SURVALEURS</b>	<b>8 105</b>	<b>0</b>	<b>979</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 065</b>
Dot amort. écarts d'acq. et fonds de commerce	-407	407 (6)								0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	124									124
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>7 822</b>	<b>407</b>	<b>979</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 189</b>
Intérêts minoritaires	2 338	208			-3	-6			2 237 (8)	4 773
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>5 484</b>	<b>199</b>	<b>979</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 237 (8)</b>	<b>4 416</b>

## Bilan d'ouverture au 1er janvier au 1er janvier 2004

	01/01/04 Net	Reclassement	Ecart d'acq. négatif	Charges à répartir	Provision IDR	Provisions pour RC	Modification de la répartition entre part Groupe et minoritaires	01/01/04 Net
	Normes Françaises	(IAS 1)	(IFRS 3)	(IAS 38)	(IAS 19)	(IAS 37)		Normes IFRS
Capital souscrit non appelé	40	-40						0
Ecart d'acquisition	3 429	355 (1)						3 784
Autres immo incorporelles	368	-355 (1)		57 (4)				70
Terrains et Constructions	3 991							3 991
Autres Immo corporelles	6 523							6 523
Participations entreprises mises en équivalence		188						188
Actifs financiers disponibles à la vente	0	5						5
Immobilisations financières	500	-153						347
Impôts différés actifs		87 (2)			6 (5)	3 (7)		96
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>14 851</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>15 004</b>
Stocks et en-cours	3 207							3 207
Créances clients	2 998							2 998
Autres créances	4 158	20						4 178
Impôts différés	87	-87 (2)						0
Charges constatées d'avance	77	-20		-57 (4)				0
Val mobilières placement	2 393	-2 393						0
Disponibilités	8 386	2 393						10 779
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>21 306</b>	<b>-87</b>	<b>0</b>	<b>-57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 162</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 157</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>36 166</b>

	01/01/2004	Reclassement	Ecart d'acq. négatif	Charges à répartir	Provision IDR	Provisions pour RC	Modification de la répartition entre part Groupe et minoritaires	01/01/2004
	Normes Françaises	(IAS 1)	(IFRS 3)	(IAS 38)	(IAS 19)	(IAS 37)		Normes IFRS
Capital	4 840						35 197 (8)	40 037
Primes et Réserves	1 520						-31 947 (8)	-30 427
Ecart de conversion	0							0
Résultat net	2 529		40 (3)		-6 (5)	-3 (7)	-5 840 (8)	-3 280
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>8 889</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>	<b>-3</b>	<b>-2 590</b>	<b>6 330</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4 219</b>		<b>41</b>		<b>-7</b>	<b>-3</b>	<b>2 590</b>	<b>6 840</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 108</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>-13</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>13 170</b>
Prov risques et charges	87	-87 (2)			19 (5)			19
Impôts différés	129							129
Dettes financières moyen et long terme		5 716 (2)						5 716
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>216</b>	<b>5 629</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 864</b>
Prov risques et charges		87 (2)	-81 (3)			9 (7)		15
Dettes financières courantes	7 518	-5 716 (2)						1 802
Concours Bancaires								0
Avances et acomptes	1 648	-1 648						0
Dettes fournisseurs	7 940							7 940
Dettes fiscales et sociales	4 451	-4 451						0
Autres dettes	1 276	6 099						7 375
Produits constatés d'avance								0
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>22 833</b>	<b>-5 629</b>	<b>-81</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>17 132</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 157</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>36 166</b>

## Bilan au 31 décembre 2004

	31/12/04 Net	Reclassement	Ecart d'acq. négatif	Charges à répartir	Provision IDR	Provisions pour RC	Amort des écarts d'acq	Modification de la répartition entre part Groupe et minoritaires	31/12/04 Net
	Normes Françaises	(IAS 1)	(IFRS 3)	(IAS 38)	(IAS 19)	(IAS 37)	(IFRS 3)		Normes IFRS
Capital souscrit non appelé	20	-20							0
Écarts d'acquisition	2 393	307 (1)					407 (6)		3 107
Autres immo incorporelles	312	-307 (1)		3 (4)					8
Terrains et Constructions	4 166								4 166
Autres Immo corporelles	6 128								6 128
Participations entreprises mises en équivalence	0	263							263
Actifs financiers disponibles à la vente	0	17							17
Immobilisations financières	664	-260							404
Impôts différés actifs		436 (2)			16 (5)	13 (7)			465
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>13 683</b>	<b>436</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>407</b>	<b>0</b>	<b>14 558</b>
Stocks et en-cours	9 153								9 153
Créances clients	3 372								3 372
Autres créances	4 396	197							4 593
Impôts différés	436	-436 (2)							0
Charges constatées d'avance	200	-197		-3 (4)					0
Val mobilières placement	2 327	-2 327							0
Disponibilités	5 866	2 327							8 193
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>25 750</b>	<b>-436</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 311</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 433</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>407</b>	<b>0</b>	<b>39 869</b>

	31/12/2004	Reclassement	Ecart d'acq. négatif	Charges à répartir	Provision IDR	Provisions pour RC	Amort des écarts d'acq	Modification de la répartition entre part Groupe et minoritaires	31/12/2004
	Normes Françaises	(IAS 1)	(IFRS 3)	(IAS 38)	(IAS 19)	(IAS 37)	(IFRS 3)		Normes IFRS
Capital	4 840							35 197	40 037
Primes et Réserves	5 362		-979 (9)		-6 (5)	-3 (7)		-38 444	-34 070
Écarts de conversion	0								0
Résultat net	5 484		979 (9)		-3 (5)	-6 (7)	199 (6)	-2 237	4 416
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>15 686</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-9</b>	<b>-9</b>	<b>199</b>	<b>-5 484</b>	<b>10 383</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4 945</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-6</b>	<b>208</b>	<b>5 484</b>	<b>10 627</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>20 631</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-13</b>	<b>-15</b>	<b>407</b>	<b>0</b>	<b>21 010</b>
Prov risques et charges	6	-6 (2)			29 (5)				29
Impôts différés	206								206
Dettes financières moyen et long terme		2 697 (2)							2 697
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>212</b>	<b>2 691</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 932</b>
Prov risques et charges		6 (2)				28 (7)			34
Dettes financières courantes	5 727	-2 697 (2)							3 030
Concours Bancaires		(2)							0
Avances et acomptes	2 145	-2 145							0
Dettes fournisseurs	4 398								4 398
Dettes fiscales et sociales	6 250	-6 250							0
Autres dettes	17	8 448							8 465
Produits constatés d'avance	53	-53							0
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>18 590</b>	<b>-2 691</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 927</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 433</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>407</b>	<b>0</b>	<b>39 869</b>

### NOTES EXPLICATIVES DES RETRAITEMENTS ET RECLASSEMENTS

- Bilan

Les principaux changements de présentation et retraitements concernent les éléments suivants :

*Note 1* : reclassement des fonds commerciaux en écarts d'acquisition.

Note 2 : présentation des actifs et des passifs (y compris les provisions pour risques et charges) selon le critère de distinction "Courant / Non courant".

Note 3 : reclassement de l'écart d'acquisition négatif constaté en dette (normes françaises) en résultat consolidé en normes IFRS,

Note 4 : reclassement des charges à répartir sur plusieurs exercices (normes françaises) qui répondent aux critères d'un actif en normes IFRS dans les rubriques d'actifs concernées.

Note 5 : comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite conformément à la norme IAS 19 avec impact d'impôt différé.

Note 6 : annulation de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition conformément à IFRS 3.

Note 7 : constatation de provisions pour garanties (IAS 37) avec impact d'impôt différé.

Note 8 : prise en compte de la société Groupe Vial comme société consolidante à compter du 01/01/2004, avec pour conséquence une modification de la répartition des capitaux propres entre Part du Groupe et minoritaires (Cf. 2 - Bases de préparation des états financiers consolidés).

- Compte de résultat

Les principaux changements de présentation et retraitements concernent les éléments suivants :

Note 9 : retraitements de l'écart d'acquisition négatif constaté en réserves (normes françaises) en résultat consolidé en normes IFRS.

Note 10 : reclassement des éléments du résultat financier (normes françaises) dans les rubriques du compte de résultat IFRS concernées. Ce reclassement concerne notamment les écarts de change sur achats de marchandises et le coût de l'endettement financier net.

Note 11: reclassement des autres produits (normes françaises) en autres produits et charges opérationnels.

Note 12 : reclassement des subventions d'exploitation en diminution des charges externes.

Note 13 : ventilation du résultat exceptionnel dans les postes concernés.

### 3.2. Méthodes de consolidation

#### Critères de consolidation

L'ensemble des entreprises contrôlées ou sur lesquelles est exercée une influence notable et dont la contribution au chiffre d'affaires, à l'endettement net ou aux actifs d'exploitation représente une part significative des montants consolidés sont consolidées.

Une entreprise doit être incluse dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle ou d'exercice de l'influence notable.

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dont le groupe VIAL détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale ;

- les participations dans les entreprises associées sous influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation.

#### Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

#### Méthodes de conversion

##### *Etats financiers des sociétés étrangères*

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont situées dans la zone euro et leur monnaie de fonctionnement est l'euro. En conséquence, aucun écart lié à la conversion en euro d'états financiers de sociétés étrangères tenus dans une devise autre que l'euro n'est inscrit au bilan du Groupe.

##### *Comptabilisation des opérations en devises étrangères*

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les pertes et profits résultant de la conversion sont enregistrés en résultat d'exploitation courant.

#### Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

### 3.3. Méthodes et règles d'évaluation

#### Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont portés immédiatement en résultat.

La valorisation de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue d'un délai d'un an, postérieurement à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais leur valeur est vérifiée au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur (voir modalités ci-après). Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement des logiciels, sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans. Les durées d'utilité probables sont revues à chaque clôture.

La société n'a pas développé d'activité particulière en matière de recherche et développement.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique (incluant le prix d'achat, les frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'actif), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs. La mise en œuvre de l'approche par composants conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » n'a pas eu d'impact dans le Groupe VIAL, compte tenu de la nature des actifs concernés.

Lors de regroupements d'entreprises, les immobilisations corporelles acquises sont le cas échéant réévaluées à la juste valeur, lorsque celle-ci diffère de façon significative de leur valeur comptable.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en retenant les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, appliquées de façon homogène au sein du Groupe :

- Constructions et aménagements : 10 à 15 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

Les contrats de location sont qualifiés de location financement au sens de la norme IAS 17 « Contrats de location » lorsqu'ils transfèrent au locataire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué (exemple : option d'achat à un prix préférentiel,...). Dans ce cas, l'actif faisant l'objet du contrat est immobilisé et amorti selon la méthode décrite ci-dessus, et la dette correspondante est comptabilisée en dettes financières. Les charges de loyer sont ventilées entre le remboursement de l'emprunt et les frais financiers.

En vertu de ces principes, tous les contrats de location financement significatifs ont été retraités. S'agissant des autres contrats, les loyers sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur la durée du contrat.

### Dépréciation des actifs immobilisés

Des tests de dépréciation sont réalisés pour tous les actifs incorporels non amortis (c'est-à-dire les écarts d'acquisition) et pour les autres actifs immobilisés pour lesquels il existe un indice de perte de valeur. L'analyse des dépréciations est réalisée soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie qui correspondent au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes. Dans le cadre de la définition des UGT, le Groupe assimile, dans la majorité des cas, une unité génératrice de trésorerie à une filiale (VP, VPA, VM ou PMS).

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable, et la valeur d'utilité qui correspond aux cash-flows prévisionnels actualisés sur trois ans après prise en compte d'une valeur terminale. La valeur terminale est déterminée en actualisant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

Au 31 décembre 2005, la détermination des flux de trésorerie futurs a été effectuée sur la base des données du business plan établi par le management pour la période 2006-2008.

Le taux d'actualisation est égal :

- au taux de l'argent sans risque à 10 ans,
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité ( $\beta$ ) propre à l'entité,
- majoré d'une décote de taille des micro capitalisations et d'une prime d'illiquidité qui se justifie par le besoin identifié par le management du Groupe d'augmenter ses sources de financement externe.

Au titre de l'exercice 2005, le taux de croissance à l'infini a été retenu pour 2% et le taux d'actualisation pour 12,9%.

La valeur d'utilité ainsi obtenue a fait l'objet de tests de sensibilité en faisant varier le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de 1% à 3% et le taux d'actualisation de 11,9% à 13,9%. En faisant varier de la sorte les paramètres, la valeur d'utilité reste toujours supérieure aux valeurs nettes comptables.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur la valeur des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations constatées sur les actifs immobilisés viennent minorer la base amortissable.

### Actifs et passifs financiers

Le Groupe applique la norme IAS 39 sur les instruments financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. A compter de cette date, les actifs et passifs financiers comprennent principalement, dans le cas du Groupe :

- les titres de participation non consolidés
- les autres actifs non courants (prêts, dépôts et cautionnements versés)
- les clients et comptes rattachés
- les emprunts et autres passifs financiers (y compris les dettes fournisseurs).

#### *Titres de participation non consolidés*

Ces actifs sont comptabilisés en IAS 39 comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

#### *Prêts et créances financières (dépôts et cautionnements versés)*

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

#### *Clients et comptes rattachés*

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas du Groupe VIAL, cette valeur est généralement égale à la valeur nominale de la créance, en l'absence de décalage significatif entre la date de comptabilisation de la créance et la date de règlement (effet de l'actualisation négligeable).

Le cas échéant, en fonction du risque de non recouvrement, les créances sont minorées d'une provision pour dépréciation.

#### *Emprunts et dettes financières*

Les dettes financières (courantes et non courantes) sont évaluées au coût amorti.

### Instruments dérivés

Jusqu'au 31 décembre 2005, le Groupe n'a pas eu recours aux instruments dérivés. Les règles et méthodes précisées ci-après s'appliquent donc aux instruments dérivés mis en place postérieurement au 31 décembre 2005 (cf. note 11 sur les événements postérieurs à la clôture) et non comptabilisés dans les présents états financiers.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés en juste valeur, conformément à la norme IAS 39. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat, sauf lorsque les instruments considérés répondent aux critères de la comptabilité des flux de trésorerie en IAS 39. Dans ce cas la part efficace des variations de juste valeur est enregistrée en capitaux propres sur la ligne « Autres éléments reconnus directement en capitaux propres » jusqu'à ce que le sous-jacent soit comptabilisé au compte de résultat. La part inefficace est comptabilisée en résultat.

### Stocks

Les stocks sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition, augmenté des frais d'approvisionnement. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO). Pour des raisons pratiques, c'est le dernier prix d'achat connu qui est retenu, sauf écart significatif.

Des provisions pour dépréciation des stocks sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, nette des frais de commercialisation.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans les cas où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe (cf. note 8 des présentes annexes).

Les provisions à échéance supérieure à un an sont actualisées, dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

### Engagements de retraite et prestations assimilées

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » :

- les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de la période ;
- les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés et évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les seuls régimes à prestations définies recensés au sein du Groupe concernent les engagements de départ en retraite (indemnités de fin de carrière) supportés en France au titre des diverses conventions collectives applicables :

- VM et PMS : Convention n°1947, Bois d'œuvre et produits dérivés ;
- VPA : Convention n°1625, Métallurgie Bouches du Rhône ;
- VP : Convention n°83, Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées ;
- GROUPE VIAL et VH : Convention n°5040, Prestation de services.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (table de mortalité, probabilité de maintien dans le Groupe) ainsi que financières (taux d'actualisation, évolution prévisible des rémunérations).

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans la provision, sans application de la règle du corridor.

#### Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens. Dans le Groupe, ce transfert intervient de façon générale à la livraison, qui correspond à la date de retrait des articles en magasin par les clients.

#### Impôts différés

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôt, conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux applicables à la date de clôture. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur récupération est probable. Pour apprécier la capacité à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité telles que déterminées par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

#### Information sectorielle

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise, engagée dans la fourniture de biens ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différente de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise, engagée dans la fourniture de biens ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs géographiques.

L'analyse sur l'identification des secteurs d'activité et des secteurs géographiques conformément aux critères prévus par la norme IAS 14 (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des process, type de clientèle, environnement réglementaire...) a permis d'identifier :

- un premier niveau d'information sectorielle qui correspond aux secteurs d'activité suivants :
  - Fabrication : la fabrication est réalisée dans trois usines portées par trois sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (VIAL PORTES, VIAL PVC ALU et UTM). Les produits fabriqués par ces sociétés contribuent pour plus des deux tiers au chiffre d'affaires du Groupe et sont distribués au travers de son réseau de magasins.
  - Centrale d'achat : le Groupe dispose d'une centrale d'achat, la société PLATEFORME DE MENUISERIES DU SUD (PMS), qui assure la logistique entre les usines et les magasins.
  - Distribution : la distribution est assurée par la société VIAL MENUISERIES, qui a repris dans le cadre de la Réorganisation du Groupe en 2005 17 magasins en exploitation. Par ailleurs, VIAL MENUISERIES a ouvert sur l'exercice 2005 3 nouveaux magasins et acquis 12 fonds de commerce en date du 21 juillet 2005. Le nombre de points de vente en exploitation est ainsi passé de 17 au 1er janvier 2005 à 30 au 31 décembre 2005 (deux magasins ayant été acquis en 2005 n'étaient pas encore en exploitation au 31 décembre 2005).

Chaque activité est gérée dans une ou plusieurs sociétés distinctes (pas de société ayant une activité « mixte »), et chaque société constitue une entité de reporting autonome.

Les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles sont regroupées dans le secteur Holding / Corporate.

- un deuxième niveau d'information géographique qui correspond au secteur d'implantation géographique avec à ce jour, la zone « France » qui représente l'essentiel des activités et la zone « Etranger » qui correspond à l'usine de fabrication implantée en Espagne (les activités du Groupe en Roumanie et en Italie n'étant pas consolidées au 31 décembre 2005, compte tenu de leur caractère non significatif, cf. 6.1.4 - Actifs disponibles à la vente).

Les tableaux sur l'information sectorielle sont présentés à la note 5 des présentes annexes.

#### Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après neutralisation le cas échéant des actions d'autocontrôle.

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après neutralisation des actions d'autocontrôle et prise en compte du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives.

#### Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net). La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

## 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 4.1. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005

Société	Forme juridique	Activité	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt*	Méthode de consolidation
GRUPE VIAL	SA	Société mère	France	-	-	-
VIAL HOLDING	SAS	Holding	France	100%	100%	IG
<i>Filiales de VIAL HOLDING :</i>						
VIAL MENUISERIES (VM)	SARL	Magasins	France	100%	100%	IG
VIAL PVC ALU (VPA)	SARL	Fabrication PVC et ALU	France	100%	100%	IG
VIAL PORTES (VP)	SARL	Fabrication bois	France	100%	100%	IG
PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD (PMS)	SARL	Centrale d'achat	France	100%	100%	IG
ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA (UTM)	S.L.	Usine Espagne	Espagne	80%	80%	IG
NÎMES MENUISERIES STOCKS (NMS)	SARL	Magasin Nîmes	France	33%	33%	MEE

Légende : IG : intégration globale, MEE : mise en équivalence.

\*S'agissant des filiales de VIAL Holding, le pourcentage d'intérêt indiqué est celui de VIAL Holding dans chacune des filiales considérées.

### 4.2. Variations de périmètre

Les principales modifications intervenues sur le périmètre au cours de l'exercice 2005 sont relatives à la Réorganisation du Groupe décrite à la note 1 « Faits marquants » des présentes annexes. Elles concernent principalement :

- des sociétés qui étaient consolidées au 31 décembre 2004 et qui ont été fusionnées dans VIAL HOLDING par transmission universelle de patrimoine. Les sociétés concernées sont : Corse Menuiseries Stocks (CMS), Aubagne Diffusion Menuiseries (ADM), FPR Menuiseries, Muy Diffusion Menuiseries (MDM), Menuiserie Générale Provençale (MGP) et Menuiseries Stocks (MS).
- des sociétés qui étaient consolidées au 31.12.2004 et qui ont été dissoutes après avoir cédé leur fonds de commerce à VIAL HOLDING. Ce sont les sociétés suivantes : Centrale d'Achat de Menuiseries Industrielles (CAMI), Dépôt Central de Menuiseries Industrielles (DCMI), Menuiserie PVC du Luberon, L2FPVC3, PVC 4, ALU STOCK.
- les quatre nouvelles sociétés (VM, VP, VPA et PMS) qui, dans le cadre de la Réorganisation, ont accueilli en 2005 par voie d'apports partiels d'actifs les activités du Groupe (précédemment gérées par les sociétés citées ci-dessus).

S'agissant d'opérations de restructuration interne réalisées aux valeurs comptables, ces modifications du périmètre juridique n'ont pas eu d'impact sur les valeurs d'actifs et de passifs inscrites au bilan consolidé du Groupe.

Par ailleurs, les sociétés suivantes sont sorties du périmètre de consolidation en 2005 :

- deux sociétés immobilières qui étaient consolidées au 31 décembre 2004 et qui ont fait l'objet d'une cession hors groupe au cours de l'exercice 2005. Il s'agit des sociétés suivantes : Industries de la Côte Bleue, Les Oliviers.
- deux sociétés consolidées au 31 décembre 2004 et dissoutes sur l'exercice (Servigest, Immovi).

## 5 - INFORMATION SECTORIELLE

### 5.1. Informations par secteurs d'activité

Les activités du Groupe sont définies en trois secteurs : Fabrication, Centrale d'achat et Distribution. Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs.

#### Modalités de détermination des prix de transfert entre les différents secteurs du Groupe :

Dans la mesure du possible, les marges brutes sont réparties de façon équivalente entre la fabrication et la distribution. La centrale d'achats bénéficie d'une marge simplement suffisante à la couverture de ses frais de structure. La détermination des marges s'effectue « à l'envers », c'est-à-dire en partant du prix de vente consommateur acceptable pour un positionnement marché, et des achats matières ou marchandises réalisés en conséquence (cf. note 9.2, description de la politique d'achats de matières premières du Groupe).

#### Ventilation sectorielle des principaux éléments de résultat

<b>Résultats sectoriels</b>						
Résultats sectoriels au 31 décembre 2005	Fabrication	Centrale d'achat	Distribution	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	2 797	3 031	57 196	0		63 025
Chiffre d'affaires inter secteurs	23 624	25 825	3 682	1 761	-54 891	0
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>26 421</b>	<b>28 856</b>	<b>60 878</b>	<b>1 761</b>	<b>-54 891</b>	<b>63 025</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>15 052</b>	<b>1 071</b>	<b>19 411</b>	<b>3 924</b>	<b>-22 110</b>	<b>17 349</b>
Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence			123			123
<b>Charges sans contrepartie en trésorerie :</b>						
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	0	0	0	0		0
Dotations aux amortissements des actifs corporels	-821	-23	-422	-55		-1 321
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-5		-333			-338
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat			190	484		674
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes de reprises	0	0	0	-54		-54

**Résultats sectoriels**

Résultats sectoriels au 31 décembre 2004	Fabrication	Centrale d'achat	Distribution	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	3 061	5 723	51 463	92		60 339
Chiffre d'affaires inter secteurs	19 485	20 593	7 279	1 946	-49 304	0
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>22 546</b>	<b>26 316</b>	<b>58 742</b>	<b>2 038</b>	<b>-49 304</b>	<b>60 339</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 731</b>	<b>893</b>	<b>10 017</b>	<b>-232</b>	<b>-670</b>	<b>13 739</b>
Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence			124			124
<u>Charges sans contrepartie en trésorerie :</u>						
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	-5	0	-5	-1		-11
Dotations aux amortissements des actifs corporels	-401	-12	-788	-134		-1 335
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	0	0	-162	-445		-607
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat						0
Dotations aux provisions pour risques et charges (nettes des reprises éventuelles)	-9	-1	-1	-29		-39

Ventilation sectorielle des principaux postes du bilan

**Actifs et passifs sectoriels**

Bilan Actif sectoriel au 31 décembre 2005	Fabrication	Centrale d'achat	Distribution	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Goodwill	164		3 093			3 257
Autres immobilisations incorporelles	173	50	1 223	-1 441		5
Immobilisations corporelles	3 388	386	1 838	536		6 150
Participations dans des entreprises associées			336			336
Actifs financiers disponibles à la vente				12		12
Autres actifs non courants	6		445	173		624
Stocks et en-cours	2 500	3 528	16 841			22 869
Clients et comptes rattachés	508	456	-126	734		1 573
Autres actifs courants	1 550	1 421	740	1 060		4 770
<b>Total des actifs sectoriels (en valeur nette)</b>	<b>8 290</b>	<b>5 841</b>	<b>24 391</b>	<b>1 072</b>	<b>0</b>	<b>39 595</b>
Actifs non affectés						5 866
<b>Total actif consolidé</b>						<b>45 461</b>

**Investissements incorporels et corporels bruts**

	999	369	891	68	133	2 327
--	-----	-----	-----	----	-----	-------

Bilan Passif sectoriel au 31 décembre 2005	Fabrication	Centrale d'achat	Distribution	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Provisions pour risques et charges				111		111
Autres passifs non courants	1 549	0	-633	-48		868
Fournisseurs et comptes rattachés	2 518	940	2 701	347		6 507
Autres passifs courants	1 568	726	6 293	2 003		10 591
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>6 634</b>	<b>2 035</b>	<b>9 252</b>	<b>2 482</b>	<b>133</b>	<b>18 076</b>
Passifs non affectés						27 385
<b>Total passif consolidé</b>						<b>45 461</b>

**Actifs et passifs sectoriels**

Bilan Actif sectoriel au 31 décembre 2004	Fabrication	Centrale d'achat	Distribution	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Goodwill	164		2 943			3 107
Autres immobilisations incorporelles	5		3			8
Immobilisations corporelles	4 586	227	2 968	2 513		10 294
Participations dans des entreprises associées			263			263
Actifs disponibles à la vente				17		17
Autres actifs non courants				404		404
Stocks et en-cours	1 531	1 712	5 910	0		9 153
Clients et comptes rattachés	568	709	1 401	694		3 372
Autres actifs courants	2 601	949	266	778		4 593
<b>Total des actifs sectoriels (en valeur nette)</b>	<b>9 455</b>	<b>3 597</b>	<b>13 753</b>	<b>4 406</b>	<b>0</b>	<b>31 211</b>
Actifs non affectés						8 658
<b>Total actif consolidé</b>						<b>39 869</b>
<b>Investissements incorporels et corporels bruts</b>	<b>163</b>	<b>281</b>	<b>533</b>	<b>222</b>		<b>1 199</b>

Bilan Passif sectoriel au 31 décembre 2004	Fabrication	Centrale d'achat	Distribution	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Provisions pour risques et charges	8	0	10	11	0	29
Autres passifs non courants	723	0	364	1 610		2 696
Fournisseurs et comptes rattachés	1 480	781	1 997	140		4 401
Autres passifs courants	2 456	1 651	7 330	1 092	0	11 529
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>4 667</b>	<b>2 431</b>	<b>9 701</b>	<b>2 853</b>	<b>0</b>	<b>18 654</b>
Passifs non affectés						21 215
<b>Total passif consolidé</b>						<b>39 869</b>

## 5.2. Informations par zones géographiques

Secteurs géographiques au 31 décembre 2005	France	Etranger	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
<b>Chiffre d'affaires externe<sup>1</sup></b>	<b>62 116</b>	<b>908</b>	<b>0</b>	<b>63 025</b>
Goodwill	3 257		0	3 257
Autres immobilisations incorporelles	3	1	0	5
Immobilisations corporelles	5 113	1 036	0	6 150
Participations dans des entreprises associées	336		0	336
Actifs financiers disponibles à la vente	12			12
Autres actifs non courants	618	6	0	624
Stocks et en-cours	22 442	427	0	22 869
Clients et comptes rattachés	1 263	310	0	1 573
Autres actifs courants	4 012	758	0	4 770
<b>Total des actifs sectoriels<sup>2</sup> (en valeur nette)</b>	<b>37 056</b>	<b>2 538</b>	<b>0</b>	<b>39 594</b>
<b>Investissements incorporels et corporels bruts</b>	<b>2 285</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>2 327</b>

<sup>1</sup> Sur la base de la localisation géographique des clients

<sup>2</sup> Sur la base de l'implantation géographique des actifs

Secteurs géographiques au 31 décembre 2004	France	Etranger	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
<b>Chiffre d'affaires externe<sup>1</sup></b>	<b>59 843</b>	<b>496</b>	<b>0</b>	<b>60 339</b>
Goodwill	3 031	76	0	3 107
Autres immobilisations incorporelles	6	3	0	8
Immobilisations corporelles	8 943	1 352	0	10 294
Participations dans des entreprises associées	263	0	0	263
Actifs disponibles à la vente	17	0	0	17
Autres actifs non courants	398	6	0	404
Stocks et en-cours	8 931	221	0	9 153
Clients et comptes rattachés	3 050	322	0	3 372
Autres actifs courants	3 931	662	0	4 594
<b>Total des actifs sectoriels<sup>2</sup> (en valeur nette)</b>	<b>28 570</b>	<b>2 642</b>	<b>0</b>	<b>31 212</b>
<b>Investissements incorporels et corporels bruts</b>	<b>1 160</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>1 199</b>

<sup>1</sup> Sur la base de la localisation géographique des clients

<sup>2</sup> Sur la base de l'implantation géographique des actifs

## 6 - NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### 6.1. Détail des postes du bilan

#### 6.1.1 Immobilisations incorporelles

	Ecart d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur Comptable Brute</b>			
Au 1er janvier 2004	3 784	117	3 901
<i>Acquisitions</i>		7	7
<i>Sorties</i>	-677	-62	-739
<i>Variations de périmètre</i>			0
<i>Ecarts de conversion</i>			0
<i>Reclassements</i>			0
Au 31 décembre 2004	3 107	62	3 169
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>			
Au 1er janvier 2004		47	47
<i>Dotations</i>		10	10
<i>Pertes de valeur en résultat</i>			0
<i>Reprises de pertes de valeur en résultat</i>			0
<i>Sorties</i>		-3	-3
<i>Variations de périmètre</i>			0
<i>Ecarts de conversion</i>			0
<i>Reclassements</i>			0
Au 31 décembre 2004	0	54	54
<b>Valeur comptable nette</b>			
<b>Au 1er janvier 2004</b>	<b>3 784</b>	<b>70</b>	<b>3 854</b>
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>3 107</b>	<b>8</b>	<b>3 115</b>

	<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur Comptable Brute</b>			
Au 1er janvier 2005	3 107	62	3 169
Acquisitions	150		150
Sorties		-18	-18
Variations de périmètre			0
Ecart de conversion			0
Reclassements			0
Au 31 décembre 2005	3 257	44	3 301
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>			
Au 1er janvier 2005		54	54
Dotations			0
Pertes de valeur en résultat			0
Reprises de pertes de valeur en résultat			0
Sorties		-15	-15
Variations de périmètre			0
Ecart de conversion			0
Reclassements			0
Au 31 décembre 2005	0	39	39
<b>Valeur comptable nette</b>			
<b>Au 1er janvier 2005</b>	<b>3 107</b>	<b>8</b>	<b>3 115</b>
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>3 257</b>	<b>5</b>	<b>3 262</b>

#### 6.1.2 Immobilisations corporelles

	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Matériel et outillage</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur Comptable Brute</b>					
Au 1er janvier 2004	949	3 377	6 313	2 789	13 428
Acquisitions	184	1	433	574	1 192
Sorties	-275	-702	-231	-136	-1 344
Variations de périmètre					0
Ecart de conversion					0
Reclassements		-6	-1		-7
Autres	593	730	278	-184	
Au 31 décembre 2004	1 451	3 400	6 792	3 043	14 686
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>					
Au 1er janvier 2004	0	335	1 305	1 274	2 914
Dotations		265	678	393	1 336
Pertes de valeur en résultat		-27	-14	-52	-93
Reprises de pertes de valeur en résultat		-27	0	0	-27
Sorties		-93	-18	-39	-150
Variations de périmètre					0
Ecart de conversion					0
Reclassements					0
Autres		232	176	4	412
Au 31 décembre 2004	0	685	2 127	1 580	4 392
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 1er janvier 2004</b>	<b>949</b>	<b>3 042</b>	<b>5 008</b>	<b>1 515</b>	<b>10 514</b>
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>1 451</b>	<b>2 715</b>	<b>4 665</b>	<b>1 463</b>	<b>10 294</b>

31 décembre 2005	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
<b>Valeur Comptable Brute</b>					
Au 1er janvier 2005	1 452	3 399	6 793	3 042	14 686
Acquisitions		264	1 287	626	2 177
Sorties		-218	-811	-239	-1 268
Variations de périmètre	-1 082	-2 429	-74	-54	-3 639
Ecart de conversion					0
Reclassements					0
Autres			-249		
Au 31 décembre 2005	369	1 017	6 946	3 374	11 706
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>					
Au 1er janvier 2005		685	2 129	1 578	4 392
Dotations		95	862	363	1 321
Pertes de valeur en résultat					0
Reprises de pertes de valeur en résultat					0
Sorties		-40	-476	-147	-663
Variations de périmètre		-216	-9	-3	-228
Ecart de conversion					0
Reclassements					0
Autres			735		735
Au 31 décembre 2005		524	3 242	1 791	5 557
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 1er janvier 2005</b>	<b>1 452</b>	<b>2 714</b>	<b>4 665</b>	<b>1 464</b>	<b>10 294</b>
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>369</b>	<b>493</b>	<b>3 704</b>	<b>1 583</b>	<b>6 150</b>

La baisse des immobilisations corporelles en 2005 s'explique essentiellement par la sortie des sociétés immobilières du périmètre de consolidation (cf. § 4.2 « Variations de périmètre »).

Les données précédentes incluent les montants suivants relatifs aux biens utilisés dans le cadre de contrats de location financement :

(En valeur nette)	31/12/2005	31/12/2004
Terrains		
Constructions		
Matériel et outillage	1 038	2 512
Autres		
<b>Total des biens pris en location financement</b>	<b>1 038</b>	<b>2 512</b>

### 6.1.3 Participations dans des entreprises associées

Au 31 décembre 2005, le poste du bilan "Participations dans des entreprises associées", qui s'élève à 336 K€, correspond à la valeur d'équivalence des titres de la société Nîmes Menuiseries Stocks (NMS), détenue par le Groupe à hauteur de 33%.

La quote-part de résultat de résultat de la société NMS incluse dans le résultat net du Groupe s'élève au titre de l'exercice 2005 à 123 K€.

### 6.1.4 Actifs disponibles à la vente

Les autres actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2005 correspondent aux participations non consolidées du groupe :

En K€

Valeurs brutes 31/12/2005	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Rovigest	1,0			1,0
Vodessa	0,5			0,5
Techno Win	10,0			10,0
Multi entrepôt	5,0		-5,0	0,0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>16,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-5,0</b>	<b>11,5</b>

Ces participations non consolidées concernent des sociétés de petite taille en démarrage ; par conséquent, leur intégration aurait peu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe VIAL au 31 décembre 2005. A titre indicatif, les principales données chiffrées extraites des comptes individuels de ces sociétés au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

Exercice 2005	Total du bilan	Chiffre d'Affaires	Capitaux propres	Capital détenu	Résultat net du dernier exercice
Rovigest (Roumanie)	247	0	-5	100%	-0,1
Vodessa (Roumanie)	561	251	12	85%	5
Techno Win (Italie)	385	766	12	80%	9

#### 6.1.5 Autres actifs non courants

	31/12/2005			31/12/2004
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Prêts	47	0	47	29
Créances rattachées à des participations				106
Autres immobilisations financières	578	0	578	269
<b>Total des autres actifs non courants</b>	<b>625</b>	<b>0</b>	<b>625</b>	<b>404</b>

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements versés sur les locations immobilières.

#### 6.1.6 Stocks

Les stocks et s'élèvent à 22 869 K€ au 31 décembre 2005 et se composent de matières premières pour 2.234 K€ et de produits finis en magasins à hauteur de 20.635 K€.

#### 6.1.7 Clients et comptes rattachés, autres actifs courants

	Valeur brute	31/12/2005 Provision pour dépréciation	Valeur nette	31/12/2004 Valeur nette
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 911</b>	<b>338</b>	<b>1 573</b>	<b>3 372</b>
<b>Autres actifs courants</b>				
Avances et acomptes sur commandes	1 486	0	1 486	859
Charges constatées d'avance	7		7	198
Autres créances	3 277	0	3 277	3 537
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>4 770</b>	<b>0</b>	<b>4 770</b>	<b>4 594</b>

Sur l'exercice 2005, les dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients se sont élevées à 338 K€ et les reprises à 674 K€, soit en net une reprise de 336 K€.

Les autres créances correspondent pour l'essentiel aux créances envers l'Etat avec un total de 2 717 K€ au 31 décembre 2005 contre 1 528 K€ au 31 décembre 2004. Par ailleurs, le solde des « Autres créances » au 31 décembre 2004 est également composé de 625 K€ de créances en comptes courants.

#### 6.1.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est intégralement composé de disponibilités et d'équivalents de trésorerie :

	31/12/2005	31/12/2004
Valeurs mobilières de placement	819	2 327
Disponibilités	4 373	5866
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>5 192</b>	<b>8 193</b>

#### 6.1.9 Capitaux propres

##### Capital social

Au 31 décembre 2005, suite à l'augmentation de capital de 40 000 000 € intervenue le 29 juillet 2005, le capital social de GROUPE VIAL SA s'élève à 40 037 000 euros. Il est divisé en 400 370 actions de 100 € de valeur nominale chacune.

Le capital est entièrement libéré. Les actions sont toutes de même catégorie.

##### Variation des capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 5.

## 6.1.10 Emprunts et dettes financières

### **Emprunts et dettes financières - Ventilation par taux**

	Montant courant	Montant non courant 31/12/2005	Montant total au bilan au 31/12/2005	Taux variable / Taux fixe	Taux d'intérêt de l'emprunt
<b>31/12/2005</b>					
Emprunts auprès des établissements de crédit	180	178	357		
- CEPME	14	23	37	taux fixe	5.50%
- CEPME	50	67	117	taux fixe	5.50%
- Credit du nord	65	75	140	taux fixe	6.65%
- Credit du nord	15	13	28	taux fixe	6.61%
- San Paolo	36	0	36	taux fixe	6.50%
Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail	426	132	558	taux fixe	de 4,47% à 6,54%
Comptes courants d'associés	0	558	558	taux fixe	4.21%
Dettes financières diverses	0	0	0		
Concours bancaires courants	605	0	605		
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 210</b>	<b>868</b>	<b>2 078</b>		

	Montant courant	Montant non courant 31/12/2004	Montant total au bilan au 31/12/2004	Taux variable / Taux fixe	Taux d'intérêt de l'emprunt
<b>31/12/2004</b>					
Emprunts auprès des établissements de crédit	767	1 867	2 634		
- CREDIT DU NORD	114	506	620	taux fixe	5.15%
- CEPME	62	239	300	taux fixe	4.26%
- CEPME	58	191	249	taux fixe	4.27%
- CAMEFI	121	406	528	taux fixe	4.00%
- CCF	134	167	301	taux fixe	5.90%
- CREDIT DU NORD	15	29	44	taux fixe	5.50%
- PALATINE	83	36	119	taux fixe	5.55%
- CREDIT DU NORD	61	140	201	taux fixe	6.50%
- CEPME	13	37	50	taux fixe	6.61%
- CEPME	47	117	163	taux fixe	6.50%
- CEPME	2	0	2	taux fixe	6.00%
- CEPME	5	0	5	taux fixe	6.00%
- CREDIT DU NORD	27	0	27	taux fixe	5.20%
- CEPME	13	0	13	taux fixe	6.00%
- CREDIT AGRICOLE	11	0	11	taux fixe	6.00%
Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail	480	715	1 195	taux fixe	de 4,47% à 6,54%
Comptes courants d'associés		114	114	taux fixe	4.21%
Dettes financières diverses		0	0		
Concours bancaires courants	1 784	0	1 784		
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>3 030</b>	<b>2 697</b>	<b>5 727</b>		

### **Emprunts et dettes financières - Ventilation par échéances**

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Échéances en :</b>		
A moins d'1 an	1 210	3 030
De 1 à 5 ans	868	2 697
A plus de 5 ans	0	0
<b>Total</b>	<b>2 078</b>	<b>5 727</b>

Les dettes du Groupe sont exclusivement libellées en euros.

### 6.1.11 Provisions pour risques et charges

	31/12/2004	Mvts de Périod.	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		31/12/2005
				montant utilisé	montant non utilisé	
Provision pour risque social	0		20			20
Provision pour litige	34	-6	11	-3	-4	32
Provision pour risque fiscal	0					0
Provision indemnité départ à la retraite	29		29			58
Autres provisions	0					0
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>-6</b>	<b>60</b>	<b>-3</b>	<b>-4</b>	<b>111</b>
Provisions non courantes	29	0	29	0	0	58
Provisions courantes	34	-6	31	-3	-4	52

### Avantages au personnel

	Valeur actualisée de l'obligation	Charge comptabilisée en résultat	Postes du compte de résultat concernés par cette comptabilisation
<b>01/01/2004</b>	<b>19</b>		
Coût des services rendus	7	7	Résultat opérationnel courant
Coût financier	3	3	Résultat opérationnel courant
Prestations servies aux salariés			
<b>31/12/2004</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	Résultat opérationnel courant
Coût des services rendus	19	19	Résultat opérationnel courant
Coût financier	10	10	Résultat opérationnel courant
Prestations servies aux salariés			
<b>31/12/2005</b>	<b>58</b>	<b>29</b>	Résultat opérationnel courant

### 6.1.12 Autres passifs courants

	31/12/2005	31/12/2004
Dettes fiscales et sociales	7 774	6 250
Autres dettes	2 817	2 215
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>10 591</b>	<b>8 465</b>

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, les autres dettes portent sur des avances et acomptes reçus des clients.

## 6.2. Détail des postes du compte de résultat

### 6.2.1 Charges de personnel

	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Salaires et traitements	4 374	3 318
Charges sociales	937	1 178
Participation des salariés	403	0
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>5 714</b>	<b>4 496</b>

Au 31 décembre 2005, l'effectif du groupe s'élève à 178 personnes contre 147 personnes au 31 décembre 2004.

### Ventilation de l'effectif au 31 décembre 2005

	<b>2005</b>
Cadres	17
Agents de maîtrise et techniciens	25
Employés	79
Ouvriers	57
<b>Total</b>	<b>178</b>

### 6.2.2 Impôt

#### Charge d'impôt

	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Charge d'impôt courant	-6 194	-4 758
Charge d'impôt différé	48	378
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>-6 146</b>	<b>-4 380</b>

**Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif**

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net (part du Groupe <b>et</b> minoritaires)	11 075	9 189
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	123	124
Charge d'impôt	-6 146	-4 380
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	17 097	13 445
Taux d'imposition théorique	33,83%	34,33%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-5 784</b>	<b>-4 616</b>
<b>Rapprochement :</b>		
Impact des différentiels de taux d'imposition - Mère / Filles et PVI	5	11
Différences permanentes	-99	-68
Déficits non activés	-135	0
Retraitements IFRS lié à l'écart d'acquisition négatif	0	342
Autres	-133	-49
Charge réelle d'impôt	-6 146	-4 380
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>-35,95%</b>	<b>-32,58%</b>

**Analyse des sources d'impôts différés**

	31/12/2005	31/12/2004
<b>Différences temporaires</b>	<b>510</b>	<b>251</b>
Participation des salariés	403	
Organic et aide construction	101	131
Autres	6	119
<b>Différences liées aux retraitements de consolidation</b>	<b>977</b>	<b>418</b>
Crédit-bail	-478	-1 113
Provision clients		484
Frais d'établissement/JV	75	75
Provision pour risques et charges	53	
Indemnité de départ à la retraite	58	
Elimination des profits sur stocks	1 269	972
<b>Base d'impôts différés</b>	<b>1 487</b>	<b>669</b>
<b>Impôt différé actif</b>	<b>675</b>	<b>465</b>
<b>Impôt différé passif</b>	<b>-166</b>	<b>-206</b>
<b>Impôt différé net</b>	<b>508</b>	<b>259</b>

**6.2.3 Résultat par action**

<i>(en Keuros)</i>	31.12.2005	31.12.2004
Résultat net - Part du Groupe	5 521	4 416
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	319 958	319 958
Résultat de base par action	17.26	13.80

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation a été calculé de la façon suivante :

- nombre d'actions composant le capital social de GROUPE VIAL SA du 21 juin au 29 juillet 2005 (soit pendant 39 jours) : 370 actions ;
- nombre d'actions composant le capital social de GROUPE VIAL SA du 29 juillet au 31 décembre 2005 (soit pendant 155 jours) : 400 370 actions ;
- nombre moyen pondéré d'actions en circulation :  $(370 \times 39 + 400\,370 \times 155) / 194$ , soit 319 958 actions.

A des fins de comparabilité, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat de base par action de 2004 est identique à celui de 2005.

En l'absence d'éléments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat de base par action.

## 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 7.1. Engagements donnés

#### Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Caution de contre garanties sur marchés		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	449	233
Avals, cautions et garanties données	733	233
Autres engagements donnés		
<b>Total</b>	<b>1 182</b>	<b>466</b>

#### Obligations contractuelles

##### **Engagements locatifs**

	<b>31/12/2005</b>		<b>31/12/2004</b>	
	<b>Contrats capitalisés</b>	<b>Contrats non capitalisés</b>	<b>Contrats capitalisés</b>	<b>Contrats non capitalisés</b>
<b>Paiements dus par période :</b>				
A moins d'1 an	426	1 667	480	1 237
De 1 à 5 ans	132	5 227	715	3 827
A plus de 5 ans		2 600		1 013
<b>Valeur actualisée des paiements futurs</b>	<b>558</b>	<b>9 493</b>	<b>1 195</b>	<b>6 076</b>
Coût financier	165		74	
<b>Total des paiements futurs en valeur courante</b>	<b>723</b>	<b>9 493</b>	<b>1 269</b>	<b>6 076</b>

### 7.2. Engagements reçus

Néant.

## 8 - PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe n'a pas identifié de passif éventuel :

- à la connaissance du Groupe, il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu lieu dans un passé récent, ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine du Groupe VIAL ;
- le Groupe n'a pas identifié de risque environnemental susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats de la société, dans la mesure où aucune installation n'est classée et où il n'existe, en matière d'amiante et de légionellose, aucune menace compte tenu de l'âge des bâtiments.

## 9 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

### 9.1 *Risque de change*

L'exposition au risque de change est assez faible, compte tenu notamment de l'implantation géographique du Groupe, dont les filiales sont très majoritairement situées en France.

Il existe néanmoins un risque de change sur les achats de matières premières effectués en devises étrangères, exclusivement libellés en dollars (USD). Cependant, ces achats représentent moins de 10% de la totalité des achats du Groupe.

Afin de limiter les risques liés aux fluctuations des cours du dollar, le Groupe procède à des achats importants de matières premières, ou parfois de dollars, lorsque les cours sont favorables. En cas d'achat de dollars, les devises correspondantes sont conservées en banque jusqu'au paiement des achats dans la même devise. Cette pratique n'étant pas qualifiée de « couverture » au sens de la norme IAS 39 (en l'absence d'une correspondance stricte entre les achats de dollars et les commandes futures), les variations de la contre-valeur euro des comptes bancaires en dollars liées aux fluctuations du cours € / USD sont enregistrés immédiatement en résultat financier.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de change.

### 9.2 *Risque de taux d'intérêt*

Au 31 décembre 2005, le risque de taux d'intérêt est faible, compte tenu d'un taux d'endettement (emprunts et dettes financières / capitaux propres) inférieur à 10%. Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts à taux fixes (cf. note 6.1.10 des présentes annexes). Le Groupe n'a pas souscrit d'instrument dérivé pour se couvrir contre le risque de variation de la juste valeur de ces emprunts, compte tenu des enjeux peu significatifs à la clôture 2005.

### 9.3 *Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières*

Les prix des matières premières (bois, aluminium, PVC, verre...) utilisées par les usines du Groupe VIAL dans les processus de fabrication industrielle sont soumis aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire sa sensibilité à ces variations de prix, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés sur matières premières, mais s'appuie sur une politique d'achats orientée vers la recherche de sourcing internationaux, notamment en ce qui concerne :

- le bois : le Groupe achète à partir de réseaux directs, à la source (départ forêt), afin d'éviter la charge inhérente au courtage. Les zones d'approvisionnement ont été divisées en trois zones géographiques

différentes et éloignées : Amérique du sud, Afrique et Europe de l'est. De la sorte, le Groupe se protège contre d'éventuels risques géopolitiques et profite de la complémentarité de ces zones pour des raisons climatiques (saison des pluies) ;

- le PVC : les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène. Chaque jour, les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché.

De plus, pour diminuer le risque, le groupe met en concurrence de façon permanente ses fournisseurs à chaque appel d'offres, et veille en outre à disposer d'un stock permanent qui autorise une fabrication qui couvre entre 6 mois et 1 an d'activité.

#### 9.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, il se matérialise par des difficultés à réunir des fonds pour honorer des engagements liés à des instruments financiers. Le risque de liquidité peut découler de l'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de ses résultats en forte croissance, combinés à sa situation financière générale et notamment son niveau d'endettement au 31 décembre 2005 et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

#### 9.5 Risque de crédit

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de crédit sont les comptes clients. Cependant, le risque de crédit lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille (majorité d'artisans et de particuliers). Sur l'exercice 2005, aucun client ne représente plus de 0,2% du chiffre d'affaires du Groupe.

## 10 - PARTIES LIEES

### **Rémunération des principaux dirigeants**

	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Avantages à court terme		
- Salaires	193	269
- Charges sociales sur salaires	117	147
- Jetons de présence	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme (article 83)	37	71
Paiements en actions	0	0

Le 9 janvier 2005, le Groupe VIAL a racheté les actions détenues en propre par Fabrice et Philippe Vial dans les anciennes structures d'exploitation pour un montant de 3 078 K€ chacun. Les rachats d'actions à Philippe Vial sont venus diminuer les intérêts minoritaires, et les rachats d'actions à Fabrice Vial ont été imputés sur les capitaux propres du Groupe.

Par ailleurs, les dettes du Groupe incluent les comptes courants d'associés, dont le solde s'élève à 558 K€ au 31 décembre 2005 (114 K€ au 31 décembre 2004). Ces comptes courants n'ont pas été rémunérés sur les exercices 2004 et 2005.

La société Multi-entrepôts (non consolidée) et les sociétés immobilières, Les Oliviers et ICB, toutes deux consolidées au 31 décembre 2004 ont été cédées à Monsieur Fabrice Vial sur 2005 pour un montant de 237 K€, ce qui a généré une plus-value de cession de 210 K€ comptabilisée en résultat opérationnel courant.

**Transactions réalisées avec NMS, société mise en équivalence**

<b>NMS</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>Flux :</b>		
Ventes de produits	1 672	1 543
Autres produits	81	67
Achats autres produits et services	-39	-16
Autres achats		
<b>Positions bilancielle résultant des transactions :</b>		
<i>Actif :</i>		
Créances clients	90	175
Autres créances		
<i>Passif :</i>		
Dettes fournisseurs	9	
Autres dettes		

**Transactions réalisées avec les sociétés immobilières contrôlées par l'un des principaux dirigeants (ou un membre de la famille proche)**

<b>Société immobilière</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>Flux :</b>		
Ventes		
Autres produits		
Achats (loyers)	-837	-575
Autres achats (charges locatives)	-98	-76
<b>Positions bilancielle résultant des transactions :</b>		
<i>Actif :</i>		
Créances clients	0	0
Autres créances	0	0
<i>Passif :</i>		
Dettes fournisseurs	175	10
Autres dettes	0	0

**11 - EVENEMENTS POSTERIEURS**

En 2006, la nouvelle tête de groupe, la société GROUPE VIAL SA, a acquis la totalité des titres restants de VIAL HOLDING par la souscription d'un emprunt de 30.000.000€. La date de l'opération retenue correspond à la date à laquelle la société a acquis les titres de VIAL HOLDING, soit le 9 janvier 2006.

L'acquisition de ces intérêts minoritaires, qui a été financée par un crédit en pool bancaire de 30.000.000€ sur une durée de 7 ans à compter du 9 janvier 2006, n'a pas donné lieu à ajustement des comptes conformément à la réglementation en normes IFRS.

En conséquence, les comptes 2005 ne comportent ni le goodwill, ni la dette liées à l'opération.

Les caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor 3 mois majoré d'une marge dégressive en fonction du montant restant dû à savoir :
  - Montant du > 15 000 000 € : 1.50 % l'an
  - Montant du entre 7 500 000 € et 15 000 000 € : 1.30 % l'an
  - Montant du < 7 500 000 € : 1.20 % l'an
- Les intérêts seront prélevés à terme échu aux dates suivantes : 30 avril, 31 juillet, 31 octobre et 31 janvier.
- Le montant du crédit donnant lieu à la souscription des billets sera réduit de 4 285 716 € pour la première fois le 30 avril 2007 et sera entièrement remboursé le 30 avril 2013.

Afin de se garantir contre le risque de taux, un instrument dérivé a été mis en place. Les caractéristiques de l'opération de cet instrument sont les suivantes :

- CAP 3 % sur euribor 3 mois
- Date de début le 9/1/2006 et de fin le 30/01/2009
- Prime de 0.35 %.

Au 15 septembre 2006, le Groupe a bénéficié de l'ouverture d'une ligne de crédit de 55 000 000 €, qui se décomposent en trois tranches :

- une tranche de 30 M€ affectée au remboursement anticipé du LBO de 30 M€ souscrit le 9 janvier 2006,
- une tranche de 18 M€ destinée à financer les besoins généraux du Groupe,
- une tranche de 7 M€ pour le financement partiel de l'ouverture, la rénovation ou l'acquisition de magasins par le Groupe.

#### **Concernant la tranche A du crédit de 30.000.000 € :**

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor majoré d'une marge dégressive en fonction du montant restant dû à savoir :
  - Montant dû > 15 000 000 € : 1.50 % l'an
  - Montant dû entre 7 500 000 € et 15 000 000 € : 1.30 % l'an
  - Montant dû < 7 500 000 € : 1.20 % l'an
- Le principal du crédit sera réduit de 4 285 716 € pour la première fois le 30 avril 2007 et sera entièrement remboursé le 30 avril 2013.

#### **Concernant la tranche B du crédit de 18.000.000 € :**

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau du Ratio de Levier à savoir :
  - $1,5 \leq \text{Ratio de levier} < 2$  : 1.40 % l'an
  - $1 \leq \text{Ratio de levier} < 1,5$  : 1.20 % l'an
  - Ratio de levier < 1 : 1.10 % l'an

Le ratio de levier désigne le résultat du rapport de la Dette Financière Nette sur l'EBITDA, calculé sur la base des Derniers Comptes Annuels Consolidés ou des Derniers Comptes Semestriels Consolidés, selon le cas.

**Concernant la tranche C du crédit de 7.000.000 € :**

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau du Ratio de Levier à savoir :
  - $1,5 \leq \text{Ratio de levier} < 2$  : 1.50 % l'an
  - $1 \leq \text{Ratio de levier} < 1,5$  : 1.30 % l'an
  - $\text{Ratio de levier} < 1$  : 1.20 % l'an

## CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ETABLIS AU 31/12/2005 EN NORMES IFRS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE VIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes annuels arrêtés par un Conseil d'administration en date du 20 mai 2006 ont été approuvés par une assemblée générale du 22 mai 2006.

La société a procédé à un nouvel arrêté de comptes afin de prendre en considération de nouvelles options de présentation dans le cadre de la norme IFRS sur le regroupement d'entreprises.

Les comptes consolidés modifiés ont été arrêtés par un Conseil d'administration du 26 octobre 2006.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

### **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La restructuration interne du groupe engagée sur l'exercice a eu pour objectif la sectorisation des activités et la restructuration juridique du groupe. Cette opération n'a pas donné lieu à un réel changement de contrôle au sein du groupe, malgré la création d'une nouvelle entité comme tête de groupe pour recevoir, en contrepartie d'une émission d'actions, les titres de la société Vial holding. Conformément à la réglementation en vigueur toutes les transactions effectuées dans ce contexte ont été neutralisées dans les comptes consolidés.
- En 2006, la nouvelle tête de groupe, la société Groupe Vial, a acquis la totalité des titres restants de Vial Holding par la souscription d'un emprunt de 30.000.000€. La date de l'opération retenue correspond à la date à laquelle la société a acquis les titres de Vial Holding, soit le 09 janvier 2006. En conséquence, les comptes 2005 ne comportent ni le goodwill, ni la dette liées à l'opération.

### 3. Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la société a acquis sur l'exercice 49,53% des titres de la société Vial Holding SAS selon les modalités détaillées dans le rapport de gestion.

Le 26 octobre 2006

Les commissaires aux comptes

Robert RAINA

@2C Entreprises  
Bruno PERAZZO

## **RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES SELON LE REFERENTIEL IFRS**

A la suite de la demande qui nous a été faite lors de notre désignation en qualité de commissaire aux comptes par votre assemblée générale du 27 juillet 2006, nous avons effectué un audit des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2005 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne décrit dans les notes annexes.

Paris, la Défense le 26 octobre 2006

Mazars & Guérard  
Commissaires aux Comptes

Pierre Sardet

**COMPLEMENT D'INFORMATION A L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES GROUPE  
VIAL AU 31 DECEMBRE 2005 ETABLIS EN NORMES IFRS**

Un badwill de 979 K€ est constaté sur l'exercice 2004.

Il correspond au rachat, dans des conditions favorables, des intérêts minoritaires dans les sociétés suivantes :

- FPR : 402 K€
- MDM : 555 K€
- PVC LUB : 12 K€
- MGP : 9 K€

## SOMMAIRE

### COMPTES CONSOLIDES

*Comptes de résultat consolidés – IFRS*

*Bilans consolidés – IFRS*

*Tableau des flux de trésorerie consolidés – IFRS*

*Variation des capitaux propres consolidés – IFRS*

### 1 - FAITS MARQUANTS

1.1. *Rachat des 50% de la société VIAL HOLDING SAS détenus par Philippe Vial au 31 décembre 2005*

1.2. *Ouverture de nouveaux magasins*

### 2 - BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 3 - METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. *Liste des sociétés consolidées au 30 juin 2006*

4.2. *Variations de périmètre*

### 5 - INFORMATION SECTORIELLE

### 6 - NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

6.1. *Détail des postes du bilan*

6.2. *Détail des postes du compte de résultat*

### 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 8 - PASSIFS EVENTUELS

### 9 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

### 10 - PARTIES LIEES

### 11 - EVENEMENTS POSTERIEURS

COMPTES CONSOLIDES

Comptes de résultat consolidés - IFRS (en K€)

	Note	30/06/2006	30/06/2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	5	<b>42 227</b>	<b>30 137</b>
Autres produits de l'activité		58	
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>42 285</b>	<b>30 137</b>
Achats consommés		(18 585)	(13 879)
Charges de personnel		(4 161)	(2 248)
Charges externes		(7 345)	(4 800)
Impôts et taxes		(590)	(552)
Dotation aux amortissements		(711)	(652)
Dotation aux provisions et pertes de valeur nette des reprises		(256)	526
Autres produits et charges d'exploitation		(134)	(380)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>10 504</b>	<b>8 152</b>
Ecart d'acquisition négatifs comptabilisés en résultat		923	
Autres produits et charges opérationnels		205	(804)
<b>Résultat opérationnel</b>	5	<b>11 631</b>	<b>7 348</b>
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement		400	32
Coût de l'endettement financier brut		(804)	(204)
Charge d'impôt		(3 463)	(2 837)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		62	63
<b>Résultat net</b>		<b>7 827</b>	<b>4 402</b>
Part du groupe		7 756	2 176
Intérêts minoritaires		71	2 226
<b>Résultat net de base par action</b>	6.2.1	<b>0,97</b>	<b>6,80</b>
<b>Résultat net dilué par action</b>	6.2.1	<b>0,97</b>	<b>6,80</b>

*Bilans consolidés – IFRS (en K€)*

	Note	30/06/2006	31/12/2005
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Ecarts d'acquisition	6.1.1	20 253	3 257
Autres immobilisations incorporelles	6.1.1	17	5
Immobilisations corporelles	6.1.2	6 150	6 150
Participations entreprises associées		0	336
Actifs financiers disponibles à la vente		12	12
Autres actifs non courants		700	625
Impôts différés actifs		918	675
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>28 049</b>	<b>11 058</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks et en-cours	6.1.3	36 067	22 869
Clients et comptes rattachés		2 798	1 573
Autres actifs courants		7 598	4 769
Instruments dérivés à la juste valeur	9.1	525	
Trésorerie et équivalent de trésorerie		6 020	5 192
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>53 008</b>	<b>34 402</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>81 057</b>	<b>45 460</b>

	Note	30/06/2006	31/12/2005
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis	6.1.4	40 037	40 037
Autres réserves		(27 211)	(32 700)
Résultat de l'exercice		7 755	5 521
Interêts minoritaires		129	13 149
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>20 710</b>	<b>26 007</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières à long terme	6.1.5	25 760	868
Passifs d'impôts non courants		147	166
Provisions pour risques et charges non courantes	6.1.6	51	58
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>25 958</b>	<b>1 093</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		9 207	6 507
Partie courante des emprunts à long terme	6.1.5	8 599	605
Provisions à court terme	6.1.6	65	53
Autres passifs courants		10 000	10 591
Concours bancaires courants	6.1.5	6 518	605
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>34 389</b>	<b>18 360</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>81 057</b>	<b>45 460</b>

**Tableau des flux de trésorerie consolidés - IFRS (en K€)**

	30/06/2006	30/06/2005
<b>Résultat net consolidé (1)</b>	7 827	4 402
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)	968	697
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	0
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	0	0
-/+ Autres produits et charges calculés	-444	
-/+ Plus et moins-values de cession	-185	
-/+ Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-62	-63
- Dividendes (titres non consolidés)	0	0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>8 104</b>	<b>5 036</b>
+ Coût de l'endettement financier net	804	204
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 463	2 837
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	<b>12 370</b>	<b>8 077</b>
- Impôts versé	-2 770	-2 457
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3)	-14 907	-4 889
+/- Autres flux générés par l'activité	-350	0
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)</b>	<b>-5 657</b>	<b>731</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-723	-1 550
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	200	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-30 687	-3 304
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	0
+/- Incidence des variations de périmètre	3 030	0
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	0	0
+/- Variation des prêts et avances consentis	-74	0
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>-28 254</b>	<b>-4 854</b>
<b>+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :</b>		
- Versées par les actionnaires de la société mère	0	0
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	0	0
<b>- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :</b>		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	35 499	3 443
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	0	0
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-760	-204
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
<b>= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)</b>	<b>34 739</b>	<b>3 239</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	0	0
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)</b>	<b>828</b>	<b>-884</b>
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE (I)</b>	<b>5 192</b>	<b>8 193</b>
<b>TRESORERIE DE CLOTURE (J)</b>	<b>6 020</b>	<b>7 309</b>

(1) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant.

(2) Y compris intérêts minoritaires

(3) Y compris dette liée aux avantages au personnel

## Variation des capitaux propres consolidés - IFRS (en K€)

	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2005</b>	<b>37</b>		<b>10 346</b>		<b>10 383</b>	<b>10 627</b>	<b>21 010</b>
Dividendes							
Résultat net premier semestre 2005			2 176		2 176	2 226	4 402
Rachat d'actions à l'actionnaire majoritaire			-2 458		-2 458		-2 458
Rachat d'actions aux minoritaires						-2 458	-2 458
Application IAS 32/39							
Ecart de conversion							
Divers			8		8	-219	-211
<b>Au 30 juin 2005</b>	<b>37</b>		<b>10 073</b>		<b>10 110</b>	<b>10 177</b>	<b>20 286</b>
Augmentation de capital	40 000		-40 000				
Dividendes							
Résultat net second semestre 2005			3 345		3 345	3 328	6 673
Rachat d'actions à l'actionnaire majoritaire			-620		-620		-620
Rachat d'actions aux minoritaires						-620	-620
Application IAS 32/39							
Ecart de conversion							
Divers			24		24	264	288
<b>Au 1er janvier 2006</b>	<b>40 037</b>		<b>-27 178</b>		<b>12 859</b>	<b>13 149</b>	<b>26 008</b>
Augmentation de capital							
Dividendes							
Résultat net premier semestre 2006			7 755		7 755	71	7 826
Rachat d'actions à l'actionnaire majoritaire							
Rachat d'actions aux minoritaires						-13 091	-13 091
Application IAS 32/39							
Ecart de conversion							
Divers			-32		-32	-1	-33
<b>Au 30 juin 2006</b>	<b>40 037</b>		<b>-19 455</b>		<b>20 582</b>	<b>128</b>	<b>20 710</b>

L'augmentation de capital de 40 M€ intervenue le 29 juillet 2005 dans la société GROUPE VIAL SA a été annulée en contrepartie des réserves consolidées (cf. note 2, Base de préparation des comptes consolidés 2005).

### - NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES -

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés intérimaires au 30 juin 2006 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GROUPE VIAL du 26 octobre 2006 qui en a aussi autorisé la publication. Ces comptes ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 10 novembre 2006.

GROUPE VIAL SA (42, avenue Montaigne, 75 008 Paris) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 483 340 121 (RCS PARIS) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Le Groupe VIAL a pour activité principale la vente de produits de menuiserie : bois, aluminium et PVC. Le Groupe est intégré grâce à un outil de production composé de 4 usines et à un réseau de 37 magasins au 30 juin 2006.

## 1 - FAITS MARQUANTS

### 1.1. Rachat des 50% de la société VIAL HOLDING SAS détenus par Philippe Vial au 31 décembre 2005

Le 9 janvier 2006, la société GROUPE VIAL SA a racheté les actions de Philippe Vial dans le capital social de la société VIAL HOLDING SAS.

Ce rachat, d'un montant de 30 000 000 €, a été financé par un crédit consenti par les banques HSBC France (à hauteur de 15 000 000 €) et CAMEFI France (pour 15 000 000 €), pour une durée de 7 années à compter du 9 janvier 2006.

Dans les comptes consolidés, cette opération a été traitée comme le rachat par la Groupe des intérêts minoritaires dans sa filiale VIAL HOLDING SAS. La différence entre le prix payé de 30 M€ et la valeur comptable des intérêts minoritaires à la date du 9 janvier 2006 (soit 13 M€) a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 17 M€.

### 1.2. Ouverture de nouveaux magasins

Le premier semestre 2006 a été marqué par l'ouverture de nouveaux magasins en France à Pau, Rennes, Avignon et Châteauneuf. Par ailleurs, les magasins d'Orange et de Nîmes ont rejoint le Groupe en juin 2006, suite à l'intégration des sociétés SDMB et NMS dans le périmètre de consolidation (cf. note 4.2). Au 30 juin 2006, le parc VIAL Menuiseries est composé de 37 magasins, contre 30 à fin 2005.

## 2 - BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe VIAL ont été établis sous la responsabilité du Président Directeur Général de GROUPE VIAL SA.

### Déclaration de conformité :

Les comptes consolidés intérimaires du Groupe VIAL au 30 juin 2006 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34, *Information Financière Intermédiaire*.

### Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti.

### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des états financiers du Groupe conformément aux normes IFRS oblige la direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, en produits et en charges, ainsi que sur les informations données dans certaines notes annexes. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

### Présentation des états financiers

Le Groupe VIAL présente son compte de résultat par nature de charges. En l'absence de proposition de formats détaillés dans la norme IAS 1, le Groupe VIAL applique la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

### Base de préparation des comptes consolidés de 2005 présentés à titre de comparaison

La société mère GROUPE VIAL SA a été constituée juridiquement le 21 juin 2005, par apport en numéraire de 37 000 €, et a fait l'objet d'une augmentation de capital de 40 M€ le 29 juillet 2005 souscrite par Fabrice Vial en échange de titres représentant 49.5% du capital de la société VIAL HOLDING. Dans les comptes consolidés de l'exercice 2005, cette opération juridique a été traitée de la façon suivante :

- l'apport des titres VIAL HOLDING à GROUPE VIAL a été traité comptablement en valeur nette comptable comme une opération d'échange d'actifs sous contrôle commun (celui de Fabrice Vial). En conséquence, conformément à l'exemption permise par IFRS 3 pour les opérations de regroupement d'entreprises effectuées sous contrôle commun, les actifs et passifs de VIAL HOLDING sont repris dans les comptes consolidés pour leurs valeurs comptables préexistantes à l'opération d'apport. L'augmentation de capital constatée dans les comptes sociaux lors de l'apport des titres a été éliminée en consolidation en contrepartie des réserves consolidées ;
- l'ensemble des activités du périmètre VIAL a été consolidé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, même si l'entité de tête consolidante, la société GROUPE VIAL, n'a été créée juridiquement que le 21 juin 2005. En effet :
  - o le Groupe VIAL existait antérieurement au 21 juin 2005, la société mère juridique était alors VIAL HOLDING ;
  - o l'ensemble des activités était déjà contrôlé au 1<sup>er</sup> janvier 2005 par Fabrice Vial, au travers de sa participation dans VIAL HOLDING.

Ainsi, les comptes consolidés intérimaires présentés à titre comparatif couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005, soit un semestre complet, indépendamment de la date de constitution de la société GROUPE VIAL en cours d'année 2005. Le traitement retenu permet de faciliter la compréhension et la comparabilité des comptes avec le premier semestre 2006 pour les actionnaires et les lecteurs des états financiers.

- les 50% de VIAL HOLDING détenus par Philippe Vial au 30 juin 2005 sont traités dans les comptes consolidés au 30 juin 2005 comme des intérêts minoritaires, Philippe Vial n'occupant pas de poste de direction et n'intervenant pas dans la marche des affaires et le management de la société.

### Impact de la saisonnalité sur les comptes intermédiaires

Les résultats du Groupe VIAL sur le premier semestre 2006 ne sont pas affectés par des facteurs de saisonnalité.

## **3 - PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2006 ne diffèrent pas de ceux utilisés dans les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2005, établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006 n'ont pas eu de conséquences sur les comptes consolidés du Groupe du premier semestre 2006.

#### 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

##### 4.1. Liste des sociétés consolidées au 30 juin 2006

Société	Forme juridique	Activité	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
GRUPE VIAL	SA	Société mère	France	-	-	-
VIAL HOLDING	SAS	Holding	France	100%	100%	IG
<i>Filiales de VIAL HOLDING :</i>						
VIAL MENUISERIES (VM)	SARL	Magasins	France	100%	100%	IG
VIAL PVC ALU (VPA)	SARL	Fabrication PVC et ALU	France	100%	100%	IG
VIAL PORTES (VP)	SARL	Fabrication bois	France	100%	100%	IG
PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD (PMS)	SARL	Centrale d'achat	France	100%	100%	IG
ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA (UTM)	S.L.	Usine Espagne	Espagne	80%	80%	IG
SOCIETE DE DIFFUSION DE MATERIEL DU BATIMENT (SDMB)	SARL	Magasin Orange	France	100%	100%	IG
NÎMES MENUISERIES STOCKS (NMS)	SARL	Magasin Nîmes	France	100%	100%	IG

Légende : IG : intégration globale.

##### 4.2. Variations de périmètre

Le 15 juin 2006, le Groupe VIAL a acheté les titres de la société SDMB, qui détient en propre le magasin d'Orange ainsi que 67% du capital de la société NMS, à laquelle appartient le magasin de Nîmes (les 33% restants étaient déjà détenus par le Groupe VIAL à fin 2005). En conséquence, à compter du 15 juin 2006, les résultats des magasins d'Orange et de Nîmes ont été intégrés par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe.

La société SDMB (magasin d'Orange) a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 3 653 K€ et un résultat net de 409 K€. Par ailleurs, la société NMS (magasin de Nîmes) a dégagé un chiffre d'affaires de 3 390 K€ et un résultat net de 373 K€ en 2005. Pour rappel, le résultat du magasin de Nîmes était déjà inclus en quote-part dans le résultat consolidé du Groupe VIAL au 31 décembre 2005, compte tenu de la consolidation par mise en équivalence de NMS à hauteur de 33%.

## 5 - INFORMATION SECTORIELLE

Les activités du Groupe sont définies en trois secteurs : Fabrication, Centrale d'achat et Distribution. Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs.

### Modalités de détermination des prix de transfert entre les différents secteurs du Groupe :

Dans la mesure du possible, les marges brutes sont réparties de façon équivalente entre la fabrication et la distribution. La centrale d'achats bénéficie d'une marge simplement suffisante à la couverture de ses frais de structure. La détermination des marges s'effectue « à l'envers », c'est-à-dire en partant du prix de vente consommateur acceptable pour un positionnement marché, et des achats matières ou marchandises réalisés en conséquence (cf. note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2005, description de la politique d'achats de matières premières du Groupe).

### Ventilation sectorielle des principaux éléments de résultat

Résultats sectoriels au 30 juin 2006	Fabrication	Centrale d'achat	Distribution	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	463	3 235	38 386	142	0	42 227
Chiffre d'affaires inter secteurs	17 398	12 389	436	2 911	-33 133	0
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>17 861</b>	<b>15 624</b>	<b>38 822</b>	<b>3 053</b>	<b>-33 133</b>	<b>42 227</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 821</b>	<b>-314</b>	<b>7 890</b>	<b>919</b>	<b>-684</b>	<b>11 631</b>
Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence			62			62
<b>Charges sans contrepartie en trésorerie :</b>						
Dotations aux amortissements des actifs incorporels			-2	-3		-5
Dotations aux amortissements des actifs corporels	-372	-33	-259	-42		-706
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-6	-314	-207	-58		-585
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat			313	20		333
Dotations aux provisions pour risques et charges (nettes des reprises éventuelles)			-7	2		-5

Résultats sectoriels au 30 juin 2005	Fabrication	Centrale d'achat	Distribution	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	1 328	1 384	27 381	44		30 137
<b>Chiffre d'affaires inter secteurs</b>	<b>11 095</b>	<b>7 048</b>	<b>1 859</b>	<b>499</b>	<b>-20 500</b>	<b>0</b>
Chiffre d'affaires total	12 423	8 431	29 241	543	-20 500	30 137
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 618</b>	<b>418</b>	<b>4 815</b>	<b>3 129</b>	<b>-3 632</b>	<b>7 348</b>
Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence			63			63
<b>Charges sans contrepartie en trésorerie :</b>						
Dotations aux amortissements des actifs incorporels						0
Dotations aux amortissements des actifs corporels	-386	-12	-242	-11		-652
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	0	0	0	0		0
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat	20	28	523	0		571
Dotations aux provisions pour risques et charges (nettes des reprises éventuelles)			-31	-15		-46

## 6 - NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

### 6.1. Détail des postes du bilan

#### 6.1.1 Immobilisations incorporelles

	Ecart d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur Comptable Brute</b>			
<i>Au 1er janvier 2006</i>	3 257	44	3 301
Acquisitions	16 996	30	17 026
Sorties	0	13	13
Variations de périmètre	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0
Reclassements	0	0	0
<i>Au 30 juin 2006</i>	20 253	61	20 314
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>			
<i>Au 1er janvier 2006</i>	0	39	39
Dotations	0	5	5
Pertes de valeur en résultat	0	0	0
Reprises de pertes de valeur en résultat	0	0	0
Sorties	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0
Reclassements	0	0	0
<i>Au 30 juin 2006</i>	0	44	44
<b>Valeur comptable nette</b>			
<i>Au 1er janvier 2006</i>	3 257	5	3 262
<i>Au 30 juin 2006</i>	20 253	17	20 270

L'écart d'acquisition de 17 M€ né sur le premier semestre 2006 a été constaté lors de l'acquisition le 9 janvier 2006 pour 30 M€ des 50% d'actions de la société VIAL HOLDING détenues par Philippe Vial (cf. note 1, « Faits marquants », §1.1).

### 6.1.2 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
<b>Valeur Comptable Brute</b>					
<i>Au 1er janvier 2006</i>	369	1 017	6 947	3 374	11 708
Acquisitions		73	224	397	693
Sorties			-37	-80	-117
Variations de périmètre			86	207	292
Ecart de conversion					0
Reclassements					0
<i>Au 30 juin 2006</i>	369	1 089	7 221	3 898	12 577
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>					
<i>Au 1er janvier 2006</i>		524	3 243	1 791	5 558
Dotations		30	449	228	706
Pertes de valeur en résultat					0
Reprises de pertes de valeur en résultat					0
Sorties			-37		-37
Variations de périmètre			67	132	199
Ecart de conversion					0
Reclassements					0
<i>Au 30 juin 2006</i>	0	554	3 722	2 151	6 427
<b>Valeur comptable nette</b>					
<i>Au 1er janvier 2006</i>	369	493	3 704	1 583	6 150
<i>Au 30 juin 2006</i>	369	535	3 499	1 747	6 150

### 6.1.3 Stocks

	Matières premières	Produits finis en magasin	TOTAL
<b>Stocks en valeur brute au 30/06/2006</b>	<b>2 434</b>	<b>33 933</b>	<b>36 367</b>
Réductions de valeur à l'ouverture			
Dotations	-300		-300
Reprises			
Variations de périmètre			
Ecart de conversion			
<b>Réductions de valeur à la clôture</b>	<b>-300</b>		<b>-300</b>
<b>Stocks en valeur nette au 30/06/2006</b>	<b>2 134</b>	<b>33 933</b>	<b>36 067</b>

La société a constaté une provision à hauteur de 300 K€ portant sur du stock de matières premières d'une valeur brute de 1 387 K€ situé au Liban. La société prend ainsi en compte le contexte géopolitique dans ce pays.

### 6.1.4 Capitaux propres

#### Capital social

Au 30 juin 2006, le capital social de GROUPE VIAL SA s'élève à 40 037 000 euros. Il est divisé en 8 007 400 actions de 5 € de valeur nominale chacune, suite à la division par 20 du nominal de chaque action, qui est passé de 100 € à 5 € le 20 mars 2006.

Le capital est entièrement libéré. Les actions sont toutes de même catégorie.

## Variation des capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 5.

### 6.1.5 Emprunts et dettes financières

#### Emprunts et dettes financières - Ventilation par devises et par taux

	Montant au 30/06/06 courant	Montant au 30/06/06, non courant	Montant total au bilan au 30/06/06	Montant total au bilan au 31/12/2005	Taux variable / fixe	Taux d'intérêt de l'emprunt au 30/06/2006
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 957	25 746	33 703	357		
- CEPME (VM, 90 557,77 €)	15	16	30	37	Taux fixe	6.61%
- CEPME (VM 313 432,13 €)	51	41	92	117	Taux fixe	6.50%
- Crédit du Nord (VM 403 989,90 €)	67	41	108	140	Taux fixe	6.50%
- Crédit du Nord (VM 76 000 €)	21	0	21	28	Taux fixe	5.50%
- San Paolo (VM 381 122,54 €)	0	0	0	36	Taux fixe	5.50%
- Chaix (SDBM 15 000 €)	4	9	13	0	Taux fixe	4.45%
- Chaix (NMS 15 000 €)	4	9	13	0	Taux fixe	4.45%
- Crédit du Nord (NMS 9 500 €)	3	1	5	0	Taux fixe	4.25%
- Crédit du Nord (NMS 16 000 €)	1	0	1	0	Taux fixe	3.60%
- HSBC (H2FV 15 000 000 €)	2 246	12 815	15 061	0	Taux variable	4.54% (1)
- CAMEFI BANQUE (H2FV 15 000 000 €)	2 246	12 815	15 061	0	Taux variable	4.54% (1)
Crédit de trésorerie	3 300		3 300	0	Taux variable	5.04%
Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail	294	15	309	558		
Comptes courants d'associés	150		150	558		
Dettes financières diverses	197	0	197	0		
Concours bancaires courants	6 518	0	6 518	605		
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>15 117</b>	<b>25 761</b>	<b>40 877</b>	<b>2 078</b>		

(1) Le taux d'intérêt mentionné pour les deux emprunts de 15 M€ est le taux d'intérêt effectif au 30 juin 2006. Le coût amorti cumulé des deux emprunts s'élève au 30 juin 2006 à 30 122 K€. La juste valeur des deux emprunts à la même date s'élève à 30 007 K€.

Les dettes du Groupe au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2005 sont exclusivement libellées en euros.

#### Emprunts et dettes financières - Ventilation par échéances

	30/06/2006	31/12/2005
<b>Échéances en :</b>		
A moins d'un an	15 117	1 210
De un à cinq ans	17 189	868
A plus de 5 ans	8 571	0
<b>Total</b>	<b>40 877</b>	<b>2 078</b>

Engagements financiers (covenants) attachés à l'emprunt de 30 M€ signée en date du 9 janvier 2006 par HSBC France, CAMEFI France et la société GROUPE VIAL :

Pendant la durée de l'emprunt, Groupe Vial s'engage, pour chaque semestre clos à respecter les ratios financiers suivants, calculés sur douze mois glissants, et ce à compter du 31/12/2005 inclus :

- EBITDA Consolidé / Charges financières nettes consolidées > 10
- Dettes nettes consolidées / fonds propres consolidés < 1

Par avenant en date du 10 novembre 2006, ce ratio a été porté à 2 pour la clôture au 31 décembre 2006.

- Cash flow net consolidé / Service de la dette devra être strictement supérieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/05	30/06/06	31/12/06	30/06/07	31/12/07	30/06/08	31/12/08
Covenant	1	1.5	1.5	2	2	2	2
Date	30/06/09	31/12/09	30/06/10	31/12/10	30/06/11	31/12/11 et après	
Covenant	2	2	2	2	2	2	

- Endettement net consolidé / EBITDA consolidé devra être strictement inférieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/05	30/06/06	31/12/06	30/06/07	31/12/07	30/06/08	31/12/08
Covenant	2	2	1.5	1	1	1	1
Date	30/06/09	31/12/09	30/06/10	31/12/10	30/06/11	31/12/11 et après	
Covenant	1	1	1	1	1	1	

#### 6.1.6 Provisions pour risques et charges

	31/12/2005	Mvts de Périm.	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		30/06/2006
				montant utilisé	montant non utilisé	
Provision pour risque social	20			-20		0
Provision pour litige	33		32			65
Provision pour risque fiscal	0					0
Provision indemnité départ à la retraite	58				-7	51
Autres provisions	0					0
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>-20</b>	<b>-7</b>	<b>116</b>
Provisions non courantes	58	0	0	0	-7	51
Provisions courantes	53	0	32	-20	0	65

#### 6.2. Détail des postes du compte de résultat

##### 6.2.1 Résultat par action

	30/06/2006	30/06/2005
Résultat net - Part du Groupe	7 756	2 176
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	8 007 400	319 958
<b>Résultat de base par action</b>	<b>0.97</b>	<b>6.80</b>

La baisse du résultat par action entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006 s'explique par l'augmentation par 20 du nombre d'actions intervenue en 2006, suite à la division du nominal de chaque action (cf. note 61.4).

En l'absence d'éléments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat de base par action.

## 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan font l'objet d'une collecte et mise à jour une fois par an. La prochaine actualisation sera effectuée pour les besoins de la clôture des comptes au 31 décembre 2006.

En complément des engagements donnés mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2005, les deux engagements suivants sont apparus sur le premier semestre 2006 :

- Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158.750 titres de la SAS VIAL HOLDING de 15.25 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.
- Covenants financiers : ces engagements sont explicités à la note 6.1.5 « Emprunts et dettes financières ».

## 8 - PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe n'a pas identifié de passif éventuel :

- à la connaissance du Groupe, il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu lieu dans un passé récent, ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine du Groupe VIAL ;
- le Groupe n'a pas identifié de risque environnemental susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats de la société, dans la mesure où aucune installation n'est classée et où il n'existe, en matière d'amiante et de légionellose, aucune menace compte tenu de l'âge des bâtiments.

## 9 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

### 9.1. Risque de taux d'intérêt

Afin de se garantir contre le risque de taux sur les deux emprunts à taux variable contractés le 9 janvier 2006, deux instruments dérivés similaires ont été souscrits au travers de l'achat de deux CAP de 15 000 000 € chacun auprès de deux banques CAMEFI Banque et HSBC.

Les caractéristiques de ces deux instruments dérivés similaires sont les suivantes :

- CAP 3% sur Euribor 3 mois
- Dates de début respectivement le 09/01/2006 et le 13/01/2006 et date d'échéance le 30/01/2009
- Paiement d'une prime trimestrielle au titre de l'achat du CAP, égale à 0.35% du montant nominal restant dû au titre de l'emprunt en fin de chaque période trimestrielle.

	Montant nominal faisant l'objet d'un CAP (en K€)				
	30.06.2006	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	Au-delà du 30.01.2009
Options de taux plafond (CAP)	30 000	30 000	25 714	21 428	0

Ces deux instruments de taux sont évalués au bilan en juste valeur et s'élèvent au 30 juin 2006 à 525 K€. Les primes restant à payer au 30 juin 2006 pour 244 K€ sont présentées sur la ligne « Autres passifs courants » du bilan, et feront l'objet de paiements échelonnés trimestriellement entre 2006 et 2009.

Les deux instruments dérivés mis en place n'ont pas été traités en comptabilité de couverture selon les critères définis par l'IAS 39. En conséquence, les variations de juste valeur, qui représente un produit financier net de 255 K€ au 30 juin 2006, ont été portées en produits financiers. Les positions des instruments au bilan sont les suivantes :

	<b>30.06.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
Juste valeur des instruments dérivés	525	0
Primes restant à payer	-244	0

## 9.2. Autres

L'exposition du Groupe aux autres risques de marché (risque de change, risque lié aux fluctuations des prix des matières premières, risque de liquidité, risque de crédit) est décrite dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005.

En dehors de l'instrument de taux décrit ci-dessus, le Groupe n'a pas eu recours aux instruments dérivés.

## 10 - PARTIES LIEES

Rémunération des principaux dirigeants :

	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2005</b>
Avantages à court terme		
- Salaires	145	98
- Charges sociales sur salaires	88	59
- Jetons de présence		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme (Article 83)	50	18
Paiements en actions		

Par ailleurs, les dettes du Groupe incluent les comptes courants d'associés, dont le solde s'élève à 150 K€ au 30 juin 2006 (558 K€ au 31 décembre 2005). Ces comptes courants ne sont pas rémunérés.

*Transactions réalisées avec les sociétés immobilières contrôlées par l'un des principaux dirigeants  
(ou un membre de la famille proche)*

	Sociétés immobilières	
	30/06/2006	30/06/2005
<b>Flux :</b>		
Ventes		
Autres produits		
Achats (loyers)	-325	-113
Autres achats	-37	-8
<b>Positions bilancieller résultant des transactions :</b>		
<i>Actif :</i>		
Créances clients		
Autres créances		
<i>Passif :</i>		
Dettes fournisseurs	-233	7
Autres dettes		

## 11 - EVENEMENT POSTERIEUR

Le 15 septembre 2006, GROUPE VIAL a renégocié le crédit de 30 000 000 € conclu initialement le 9 janvier 2006 auprès du pool bancaire et a obtenu l'ouverture d'une ligne de crédit de 55 000 000 €.

Cette ligne de crédit se compose désormais de trois tranches (A, B et C), et conserve, pour la première tranche, les mêmes caractéristiques que l'ancien emprunt. La tranche A de 30 M€ est affectée au remboursement anticipé du LBO de 30 M€ souscrit le 9 janvier 2006. La tranche B de 18 M€ est destinée à financer les besoins généraux du Groupe. La tranche C de 7 M€ porte sur le financement partiel de l'ouverture, la rénovation ou l'acquisition de magasins par le Groupe.

### Description de l'opération :

Les caractéristiques de la nouvelle opération sont les suivantes :

#### Concernant la tranche A du crédit de 30.000.000 € :

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor majoré d'une marge dégressive en fonction du montant restant dû à savoir :
  - Montant dû > 15 000 000 € : 1.50 % l'an
  - Montant dû entre 7 500 000 € et 15 000 000 € : 1.30 % l'an
  - Montant dû < 7 500 000 € : 1.20 % l'an
- Le montant du crédit donnant lieu à la souscription des billets sera réduit de 4 285 716 € pour la première fois le 30 avril 2007 et sera entièrement remboursé le 30 avril 2013.

**Concernant la tranche B du crédit de 18.000.000 € :**

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau du Ratio de Levier à savoir :
  - $1,5 \leq \text{Ratio de levier} < 2$  : 1.40 % l'an
  - $1 \leq \text{Ratio de levier} < 1,5$  : 1.20 % l'an
  - Ratio de levier  $< 1$  : 1.10 % l'an

Le ratio de levier désigne le résultat du rapport de la Dette Financière Nette sur l'EBITDA, calculé sur la base des Derniers Comptes Annuels Consolidés ou des Derniers Comptes Semestriels Consolidés, selon le cas.

**Concernant la tranche C du crédit de 7.000.000 € :**

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau du Ratio de Levier à savoir :
  - $1,5 \leq \text{Ratio de levier} < 2$  : 1.50 % l'an
  - $1 \leq \text{Ratio de levier} < 1,5$  : 1.30 % l'an
  - Ratio de levier  $< 1$  : 1.20 % l'an

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Groupe VIAL, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 -norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes 1 - Faits marquants - et 2 - Bases de préparation des états financiers consolidés intermédiaires - qui respectivement exposent les modalités de traitement comptable :

- de l'opération d'apport de titres de la société VIAL Holding à la société Groupe VIAL intervenue au cours de l'exercice 2005 (note 2),
- de l'opération d'acquisition de 50% des titres de VIAL Holding intervenue début 2006 (note 1, § 1.1).

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

*Paris, La Défense le 26 octobre 2006*

Les commissaires aux comptes

Robert RAINA

@2C ENTREPRISES

MAZARS & GUERARD

Bruno Perazzo

Pierre Sardet

**COMPLEMENT D'INFORMATION A L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL  
AU 30 JUIN 2006 ETABLIS EN NORMES IFRS**

Un badwill de 923 K€ est constaté sur 2006.

Ce badwill correspond au rachat dans des conditions favorables des intérêts minoritaires dans des sociétés consolidées, essentiellement la société SDMB pour 823 K€ et la société Vial Holding SA pour 100K€.

## 20.3.3. COMPTES CONSOLIDES VIAL HOLDING AU 31/12/2004 ETABLIS EN NORMES FRANCAISES

**BILAN ACTIF**

EUR

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Prov.	Montant Net	Exercice Précédent
Capital souscrit non appelé	20 000		20 000	40 000
Ecart d'acquisition	3 595 166	1 202 491	2 392 675	3 428 935
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				4 083
Frais de recherche				
Concessions, brevets et marques	62 488	57 144	5 344	8 649
Fonds commercial	479 592	172 870	306 722	354 681
Autres immobilisations incorporelles				
Acomptes et avances				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	1 451 906		1 451 906	950 333
Constructions	3 399 069	685 438	2 713 631	3 040 533
Installations techniques	6 694 691	2 128 592	4 566 099	5 008 532
Autres immobilisations corporelles	3 041 778	1 577 558	1 464 220	1 514 148
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	98 612		98 612	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participation	16 796		16 796	4 573
Titres des sociétés M.E.	262 754		262 754	188 464
Créances sur participations	106 414		106 414	
Autres titres immobilisés				181
Prêts	28 578		28 578	18 361
Autres immobilisations financières	249 245		249 245	289 093
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 487 089</b>	<b>5 824 093</b>	<b>13 662 996</b>	<b>14 810 566</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Matières premières	1 530 913		1 530 913	304 789
En cours de biens				
En cours de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 621 645		7 621 645	2 901 914
Avances, acomptes sur commandes	1 084 072		1 084 072	243 975
Clients	4 120 715	748 669	3 372 046	2 997 653
Actifs d'impôts différés	435 919		435 919	87 388
Autres créances	3 311 722		3 311 722	3 914 137
Capital, appelé non versé				
Actions propres				
Autres valeurs mobilières	2 326 598		2 326 598	2 392 885
Disponibilités	5 865 917		5 865 917	8 385 834
Charges constatées d'avance	198 059		198 059	20 737
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>26 495 560</b>	<b>748 669</b>	<b>25 746 891</b>	<b>21 249 312</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges à répartir	3 064		3 064	56 949
Primes remboursement obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 005 713</b>	<b>6 572 762</b>	<b>39 432 951</b>	<b>36 156 827</b>

# BILAN PASSIF

EUR

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	4 840 256	4 840 256
Prime d'émission		
Ecart de réévaluation du groupe		
Réserve légale	101	70
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserves groupe	5 360 017	1 518 397
Ecart de conversion du groupe		-337
Report à nouveau	1 933	1 337
Résultat du groupe	5 483 875	2 528 817
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15 686 182</b>	<b>8 888 540</b>
Intérêts hors groupe	2 607 047	2 691 923
Résultat hors groupe	2 337 941	1 527 001
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>4 944 988</b>	<b>4 218 924</b>
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Ecart d'acquisition négatif		80 989
Provisions pour risques	5 484	5 484
Provisions pour charges		
Passifs d'impôts différés	206 399	129 325
<b>PROVISIONS RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>211 883</b>	<b>215 798</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. crédit	5 612 542	7 425 312
Emprunts et dettes financières divers	114 323	93 131
Avances, acomptes reçus sur commandes	2 145 432	1 647 645
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 397 501	7 939 989
Dettes fiscales et sociales	6 249 337	4 440 424
Dettes sur immobilisations		11 200
Autres dettes	17 399	1 275 864
Produits constatés d'avance	53 364	
<b>DETTES et régularisations</b>	<b>18 589 898</b>	<b>22 833 565</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 432 951</b>	<b>36 156 827</b>

# COMPTE DE RESULTAT première partie

EUR

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Ventes marchandises FRANCE	56 811 840	51 468 713
Ventes marchandises EXPORT	59 258	
Production vendue de biens FRANCE	2 887 915	1 488 434
Production vendue de biens EXPORT		
Production vendue de services FRANCE	568 631	944 236
Production vendue de services EXPORT	11 060	23 206
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	60 338 704	53 924 589
Production stockée		-54 895
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	36 410	18 607
Reprises amortis., provisions, transfert	66 091	53 569
Autres produits	7 482	21 378
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>60 448 687</b>	<b>53 963 248</b>
Achats de marchandises	26 129 930	21 519 698
Variation de stocks de marchandises	-4 048 775	-128 965
Achats de matières premières	10 574 714	12 354 314
Variation de stocks matières premières	-1 266 362	-63 802
Autres achats et charges externes	8 418 176	7 213 285
Impôts, taxes et versements assimilés	1 078 416	636 665
Salaires et traitements	3 317 665	2 752 296
Charges sociales	1 168 349	942 550
Dotations amortissements immobilisations	1 403 046	1 078 814
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	646 129	96 979
Dotations provisions risques et charges		
Autres charges	139 199	205 088
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>47 560 487</b>	<b>46 606 922</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 888 200</b>	<b>7 356 326</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

## COMPTE DE RESULTAT deuxième partie

EUR

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Produits financiers de participations		44 134
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	63 911	49 730
Reprises provisions, transferts charges		
Différences positives de change	192 249	65
Produits nets/cessions valeurs mobil.	23 397	7 301
Ecart de conversion		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>279 557</b>	<b>101 230</b>
Dotations financ. amortissem. provisions		
Intérêts et charges assimilées	394 127	448 535
Différences négatives de change	44 315	
Charges nettes/cessions valeurs mobil.		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>438 442</b>	<b>448 535</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-158 885</b>	<b>-347 305</b>
<b>RESULTAT COURANT av. impôt</b>	<b>12 729 315</b>	<b>7 009 021</b>
Produits except. sur opérations gestion	389 080	199 989
Produits except. sur opérations capital	855 071	1 217 396
Reprises provisions, transferts charges	107 572	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 351 723</b>	<b>1 417 385</b>
Charges except. sur opérations de gestion	785 858	226 198
Charges except. sur opérations en capital	812 353	1 428 573
Dotations except. amortissem. provisions	36 685	93 829
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 634 896</b>	<b>1 748 600</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-283 173</b>	<b>-331 215</b>
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	4 766 660	2 125 185
Impôts différés sur les bénéfices	-378 059	169 309
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>8 057 541</b>	<b>4 383 312</b>
Quote-part dans le résultat des Stés M.E	123 790	111 679
Dotations amortissem. écarts acquisition	359 515	439 173
<b>Résultat d'ensemble consolidé</b>	<b>7 821 816</b>	<b>4 055 818</b>
<b>RESULTAT GROUPE</b>	<b>5 483 875</b>	<b>2 528 817</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>2 337 941</b>	<b>1 527 001</b>

## ANNEXES

### I. INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET METHODES ET REGLES D'EVALUATION

#### a. Référentiel

En application de l'article L 233-16 du Code de Commerce, les sociétés commerciales établissent chaque année à la diligence du conseil d'administration des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe, dès lors qu'elles contrôlent de manière exclusive plusieurs sociétés.

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont établis en euros selon les règles françaises.

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement CRC 99-02.

#### b. Modalités de consolidation

##### Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles VIAL HOLDING exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et des passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par Intégration Globale, quel que soit le pourcentage de détention ainsi que les entités ad hoc dont l'activité est directement liée au Groupe en terme de Production (usine) ou Distribution (magasin).

Les sociétés détenues dont le contrôle exclusif n'est pas démontré sont Mises en Equivalence.

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

#### Date de clôture

La consolidation a été établie sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2004 sur une durée de 12 mois.

#### Méthode de conversion et analyse des écarts de conversion

Le groupe consolide les comptes de société espagnole . La consolidation n'a nécessité aucun retraitement d'homogénéité significatif.

#### Traitement des écarts d'acquisitions

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société consolidée à la date d'acquisition) est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

Ils sont amortis au taux de 10% sur 10 ans, durée conforme au critère de durabilité de l'investissement et en fonction de la nature de leur activité.

Les provisions sur les écarts d'acquisition négatifs des cessions internes de titres dont la pérennité est établie ont fait l'objet d'une reprise au niveau des capitaux propres.

Les plus et moins values enregistrées dans les comptes sociaux liées aux cessions internes ont été neutralisés.

c. Méthodes et règles d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend

- Des logiciels informatiques amortis sur une durée allant de 12 mois à 4 ans,
- Des fonds de commerce :
  - o Fonds de commerce MENUISERIES STOCKS VENELLES 471 970 € acquis le 31 décembre 1996
  - o Fonds de commerce MGP pour 7 622 € acquis le 22 novembre 2000.

Amortissement du fonds de commerce

Conformément au règlement, les fonds de commerce sont amortis dans les comptes consolidés sur la même base que les écarts d'acquisition soit 10 ans. Les amortissement correspondant aux exercices antérieurs ont été imputés sur les réserves consolidés

Immobilisations Corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles figure au bilan au coût d'acquisition d'origine.

Les règles d'amortissement des sociétés du groupe sont les suivantes :

Libellés	Durée	Mode
Terrain	Non Amortissable	
Bâtiments	20 ans	Linéaire
Aménagement Bâtiments	10 / 15 ans	Linéaire
Matériel et Outillage	5 / 10 ans	Linéaire
Aménagements divers	5 / 10 ans	Linéaire
Matériel de Transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 / 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 / 10 ans	Linéaire

Immobilisations financières

Les titres d'acquisition, correspondant au prix d'achat des titres des sociétés non consolidées, figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, éventuellement corrigée d'une provision pour dépréciation.

Les participations non consolidées ne représentent qu'un intérêt non significatif au regard de l'image fidèle des comptes consolidés.

### Stocks

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat connu. Ils sont dépréciés, si nécessaire, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

### Créances et Dettes

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.  
Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### Provision pour engagement de retraite

Eu égard à la jeunesse du groupe, à la pyramide des âges et au turn-over des salariés, cet engagement de retraite n'est pas significatif.

### Crédit Bail

Les contrats de leasing sont traités selon la méthode préférentielle préconisée par le règlement 99-02.

Les biens inscrits aux comptes d'immobilisations sont amortis selon les règles appliquées dans le groupe. La dette financière correspondante est inscrite au passif du bilan sur la durée du crédit-bail.

Les intérêts sont calculés selon le taux du contrat de crédit-bail.

### Impôts sur les bénéfices

Les impôts différés ont été calculés tant sur les différences temporaires que sur les déficits reportables des sociétés du Groupe lorsqu'il y avait une forte probabilité de récupération de ces déficits.

Le solde d'impôt différé passif calculé selon la méthode du report variable fait l'objet d'une provision.

Le solde d'impôt différé actif est comptabilisé le cas échéant, si la récupération est considérée comme probable à court terme et moyen terme.

Conformément au règlement CRC 99-02 ( § 3152), les impôts différés actifs et passifs sont compensés par société.

## II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### a. Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation

#### **Création**

La société suivante a été créée par le Groupe au cours de l'exercice 2004 :

- Dépôt Central Menuiseries Industrielles- D.C.M.I SARL, consolidée par intégration globale au 28 mai 2004

#### **Restructurations internes**

Les sociétés suivantes ont fait l'objet de transaction interne au groupe dans le cadre d'une restructuration juridique par activité au cours de l'exercice 2004 :

- MENUISERIES GENERALE PROVENCALE, consolidée par intégration globale dès 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- Corse Menuiseries Stocks – C.M.S SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- MENUISERIES DU LUBERON SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- ALU STOCKS SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- L2F PVC3 SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- FPR SAS, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002

#### **Acquisitions**

Des compléments de participations ont été pris sur les sociétés suivantes au cours de l'exercice 2004 :

- FPR SAS, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- MDM SAS, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,

Les sociétés NDM SARL ET PMS SARL ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine et ont donc été absorbé par la société MENUISERIES STOCKS au 30 novembre 2004,

#### **Cessions et exclusions du périmètre**

La société suivante a été cédée au cours de l'exercice 2004 :

- MULTI ENTREPOTS SCI, déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2004,

En application de l'article 233-19 11 2° du Code du Commerce, à compter de l'exercice 2004, les sociétés étrangères non significatives ne sont consolidés attendu que le seuil de signification est fixé à 1% du total bilan, chiffre d'affaires et résultat consolidé.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

- ROVIGEST société roumaine
- VODESSA société roumaine

- TECNO WIN société italienne

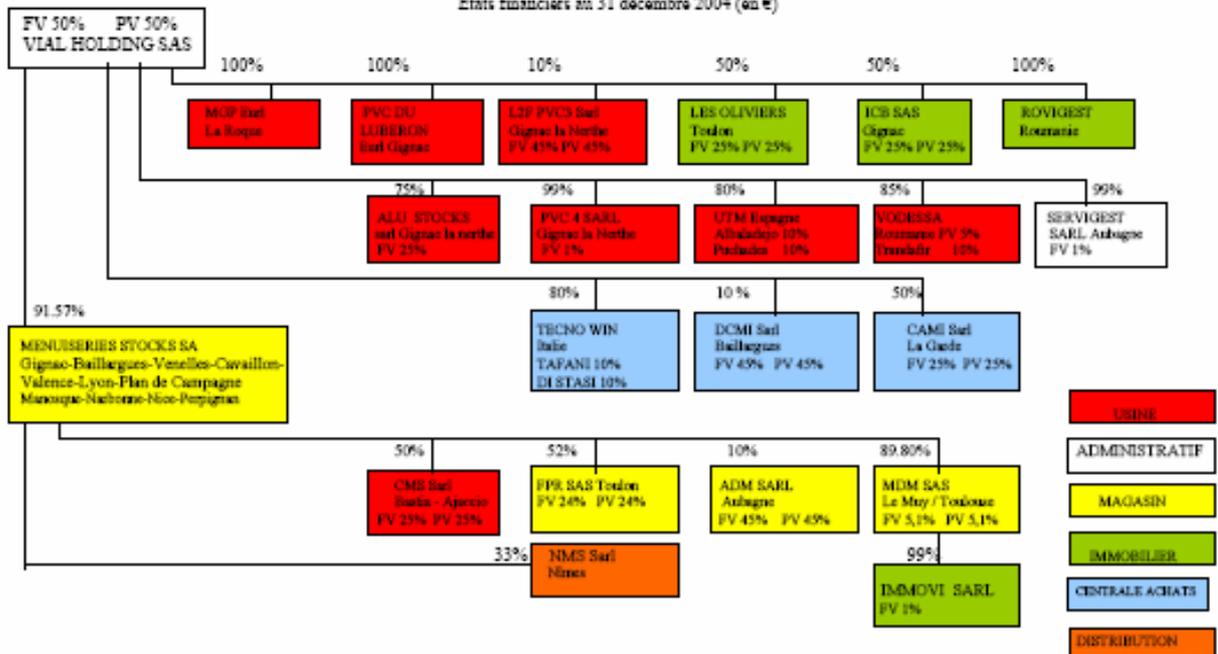
Les informations sur ces sociétés sont les suivantes :

En €	ROGIVEST	VODESSA	TECHNO WIN
Total Bilan	17 623	7 469	311 577
Total C.A.	2 175	200 164	544 621
Résultat 2004	838	4 335	702

**COMPTES CONSOLIDES**  
**VIAL HOLDING**  
**Etats financiers au 31 décembre 2004 (en €)**

<b>b. Liste des Sociétés consolidées</b>	Siège Social	Etablissements	Activité	Durée	% de détention
<b>VIAL HOLDING</b>	13 GIGNAC	Gignac	HOLDING	12 Mois	100.00%
		<b>MAGASINS</b>			
<b>AUBAGNE DIFFUSION MENUISERIE - A.D.M</b>	13 AUBAGNE	1. Aubagne	DISTRIBUTION	12 Mois	9.16%
<b>CORSE MENUISERIE STOCK - C.M.S</b>	20 FURIANI	2. Bastia 3. Ajaccio	DISTRIBUTION	12 Mois	45.78%
<b>F.P.R</b>	83 LA GARDE	4. La Garde	DISTRIBUTION	12 Mois	47.61%
<b>MUY DIFFUSION MENUISERIES-M.D.M</b>	83 LE MUY	5. Le Muy 6. Toulouse	DISTRIBUTION	12 Mois	82.22%
<b>MENUISERIES STOCKS-MS</b>	34 BAILLARGUES	7. Baillargues 8. Gignac 9. Venelles 10. Septemes 11. St Priest 12. Portes les Valence 13. Cavaillon 14. Manosque 15. Nice 16. Perpignan 17. Narbonne	DISTRIBUTION	12 Mois	91.57%
<b>NIMES MENUISERIE STOCKS-N.M.S</b>	33 MARGUERITES	17. Nîmes	DISTRIBUTION	12 Mois	33.00%
		<b>CENTRALE D'ACHATS</b>			
<b>CAMI</b>	83 LA GARDE	1. La Garde	DISTRIBUTION	12 Mois	50.00 %
<b>DEPOT CENTRAL MENUISERIES INDUSTRIELLES .DCMI</b>	34 BAILLARGUES	2. Gignac	DISTRIBUTION	7 Mois	
		<b>USINES</b>			
<b>ALU STOCKS</b>	83 MEOUNES	1. Gignac	FABRICATION	12 Mois	75.00%
<b>L2FPVC3</b>	13 GIGNAC	2. Gignac	FABRICATION	12 Mois	10.00%
<b>MENUISERIE GENERALE PROVENCALE.M.G.P</b>	13 LA ROQUE	3. La Roque d'Antheron	FABRICATION	12 Mois	100.00%
<b>MENUISERIE PVC LUBERON</b>	13 LA ROQUE	4. La Roque d'Antheron 5. Gignac	FABRICATION	12 Mois	100.00%
<b>PVC 4</b>	83 MEOUNES	6. Gignac	FABRICATION	12 Mois	99.00%
<b>ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA.U.T.M</b>	ALICANTE-Espagne	7. Espagne	FABRICATION	12 Mois	80.00%
		<b>IMMOBILIER</b>			
<b>INDUSTRIES DE LA COTE BLEUE.I.C.B</b>	83 MEOUNES	3. Gignac	IMMOBILIER	12 Mois	50.00%
<b>LES OLIVIERS</b>	83 MEOUNES	4. La Garde	IMMOBILIER	12 Mois	50.00%
<b>IMMOVI</b>	13 GIGNAC	5. La Corse	IMMOBILIER	12 Mois	9.12%
		<b>ADMINISTRATIF</b>			
<b>SERVIGEST</b>	13. Aubagne	Aubagne	ADMINISTRATIF	12 Mois	99.00%

**COMPTES CONSOLIDES  
VIAL HOLDING**  
Etats financiers au 31 decembre 2004 (en €)



### III. COMPARATIBILITE DES COMPTES

#### a. Variation de périmètre

La contribution des variations de périmètre n'a pas d'incidence significative car les compléments de participations n'ont pas modifié la méthode de consolidation.

Les sociétés étrangères n'ayant qu'une influence non significative sont désormais exclus du périmètre.

#### b. Changements de méthodes comptables et de présentations

##### Méthodes comptables

Il n'y a pas de changements de méthodes comptables significatifs.

##### Présentations comptables

- Au niveau du passif, les comptes courants créditeurs sont désormais enregistrés dans la rubrique « Emprunt et dettes diverses ». Ils apparaissaient dans la rubrique « autres dettes » pour un montant de 1 275 864 € en 2003.

- On note un changement de méthode au niveau de la qualification de l'écart d'acquisition de la société Atelier de la Durance, cet écart de 619 958 € présent dans les comptes 2003 est affectable à la revalorisation d'un ensemble immobilier.

Ce changement de méthode est justifié par la recherche d'une meilleure information financière.

Il se traduit par une augmentation des fonds propres de 79 346 € brut d'impôts différés.

- On note également une correction du prix d'acquisition de la société SERVIGEST lors de son achat le 23 décembre 2003, cette correction se traduit par une diminution des fonds propres de 130 029 €.

#### IV. NOTE SUR LE BILAN

##### a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2004 sont composées de 542 840 € en valeur brute et 230 014 € d'amortissements ; elles représentent pour l'essentiel des fonds de commerce ( 479 K€) et des logiciels ( 62 K€).

##### b. Ecart d'acquisition

Sociétés acquises	Situation au 1er janvier	Acquisitions	Cessions/ Réaffectations	Situation au 31 décembre	Amortissement cumulé 2004
ALU STOCK	76 320	0		76 320	8 424
CORSE MENNUISERIES STOCKS	269 146	0	0	269 146	29 156
FPR	13 266	0	13 266	0	0
MENUISERIES STOCKS	3 169 636	0		3 169 636	1 154 275
MULTI ENTREPOTS	52 433	0	52 433	0	0
SERVIGEST <sup>1</sup>	131 301	0	130 118	1 183	118
ULTEMAS DE LA MADERA	78 881	0		78 881	10 518
ATELIER DE LA DURANCE <sup>1</sup>	619 958		619 958	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 410 941</b>	<b>0</b>	<b>815 775</b>	<b>3 595 166</b>	<b>1 202 491</b>

##### c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2004 sont composées de 14 686 056 € en valeur brute et 4 391 588 € d'amortissements ; elles représentent pour l'essentiel des Installations et Matériels Industriels ( 6 694K€) et des constructions ( 3 399 K€).

Incidence de l'activation des leasing au niveau du Matériel et Outillage Industriel :

Sociétés Concernées	Situation au 1er janvier	Acquisitions	Cessions	Situation au 31 décembre	Amortissement cumulé 2004
ALU STOCK	322 994	0	0	322 994	168 447
PVC 4	1 106 768	0	0	1 106 768	317 835
ULTEMAS DE LA MADERA	490 566	0	0	490 566	83 641
MENUISERIE GENERALE PROVENCALE	1 368 892	0	0	1 368 892	207 746
<b>TOTAL</b>	<b>3 289 220</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 289 220</b>	<b>777 669</b>

##### d. Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 31 décembre 2004 sont composées de 663 787 € en valeur brute ; elles représentent pour l'essentiel des dépôts et cautionnements ( 249 K€) et la valorisation des titres de la société mise en équivalence ( 262K€).

e. Stocks et provisions

Les stocks au 31 décembre 2004 sont composés de 9 152 558 €; ils représentent pour l'essentiel des produits finis en magasins ( 7 621K€ ) et des matières premières ( 1 530 K€).

f. Clients et autres Créances

Postes en €	Valeur Brute	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Clients	4 120 715	4 120 715		
Avances et acomptes Fournisseurs	1 084 072	1 084 072		
Personnel, organismes sociaux et fiscaux				
Actif d'impôt différé	435 919	435 919		
Autres créances	3 311 722	3 311 722		
<b>TOTAL</b>	<b>8 952 428</b>	<b>8 952 428</b>		<b>0</b>

Les clients douteux sont provisionnés à hauteur de 748 669 €.

g. Intérêts Minoritaires

Les intérêts minoritaires sont composés exclusivement des personnes physiques détentrices des actions de la société consolidante VIAL HOLDING.

h. Provisions pour retraites

Aucun élément particulier n'est à mentionner sous cette rubrique.

i. Autres provisions pour risques et charges

Aucun élément particulier n'est à mentionner sous cette rubrique.

j. Dettes financières

Postes en €	Valeur Brute	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt auprès des Etablissements financiers	2 633 690	768 311	1 865 379	0
Activation de leasing	1 195 097	490 943	704 154	
Concours bancaires	1 783 755	1 783 755		
<b>TOTAL</b>	<b>5 612 542</b>	<b>3 043 009</b>	<b>2 569 533</b>	<b>0</b>

## V. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### a. Charges de personnel et effectif

Répartition	Salaires et charges en €	Effectif Non cadre	Effectif Cadre	Total Effectif
Distribution	1 893 677	76	1	77
Production	1 832 092	83		83
Administratif	760 245	16	4	20
<b>TOTAL</b>	<b>4 486 014</b>	<b>175</b>	<b>5</b>	<b>180</b>

### b. Frais de recherche et développement

Aucun élément particulier n'est à mentionner sous cette rubrique.

### c. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations d'amortissement des immobilisations de l'année s'élèvent à 1 403 046 €.

Les dotations de provisions sur actifs circulant de l'année s'élèvent à 646 129 €.

### d. Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels sur opération de gestion sont pour l'essentiel issus d'opérations de régularisations de comptes tiers.

## VI. AUTRES INFORMATIONS

### Engagements des contrats de leasing en €

<b>Engagements leasing</b>	<b>Loyers restant dû</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>Entre 1 et 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
ADM	54 003	25 413	28 590	
ALU STOCKS	57 156	53 138	4 018	
CMS	922	922	0	
FPR	36 831	23 933	12 898	
MDM	39 254	20 086	19 168	
MENUISERIES STOCKS	50 655	90	50 565	
MGP	736 011	-1	736 012	
PVC 4	293 341	-2	293 343	
PVC DU LUBERON	11 823	11 823	0	
<b>TOTAL</b>	<b>1 279 996</b>	<b>135 402</b>	<b>1 144 594</b>	<b>0</b>

#### a. Information sectorielle et indicateurs financiers

### Ventilation Du Chiffre D'affaires

<b>Secteurs</b>	<b>CA 2004</b>	<b>CA 2003</b>	<b>variation</b>
Vente de marchandises	56 871 098	51 468 713	10%
Production de biens	2 887 915	1 488 434	94%
Prestations de services	579 691	967 442	-41%
<b>TOTAL</b>	<b>60 338 701</b>	<b>53 924 589</b>	<b>12%</b>

### Indicateurs financiers

<b>Indicateurs financiers</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>variation</b>
Chiffre d'Affaires	60 338 704	53 924 589	12%
Résultat d'Exploitation	12 888 200	7 356 326	75%
Résultat Courant	12 729 315	7 009 021	82%
Résultat Net Part du Groupe	5 483 875	2 528 817	117%

#### b. Evènements post clôture

Aucun élément particulier n'est à mentionner sous cette rubrique.

c. Tableau de variation des capitaux propres

*Composition Du Capital Social*

Actions en €	Nombre de titres	Valeur Nominale
Début d'exercice	317 500	15,24
Créées	0	0
Remboursées	0	0
Fin d'exercice	317 500	15,24

*Tableau De Variation Des Capitaux Propres*

Rubriques	Intérêts Hors		Total
	Contribution Groupe	Groupe	
<b>Capitaux Propres au 1er janvier</b>	<b>8 888 540</b>	<b>4 218 924</b>	<b>13 107 464</b>
Variation de capital	1 000	9 000	10 000
Dividendes versés	0	0	0
Dividendes reçus	-45 327	-4 173	-49 500
Résultat de l'exercice	5 483 875	2 337 941	7 821 816
Ecart de conversion	0	0	0
Réévaluations	0		0
Variation de % d'intérêts et périmètre	2 595	-116 502	-113 907
Autres Variations	-398 177	214 638	-183 539
Ecart d'Acquisition négatif FPR/MDM/ALU	1 753 676	-1 714 840	38 836
<b>Capitaux Propres au 31 décembre</b>	<b>15 686 182</b>	<b>4 944 988</b>	<b>20 631 170</b>

## VIAL HOLDING S.A.S

Siege social: R.N 568 - Quartier Billard  
13 180 GIGNAC LA NERTHE  
Capital social : 4.840.256 euros

**Rapport général des commissaires aux comptes**  
Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VIAL HOLDING S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Le 17 juin 2005  
Les commissaires aux comptes

*PRADO AUDIT*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Campana', written over a long horizontal line that extends to the left.

*Marc Campana*

*@2c Entreprises*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pérazzo', written over a large, stylized oval shape.

*Bruno Pérazzo*

20.3.4. COMPTES CONSOLIDES VIAL HOLDING AU 31/12/2003 ETABLIS EN NORMES FRANCAISES

## BILAN ACTIF

EUR

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Prov.	Montant Net	Exercice Précédent
Capital souscrit non appelé	40 000		40 000	40 000
Ecart d'acquisition	4 410 941	982 006	3 428 935	3 198 811
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	13 128	9 045	4 083	1 880
Frais de recherche				
Concessions, brevets et marques	55 120	46 471	8 649	10 345
Fonds commercial	479 592	124 911	354 681	479 592
Autres immobilisations incorporelles				2 543
Acomptes et avances				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	950 333		950 333	809 625
Constructions	3 775 602	735 069	3 040 533	1 572 141
Installations techniques	6 416 434	1 407 902	5 008 532	2 729 928
Autres immobilisations corporelles	2 859 133	1 344 985	1 514 148	1 598 778
Immobilisations en cours				9 666
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participation	4 573		4 573	4 573
Titres des sociétés M.E.	188 464		188 464	103 185
Créances sur participations				224 833
Autres titres immobilisés	181		181	
Prêts	18 361		18 361	15 725
Autres immobilisations financières	289 093		289 093	219 596
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 460 955</b>	<b>4 650 389</b>	<b>14 810 566</b>	<b>10 981 221</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Matières premières	304 789		304 789	193 714
En cours de biens				77 416
En cours de services				
Produits intermédiaires et finis				18 707
Marchandises	2 901 914		2 901 914	2 911 662
Avances, acomptes sur commandes	243 975		243 975	
Clients	3 102 272	104 619	2 997 653	3 037 676
Actifs d'impôts différés	87 388		87 388	29 624
Autres créances	3 914 137		3 914 137	2 447 372
Capital, appelé non versé				
Actions propres				
Autres valeurs mobilières	2 392 885		2 392 885	1 592 212
Disponibilités	8 385 834		8 385 834	4 599 863
Charges constatées d'avance	20 737		20 737	53 555
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 353 931</b>	<b>104 619</b>	<b>21 249 312</b>	<b>14 961 801</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges à répartir	56 949		56 949	84 042
Primes remboursement obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 911 835</b>	<b>4 755 008</b>	<b>36 156 827</b>	<b>26 067 064</b>

## BILAN PASSIF

EUR

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	4 840 256	4 840 256
Prime d'émission		
Ecart de réévaluation du groupe		
Réserve légale	70	19
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserves groupe	1 518 397	459 115
Ecart de conversion du groupe	-337	842
Report à nouveau	1 337	359
Résultat du groupe	2 528 817	621 797
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 888 540</b>	<b>5 922 388</b>
Intérêts hors groupe	2 691 923	1 748 648
Résultat hors groupe	1 527 001	1 327 861
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>4 218 924</b>	<b>3 076 509</b>
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Ecart d'acquisition négatif	80 989	2 960
Provisions pour risques	5 484	5 484
Provisions pour charges		
Passifs d'impôts différés	129 325	108 013
<b>PROVISIONS RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>215 798</b>	<b>116 457</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. crédit	7 425 312	5 786 939
Emprunts et dettes financières divers	93 131	179 603
Avances, acomptes reçus sur commandes	1 647 645	770 535
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 939 989	4 502 706
Dettes fiscales et sociales	4 440 424	4 093 906
Dettes sur immobilisations	11 200	11 200
Autres dettes	1 275 864	1 606 821
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES et régularisations</b>	<b>22 833 565</b>	<b>16 951 710</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 156 827</b>	<b>26 067 064</b>

# COMPTE DE RESULTAT première partie

EUR

LUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Ventes marchandises FRANCE	51 468 713	40 971 863
Ventes marchandises EXPORT		88 462
Production vendue de biens FRANCE	1 488 434	
Production vendue de biens EXPORT		
Production vendue de services FRANCE	944 236	110 289
Production vendue de services EXPORT	23 206	88 734
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	53 924 589	41 259 348
Production stockée	-54 895	-155 726
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	18 607	1 600
Reprises amortis., provisions, transfert	53 569	9 155
Autres produits	21 378	18 611
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>53 963 248</b>	<b>41 132 988</b>
Achats de marchandises	21 519 698	12 565 829
Variation de stocks de marchandises	-128 965	2 047 499
Achats de matières premières	12 354 314	13 588 219
Variation de stocks matières premières	-63 802	134 687
Autres achats et charges externes	7 213 285	4 703 896
Impôts, taxes et versements assimilés	636 665	374 450
Salaires et traitements	2 752 296	2 128 561
Charges sociales	942 550	693 325
Dotations amortissements immobilisations	1 078 814	780 676
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	96 979	6 189
Dotations provisions risques et charges		
Autres charges	205 088	41 555
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>46 606 922</b>	<b>37 064 886</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 356 326</b>	<b>4 068 102</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

## COMPTE DE RESULTAT deuxième partie

EUR

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Produits financiers de participations	44 134	
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	49 730	42 966
Reprises provisions, transferts charges		
Différences positives de change	65	691
Produits nets/cessions valeurs mobil.	7 301	
Ecart de conversion		43
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>101 230</b>	<b>43 700</b>
Dotations financ. amortissem. provisions		
Intérêts et charges assimilées	448 535	327 782
Différences négatives de change		10 107
Charges nettes/cessions valeurs mobil.		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>448 535</b>	<b>337 889</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-347 305</b>	<b>-294 189</b>
<b>RESULTAT COURANT av. impôt</b>	<b>7 009 021</b>	<b>3 773 913</b>
Produits except. sur opérations gestion	199 989	34 525
Produits except. sur opérations capital	1 217 396	1 378 122
Reprises provisions, transferts charges		1 637
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 417 385</b>	<b>1 414 284</b>
Charges except. sur opérations de gestion	226 198	129 940
Charges except. sur opérations en capital	1 428 573	1 377 982
Dotations except. amortissem. provisions	93 829	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 748 600</b>	<b>1 507 922</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-331 215</b>	<b>-93 638</b>
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	2 125 185	1 346 293
Impôts différés sur les bénéfices	169 309	65 804
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>4 383 312</b>	<b>2 268 178</b>
Quote-part dans le résultat des Stés M.E	111 679	60 440
Dotations amortissem. écarts acquisition	439 173	378 960
<b>Résultat d'ensemble consolidé</b>	<b>4 055 818</b>	<b>1 949 658</b>
<b>RESULTAT GROUPE</b>	<b>2 528 817</b>	<b>621 797</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>1 527 001</b>	<b>1 327 861</b>

**COMPTES CONSOLIDES  
VIAL HOLDING  
Etats financiers au 31 décembre 2003 (en €)**

**I. INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE  
CONSOLIDATION ET METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

a. Référentiel

En application de l'article L 233-16 du Code de Commerce, les sociétés commerciales établissent chaque année à la diligence du conseil d'administration des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe, dès lors qu'elles contrôlent de manière exclusive plusieurs sociétés.

A compter de l'exercice 2003, la société VIAL HOLDING et les sociétés qu'elle contrôle de manière exclusive dépassent les seuils fixés par l'article L 233-17 du Code de Commerce.

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont établis en euros selon les règles françaises.

Les comptes sociaux des sociétés étrangères sont tenus en devises et convertis en fonction du cours.

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement CRC 99-02.

b. Modalités de consolidation

Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles VIAL HOLDING exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et des passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par Intégration Globale, quel que soit le pourcentage de détention ainsi que les entités ad hoc dont l'activité est directement liée au Groupe en terme de Production (usine) ou Distribution (magasin).

Les sociétés détenues dont le contrôle exclusif n'est pas démontré sont Mises en Equivalence.

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

### Date de clôture

La consolidation a été établie sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2003 sur une durée de 12 mois à l'exception des deux sociétés dont la date de clôture est harmonisée avec le groupe depuis l'exercice 2003.

L'activité représentative des 4 premiers mois de l'année civile a été prise en compte, en faisant ressortir la variation des charges et produits par un compte de réserve.

### Méthode de conversion et analyse des écarts de conversion

Le groupe consolide les comptes de sociétés espagnole et italienne. La consolidation n'a nécessité aucun retraitement d'homogénéité significatif.

Les comptes des filiales hors zone euro sont convertis au taux du 31 décembre pour les postes de bilan, et au taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat ainsi que pour les flux de trésorerie.

Le résultat présenté dans les capitaux propres est au taux moyen, l'écart avec les taux de clôture faisant partie des réserves consolidées.

Les comptes des sociétés étrangères ont été convertis selon la méthode du cours de clôture (paragraphe 3201 règlement CRC 99-02).

Lei de Roumanie

Cours de clôture	1 Euro = 40 485 lei
Cours Moyen	1 Euro = 37 490 lei

### Traitement des écarts d'acquisitions

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société consolidée à la date d'acquisition) est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

Ils sont amortis au taux de 10% sur 10 ans, durée conforme au critère de durabilité de l'investissement et en fonction de la nature de leur activité.

## c. Méthodes et règles d'évaluation

### Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend

- Des logiciels informatiques amortis sur une durée allant de 12 mois à 4 ans,
- Des fonds de commerce

### Amortissement du fonds de commerce

Conformément au règlement, les fonds de commerce sont amortis dans les comptes consolidés sur la même base que les écarts d'acquisition soit 10 ans. Les amortissement correspondant aux exercices antérieurs ont été imputés sur les réserves consolidés

### Immobilisations Corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles figure au bilan au coût d'acquisition d'origine.

Les règles d'amortissement des sociétés du groupe sont les suivantes :

<b>Libellés</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>
Terrain	Non Amortissable	
Bâtiments	20 ans	Linéaire
Aménagement Bâtiments	10 / 15 ans	Linéaire
Matériel et Outillage	5 / 10 ans	Linéaire
Aménagements divers	5 / 10 ans	Linéaire
Matériel de Transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 / 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 / 10 ans	Linéaire

### Immobilisations financières

Les titres d'acquisition, correspondant au prix d'achat des titres des sociétés non consolidées, figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, éventuellement corrigée d'une provision pour dépréciation.

Les participations non consolidées ne représentent qu'un intérêt non significatif au regard de l'image fidèle des comptes consolidés.

### Stocks

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat connu.

Ils sont dépréciés, si nécessaire, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

### Créances et Dettes

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### Provision pour engagement de retraite

Eu égard à la jeunesse du groupe, à la pyramide des âges et au turn-over des salariés, cet engagement de retraite n'est pas significatif.

### Crédit Bail

Les contrats de leasing sont traités selon la méthode préférentielle préconisée par le règlement 99-02.

Les biens inscrits aux comptes d'immobilisations sont amortis selon les règles appliquées dans le groupe. La dette financière correspondante est inscrite au passif du bilan sur la durée du crédit-bail.

Les intérêts sont calculés selon le taux du contrat de crédit-bail.

### Impôts sur les bénéfices

Les impôts différés ont été calculés tant sur les différences temporaires que sur les déficits reportables des sociétés du Groupe lorsqu'il y avait une forte probabilité de récupération de ces déficits.

Le solde d'impôt différé passif calculé selon la méthode du report variable fait l'objet d'une provision.

Le solde d'impôt différé actif est comptabilisé le cas échéant, si la récupération est considérée comme probable à court terme et moyen terme.

Conformément au règlement CRC 99-02 ( § 3152), les impôts différés actifs et passifs sont compensés par société.

## II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### a. Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation

Les sociétés suivantes ont été créées par le Groupe au cours de l'exercice 2003 :

- Perpignan Menuiseries Stocks- P.M.S SARL, consolidée par intégration globale au 1<sup>er</sup> mars 2003,
- Nice Diffusion Menuiseries - N.D.M SARL, consolidée par intégration globale au 1<sup>er</sup> mars 2003,
- Centrale d'Achats de Menuiseries Industrielles- C.A.M.I SARL, consolidée par intégration globale au 1<sup>er</sup> juin 2003.

Les sociétés suivantes ont été acquises par le Groupe au cours de l'exercice 2003 :

- MULTI ENTREPOTS SCI, consolidée par intégration globale au 1<sup>er</sup> janvier 2003,
- Corse Menuiseries Stocks – C.M.S SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- F.P.R.MENUISERIES SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- SERVIGEST SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- L2F PVC3 SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,

Des compléments de participations ont été pris sur les sociétés suivantes au cours de l'exercice 2003 :

- ALU STOCKS SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- PVC 4 SARL, consolidée par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- ULTIMAS DE LA MADERA, consolidée par intégration globale au 1<sup>er</sup> janvier 2003,

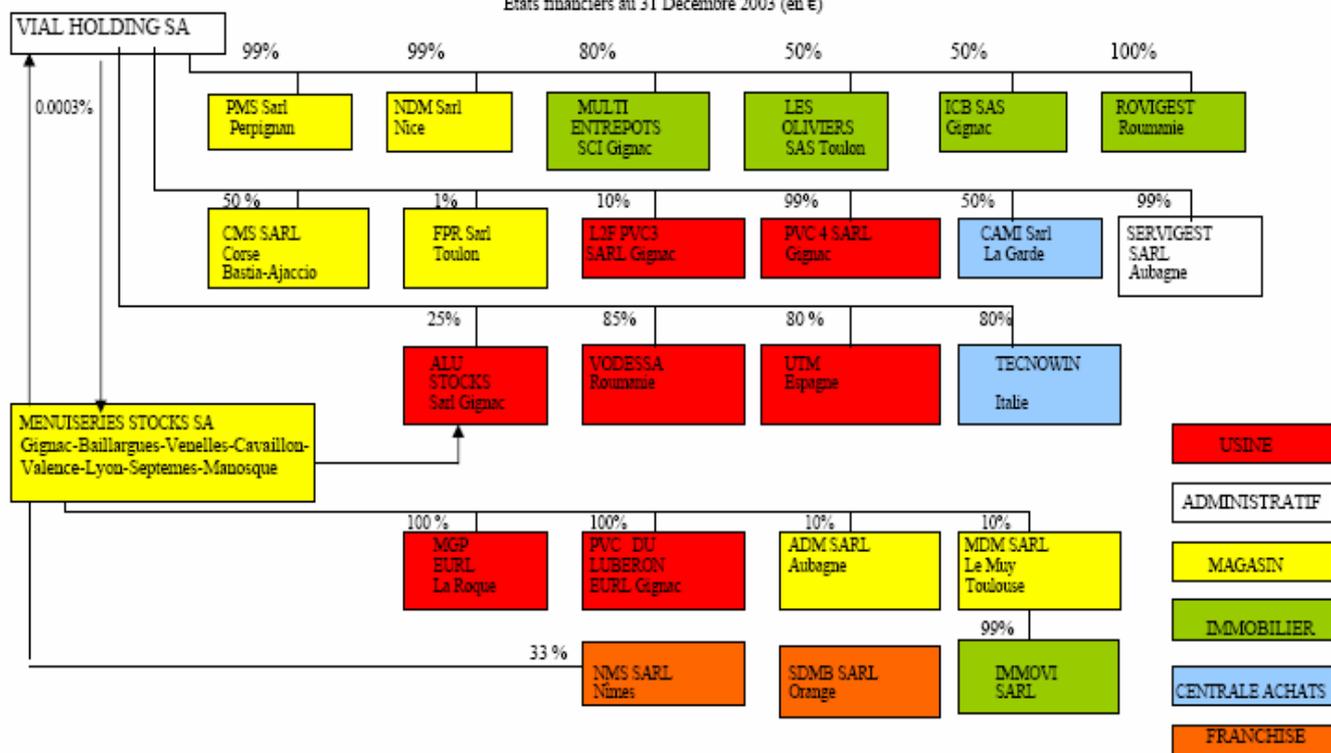
La société ATELIERS DE LA DURANCE SA a été absorbée par la société MENUISERIES STOCKS au 1<sup>er</sup> janvier 2003,

La société VME a été dissoute le 16 décembre 2003.

**COMPTES CONSOLIDES  
VIAL HOLDING  
Etats financiers au 31 décembre 2003 (en €)**

<b>e. Liste des Sociétés consolidées</b>	Siège Social	Etablissements	Activité	Durée	% de détention
<b>VIAL HOLDING</b>	13 GIGNAC	Gignac	HOLDING	12 Mois	100.00%
		<b>MAGASINS</b>			
<b>AUBAGNE DIFFUSION MENUISERIE - A.D.M</b>	13 AUBAGNE	1. Aubagne	DISTRIBUTION	12 Mois	9.16%
<b>CORSE MENUISERIE STOCK - C.M.S</b>	20 FURIANI	2. Bastia 3. Ajaccio	DISTRIBUTION	12 Mois	50.00%
<b>F.P.R</b>	83 LA GARDE	4. La Garde	DISTRIBUTION	12 Mois	1%
<b>MUY DIFFUSION MENUISERIES-M.D.M</b>	83 LE MUY	5. Le Muy 6. Toulouse	DISTRIBUTION	12 Mois	9.16%
<b>MENUISERIES STOCKS-MS</b>	34 BAILLARGUES	7. Baillargues 8. Gignac 9. Venelles 10. Septemes 11. St Priest 12. Portes les Valence 13. Cavailon 14. Manosque	DISTRIBUTION	12 Mois	91.57%
<b>PERPIGNAN MENUISERIES STOCKS-P.M.S</b>	66 PERPIGNAN	15. Perpignan	DISTRIBUTION	9 Mois	99.00%
<b>NICE DIFFUSION MENUISERIES-N.D.M</b>	06 VILLENEUVE LOUBET	16. Villeneuve Loubet	DISTRIBUTION	9 Mois	99.00%
<b>NIMES MENUISERIE STOCKS-N.M.S</b>	33 MARGUERITES	17. Nîmes	DISTRIBUTION	12 Mois	33.00%
		<b>CENTRALE D'ACHATS</b>			
<b>CAMI</b>	83 LA GARDE	1. La Garde	DISTRIBUTION	6 Mois	50.00 %
<b>TECNO WIN</b>	BOLOGNE - Italie	2. Italie	DISTRIBUTION	12 Mois	80.00%
		<b>USINES</b>			
<b>ALU STOCKS</b>	83 MEOUNES	1. Gignac	FABRICATION	12 Mois	70.79%
<b>L2FPVC3</b>	13 GIGNAC	2. Gignac	FABRICATION	12 Mois	10.00%
<b>MENUISERIE GENERALE PROVENCALE-M.G.P</b>	13 LA ROQUE	3. La Roque d'Antheron	FABRICATION	8 Mois	91.57%
<b>MENUISERIE PVC LUBERON</b>	13 LA ROQUE	4. La Roque d'Antheron 5. Gignac	FABRICATION	8 Mois	91.57%
<b>PVC 4</b>	83 MEOUNES	6. Gignac	FABRICATION	12 Mois	99.00%
<b>ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA-U.T.M</b>	ALICANTE-Espagne	7. Espagne	FABRICATION	6 Mois	80.00%
<b>VODESSA</b>	JUDETUL-ROUMANIE	8. Roumanie	FABRICATION	11 Mois	85.00%
		<b>IMMOBILIER</b>			
<b>ROVIGEST</b>	JUDETUL-ROUMANIE	1. Roumanie	IMMOBILIER	12 Mois	100.00%
<b>MULTI ENTREPOTS</b>	13 GIGNAC	2. Gignac	IMMOBILIER	12 Mois	50.00%
<b>INDUSTRIES DE LA COTE BLEUE-I.C.B</b>	83 MEOUNES	3. Gignac	IMMOBILIER	12 Mois	50.00%
<b>LES OLIVIERS</b>	83 MEOUNES	4. La Garde	IMMOBILIER	12 Mois	50.00%
<b>IMMOVI</b>	13 GIGNAC	5. La Corse	IMMOBILIER	12 Mois	99.00%
		<b>ADMINISTRATIF</b>			
<b>SERVIGEST</b>	13. Aubagne	Aubagne	ADMINISTRATIF	12 Mois	99.00%

**COMPTES CONSOLIDES  
VIAL HOLDING**  
Etats financiers au 31 Décembre 2003 (en €)



### III. COMPARATIBILITE DES COMPTES

#### a. Variation de périmètre

La contribution des variations de périmètre n'a pas d'incidence significative car les compléments de participations n'ont pas modifié la méthode de consolidation, hormis la société espagnole qui était consolidée selon la méthode de Mise en Equivalence en 2002.

#### b. Changements comptables

Il n'y a pas de changements de méthodes comptables significatifs.

#### IV. NOTE SUR LE BILAN

##### a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2003 sont composées de 547 840€ en valeur brute et 180 427 € d'amortissements ; elles représentent pour l'essentiel des fonds de commerce ( 479 K€) et des logiciels ( 55 K€).

##### b. Ecart d'acquisition

Sociétés acquises	Situation au 1er janvier	Acquisitions	Fusions Cessions	Situation au 31 décembre	Amortissement cumulé 2003
ALU STOCKS		76 320		76 320	792
CORSE MENNUISERIES STOCKS		269 146		269 146	2 242
FPR MENUISERIES		13 266		13 266	110
MENUISERIES STOCKS	3 169 636			3 169 636	837 312
MULTI ENTREPOTS		52 433		107 770	5 388
SERVIGEST		131 301		131 301	1 094
ULTEMAS DE LA MADERA		78 881		78 881	2 630
ATELIER DE LA DURANCE	619 958			619 958	132 438
<b>TOTAL</b>	<b>3 789 594</b>	<b>621 147</b>		<b>4 410 741</b>	<b>982 006</b>

##### c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2003 sont composées de 14 001 502 € en valeur brute et 3 487 956 € d'amortissements ; elles représentent pour l'essentiel des Installations et Matériels Industriels ( 6 416 K€) et des constructions ( 3 775 K€).

Incidence de l'activation des leasing au niveau du Matériel et Outillage Industriel :

Sociétés Concernées	Situation au 1er janvier	Acquisitions	Cessions	Situation au 31 décembre	Amortissement cumulé 2003
ALU STOCKS	343 102			343 102	140 332
PVC 4	1 121 486			1 121 486	207 156
ULTEMAS DE LA MADERA		490 566		490 566	50 920
MENUISERIE GENERALE PROVENCALE		1 368 892		1 368 892	71 856
<b>TOTAL</b>	<b>1 464 588</b>	<b>1 859 458</b>	<b>0</b>	<b>3 324 047</b>	<b>470 264</b>

##### d. Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 31 décembre 2003 sont composées de 500 672 € en valeur brute ; elles représentent pour l'essentiel des dépôts et cautionnements ( 289 K€) et la valorisation des titres de la société mise en équivalence ( 188 K€).

e. Stocks et provisions

Les stocks au 31 décembre 2003 sont composés de 3 206 703 €; ils représentent pour l'essentiel des produits finis en magasins ( 2 902K€ ) et des matières premières ( 305 K€).

f. Clients et autres Créances

Postes en €	Valeur Brute	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Clients	3 102 272	2 997 653	104 915	
Avances et acomptes Fournisseurs	243 975	243 975		
Personnel, organismes sociaux et fiscaux				
Actif d'impôt différé	87 388	87 388		
Autres créances	3 914 137	3 914 137		
<b>TOTAL</b>	<b>7 347 772</b>	<b>7 242 857</b>	<b>104 915</b>	<b>0</b>

g. Intérêts Minoritaires

Les intérêts minoritaires sont composés exclusivement des personnes physiques détentrices des actions de la société consolidante VIAL HOLDING.

h. Provisions pour retraites

Aucun élément particulier n'est à mentionner sous cette rubrique.

i. Autres provisions pour risques et charges

Aucun élément particulier n'est à mentionner sous cette rubrique.

j. Dettes financières

Postes en €	Valeur Brute	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt auprès des Etablissements financiers	2 265 092	466 006	1 656 076	143 010
Activation de leasing	1 780 491	663 768	1 116 723	
Concours bancaires	3 379 729	3 379 729		
<b>TOTAL</b>	<b>7 425 312</b>	<b>4 509 503</b>	<b>2 772 799</b>	<b>143 010</b>

## V. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### a. Charges de personnel et effectif

Répartition	Salaires et charges en €	Effectif Non cadre	Effectif Cadre	Total Effectif
Distribution	1 501 246	64	1	65
Production	1 440 146	71		71
Administratif	753 454	13	4	17
<b>TOTAL</b>	<b>3 694 846</b>	<b>148</b>	<b>5</b>	<b>153</b>

### b. Frais de recherche et développement

Aucun élément particulier n'est à mentionner sous cette rubrique.

### c. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations d'amortissement des immobilisations de l'année s'élèvent à 1 078 814 €.

### d. Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels sur opération de capital sont pour l'essentiel issus de cessions d'immobilisations suite à des opérations de refinancement par leasing.

## VI. AUTRES INFORMATIONS

### *Engagements des contrats de leasing en €*

Engagements leasing	Loyers restant dû A 1 an au plus		
	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
ADM	79 416	25 413	54 003
ALU STOCKS	123 158	89 638	33 520
CMS	1 928	1 006	922
FPR MENUISERIES	60 764	23 933	36 831
MDM	59 340	20 086	39 254
MENUISERIES STOCKS	101 390	50 825	50 565
MGP	1 037 730	301 718	736 012
PVC 4	507 290	213 947	293 343
PVC DU LUBERON	59 116	47 293	11 823
<b>TOTAL</b>	<b>2 030 132</b>	<b>773 859</b>	<b>1 256 273</b>

#### a. Information sectorielle

### *Ventilation Du Chiffre D'affaires*

Secteurs	CA 2003	CA 2002
Vente de marchandises	51 468 713	41 060 325
Production de biens	1 488 434	0
Prestations de services	967 442	199 023
<b>TOTAL</b>	<b>53 924 589</b>	<b>41 259 348</b>

#### b. Evènements post clôture

Aucun élément particulier n'est à mentionner sous cette rubrique.

c. Tableau de variation des capitaux propres

*Composition Du Capital Social*

<b>Actions en €</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Valeur Nominale</b>
Début d'exercice	317 500	15,24
Créées	0	0
Remboursées	0	0
Fin d'exercice	317 500	15,24

*Tableau De Variation Des Capitaux Propres*

<b>Rubriques</b>	<b>Contribution</b>		<b>Total</b>
	<b>Groupe</b>	<b>Intérêts Hors Groupe</b>	
<b>Capitaux Propres au 1er janvier</b>	<b>5 922 388</b>	<b>3 076 509</b>	<b>8 998 897</b>
Variation de capital	19 840	4 160	24 000
Dividendes versés	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Résultat de l'exercice	2 528 817	1 527 001	4 055 818
Ecart de conversion	-846	-127	-973
Réévaluations	0		0
Variation de % d'intérêts et périmètre	270 486	487 240	757 726
Autres Variations	147 855	-875 859	-728 004
<b>Capitaux Propres au 31 décembre</b>	<b>8 888 540</b>	<b>4 218 924</b>	<b>13 107 464</b>

d. Etat des contributions

DE LA SOCIETE	RESULTAT INDIVIDUEL	VARIATION SUR TITRES AMORTISSEMENT ECART ACQUISITION	IMPOTS DIFFERES	ACTIVATION LEASING	MARGE /STOCK GROUPE	RESULTAT GROUPE	RESULTAT H.GROUPE
I	166 582		0	196		15 272	151 506
STOCKS	235 739			129	20 395	1 251	182 282
II	74 016		0				37 008
3	290 431		0	145			145 289
MENUISERIES	376 712						3 767
	25 477						12 739
OVI	-1 061						-97
	71 245	-85 108	-883				-1 474
DU LUBERON	213 998	-77 933	-940		919		118 083
A	616 753		-126				56 464
2	5 560	-48 515	-696	232 821	1 054		174 188
MUISERIES STOCKS	1 514 069	-295 183	-466				1 115 707
TI ENTREPOT	7 932	-4 564					2 695
4	32 769			517			32 953
5	111 679						102 264
OLIVIERS	6 680	0	-1 444				2 618
6	966		457				1 408
4	571 244		1 398	135 685	1 652		702 879
7IGEST	-1 945						-1 945
8IGEST	1 211						1 199
9	93 672	0		56 518			120 152
HOLDING	628	-331 752				0	-331 124
10ESSA	41 417						35 204
11NO WIN	1 607						1 286
<b>TOTAL</b>	<b>4 457 381</b>	<b>-843 055</b>	<b>-1 713</b>	<b>445 419</b>	<b>4 876</b>	<b>2 528 817</b>	<b>1 527 001</b>

## VIAL HOLDING S.A

Siège social : R.N 568 - Quartier Billard - 13180 GIGNAC LA NERTHE  
Capital social : 4.840.256 euros

**Rapport général des commissaires aux comptes**  
Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par acte constitutif en date du 2 octobre 2000 et par votre assemblée générale du 2 juin 2003, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vial Holding S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

- ✓ Les comptes consolidés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2002 n'ont été soumis à aucun contrôle et n'ont fait l'objet d'aucune certification. Etant dans l'impossibilité de mettre en oeuvre a posteriori les procédures d'audit nécessaires à l'obtention des éléments probants suffisants et appropriés sur les soldes d'ouverture, et compte tenu de notre évaluation du risque d'anomalies et de son incidence éventuelle sur les comptes, une réserve est formulée à cet égard.
  
- ✓ Pour certaines sociétés du groupe, les comptes intégrés dans la consolidation des comptes au 31 décembre 2003 ont été certifiés avec réserves.

Ces réserves sont relatives aux montants des stocks figurant à l'actif des bilans des sociétés concernées. Des limitations d'ordre matériel n'ont pas permis de réaliser des contrôles probants suffisants pour certifier le montant des stocks concernés. Compte tenu de la nature de ces limitations, l'incidence de cette réserve ne peut être chiffrée.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. A l'exception de l'incidence des réserves précisées ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

A Marseille et Avignon, le 18 mai 2004  
Les commissaires aux comptes

*PRADO AUDIT*



*Marc Campana*

*@2c Entreprises*



*Bruno Pérazzo*

## 20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

### 20.4.1 Déclaration relative à la vérification des informations financières historiques

Les informations financières historiques ont été vérifiées et ont fait l'objet de rapport des commissaires aux comptes.

### 20.4.2. Informations vérifiées par les contrôleurs légaux

#### 1/ Société Groupe VIAL :

Monsieur Robert RAINA et la société A2C entreprises, représentée par Monsieur Bruno PERAZZO, ont établi un rapport d'audit le 21 mai 2006 sur les comptes sociaux couvrant la période du 21 juin 2005 au 31 décembre 2005<sup>23</sup>.

Le Cabinet Mazars, représenté par Monsieur Pierre Sardet, nommé commissaire aux comptes par une assemblée du 27 juillet 2006, ainsi que Monsieur Robert RAINA et la société A2C entreprises, représentée par Monsieur Bruno PERAZZO, ont établi les rapports suivants :

- une certification établie le 26 octobre 2006 sur les comptes consolidés normes IFRS couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 <sup>24</sup> ;
- une attestation de revue limitée établie le 26 octobre 2006 sur les comptes consolidés semestriels normes IFRS couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006<sup>27</sup>
- une lettre de fin de travaux adressée à la société GROUPE VIAL SA et ne comportant pas d'observation particulière.

#### 1/ Société VIAL HOLDING :

La société @2C, représentée par Monsieur Bruno PERAZZO, et la société Prado Audit, représentée par Monsieur Marc CAMPANA, ont établi les rapports suivants :

- une certification établie le 17 juin 2005 sur les comptes consolidés normes françaises couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004 ;
- une certification établie le 18 mai 2004 sur les comptes consolidés normes françaises couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003;

### 20.4.3. Informations financière figurant dans le présent document et n'ayant pas été vérifiées

Néant

## 20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Le dernier exercice pour lequel des informations financières ont été vérifiées a été arrêté le 31 décembre 2005.

---

<sup>23</sup> Cf. § « 20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES : COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2005 ETABLIS EN NORMES FRANCAISES » page 68.

<sup>24</sup> Cf. § « 20.3 ETATS FINANCIERS : COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 31/12/2005 ET AU 30/06/2006 ET VIAL HOLDING AU 31/12/2004 ET 31/12/2003 » page 76.

## **20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES**

Le groupe VIAL a établi des comptes consolidés semestriels normes IFRS couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006<sup>27</sup>.

## **20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES**

Le premier exercice social GROUPE VIAL SA a été clôturé le 31 décembre 2005 et n'a pas donné lieu à la distribution de dividendes.

La société n'a pas d'obligation de distribuer des dividendes et n'envisage pas, pour l'instant, d'y procéder.

La décision de recommander ou non la distribution d'un dividende ainsi que le montant de ce dividende dépendront de différents facteurs qui pourraient, notamment, être:

- les résultats de la Société ;
- sa situation financière ;
- ses prévisions ;
- les intérêts de ses actionnaires ;
- les conditions générales de son activité ;
- tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration de la Société.

Il n'existe pas de formule permettant de déterminer le montant de dividende à distribuer.

En outre, le Code de commerce et les statuts de la Société limitent le droit de la Société de distribuer des dividendes dans certaines circonstances.

Le cas échéant, la Société pourra décider de distribuer des dividendes sur proposition du Conseil d'administration et après décision de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les dividendes distribués aux actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font, en principe, l'objet d'une retenue à la source en France à un taux de 25%. Toutefois, les actionnaires personnes morales dont le siège de direction effective est situé dans un Etat membre de l'Union européenne peuvent bénéficier d'une exonération de retenue à la source sur les dividendes payés par une société anonyme dans la mesure où les conditions prévues à l'article 119 ter du Code général des impôts sont satisfaites. Par ailleurs, les actionnaires qui sont éligibles au bénéfice des conventions fiscales conclues par la France avec certains Etats et qui se conforment aux procédures de revendication du bénéfice de ces conventions, pourront bénéficier d'une réduction du taux de retenue à la source et, dans certains cas, d'autres bénéfices, sous les réserves prévues par la convention conformément au droit français.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

## **20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Cf. § 4.3.1 Faits exceptionnels et litiges

---

Cf. § 20.3.2 COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 30/06/2006 ETABLIS EN NORMES IFRS page 118.

## **20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 31/12/2005 JUSQU'A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU PRESENT DOCUMENT DE BASE**

Depuis le 31 décembre 2005, sont intervenus les évènements suivants :

‣ Janvier 2006 : Rachat par Groupe VIAL SA (H2FV) de la participation de Monsieur Philippe VIAL dans le capital de VIAL Holding (Cf. § 7.1. Organigramme juridique page 46) ;  
Ce rachat, d'un montant de 30.000.000€, a été financé par un crédit de cette même somme consenti par les banques HSBC France (à hauteur de 15.000.000€) et CAMEFI France (pour 15.000.000€), pour une durée de 7 années.

L'AGO VIAL Holding et la décision de l'associé unique H2FV, en date du 9 janvier 2006, ont autorisé Fabrice VIAL à gager, au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, 50% des actions VIAL Holding, soit 158 750 actions de la SAS VIAL Holding (dont le capital de 4.840.256,30 € est divisé en 317.500 actions).

‣ Le 30 juin 2006 : Intégration au Groupe VIAL des magasins d'Orange et de Nîmes (les participations du Groupe dans ces magasins étaient alors, respectivement, de 0% et de 33%).

Chiffres clés de SDBM (magasin d'Orange), au 31 décembre 2005 :

- chiffre d'affaires H.T. : 3 653 K€ ;
- résultat net : 409 K€ ;
- capitaux propres : 670 K€ ;
- total du bilan : 1 575 K€.

Chiffres clés de NMS (magasin de Nîmes), au 31 décembre 2005 :

- chiffre d'affaires H.T. : 3 390 K€ ;
- résultat net : 373 K€ ;

Il est à noter que le résultat du magasin de Nîmes était déjà intégré, au 31/12/2005, dans les comptes consolidés de Groupe VIAL, à hauteur de 33% au titre de sa mise en équivalence.

En incluant Nîmes et Orange à 100%, le résultat net consolidé de Groupe VIAL au 31/12/2005 aurait été de 11.734 K€ (le résultat net consolidé dégagé par Groupe VIAL au 31/12/2005 étant, en l'occurrence, de 11.075 K€).

‣ Le 30 juin 2006 : Acquisition de la société SDMB (Société de Diffusion de Matériel du Bâtiment)

‣ Ouverture déjà réalisée de 6 nouveaux magasins à la date d'enregistrement du présent document de base :

- |                      |              |
|----------------------|--------------|
| - Pau,               | Février 2006 |
| - Avignon (Sorgues), | Mai 2006     |
| - Rennes,            | Juin 2006    |
| - Saint-Etienne,     | Juillet 2006 |
| - Niort,             | Août 2006    |
| - Clermont-Ferrand,  | Octobre 2006 |

‣ Le 15 septembre 2006 : Mise en place d'une ouverture de crédit de 55 M€, en substitution de celle de 30 M€ (cf. § 11 « Evènement postérieur » de l'annexe des comptes consolidés au 30 juin 2006).

## 20.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 1/ Engagements hors bilan et engagements complexes

En €	Depuis le 01/01/2006	31/12/2005	31/12/2004
Caution de contre garanties sur marchés	-	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	55.000.000	-	-
Aval, cautions et garanties données	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>55.000.000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

L'ouverture de crédit de 55 M€ dont bénéficie le groupe VIAL (cf. § 11 de l'annexe des comptes consolidés au 30 juin 2006) est garantie par le nantissement de 50 % des actions de la société VIAL Holding.

Il n'existe à ce jour aucun autre engagement hors bilan (engagement lié à l'activité courante ou engagement complexe).

### 2/ Publication des engagements et autres obligations contractuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2006

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à long terme (hors dette senior souscrite le 9 janvier 2006)	357.338	180.751	176.587	-
Obligations en matière de location-financement (machines)	723.665	514.159	229.506	-
Contrats de location simple (voitures)	178.808	155.434	23.374	-
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations long terme	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1.279.811</b>	<b>850.344</b>	<b>429.467</b>	<b>-</b>

Autres engagements donnés	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Lignes de crédit		Néant		
Lettres de crédit				
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements				
<b>TOTAL</b>				

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1 Montant du capital

A la date du 21 mars 2006 et depuis cette date, le capital social de Groupe VIAL SA s'élève à 40.037.000 €. Il est divisé en 8 007 400 actions de 5 € de valeur nominale chacune.

Le capital est entièrement libéré.

Les actions sont toutes de même catégorie.

#### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

#### 21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote

	<b>Nombre d'actions détenues</b>	<b>% du capital social et des droits de vote</b>
Fabrice VIAL	8 007 280	99,9985%
Armand VALISSANT	20	0,00025%
Anthony REMY	20	0,00025%
Rosalie VIAL	20	0,00025%
Jean-Claude VIAL	20	0,00025%
Elizabeth MARRO	20	0,00025%
Jean-Luc BASTIE	20	0,00025%
<b>Public</b>		
	<b>8 007 400</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de la date de création de la société Groupe VIAL SA (date d'immatriculation : le 6 juillet 2005), il n'existe à ce jour aucun droit de vote double<sup>25</sup>.

#### 21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant

#### 21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis

<b>Date</b>	<b>Objet de l'autorisation</b>	<b>Durée de validité</b>	<b>Plafond (prime d'émission incluse)</b>	<b>Capital émis</b>	<b>Date d'émission du capital émis</b>	<b>Capital non émis</b>
21-mai-06	Augmentation du capital avec suppression du DPS	26 mois	50.000.000 €		Néant	50.000.000 €

<sup>25</sup> Cf. Article 35 des statuts reproduit § « 21.2.5 Assemblées générales » page 191.

La 6<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale de Groupe VIAL du 14 avril 2006, modifiée par une assemblée générale du 22 mai 2006, dispose:

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du *Conseil d'Administration* et du rapport des Commissaires aux Comptes délégué au *Conseil d'Administration*, en prévision de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation de capital plafonnée à 50 000 000 € prime incluse, en une ou plusieurs fois, en faisant appel public à l'épargne, par l'émission d'actions nouvelles à libérer intégralement en numéraire, tant du nominal que de la prime d'émission lors de la souscription.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'augmentation de capital autorisée, pour faire appel public à l'épargne en prévision de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé.

Conformément et dans les conditions fixées par l'article L 225-136 du Code de Commerce, et pour les autres cas autres que ceux relevant de l'article L 225-147 al. 6 l'Assemblée Générale décide que :

- Jusqu'à l'admission aux négociations des titres de la société sur le marché boursier et pour la ou les augmentations de capital réalisées à cette occasion, le prix d'émission des actions sera au moins égal à la part des capitaux propres par titre considéré, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé à la date de l'émission, et sera fixé conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs institutionnels dans le cadre dudit placement global tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite de construction du livre d'ordres développée par les usages professionnels, étant entendu que le prix des titres qui seraient émis dans le cadre d'une offre au public destinée par priorité aux particuliers pourra être inférieur au prix de souscription proposé aux mêmes moment aux investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement global ;
- Postérieurement à l'admission aux négociations des titres de la société sur le marché boursier, le prix d'émission des actions sera au moins égal au prix de résultant des dispositions légales et réglementaires applicables après application de la décote maximum prévue par ces dispositions et après, le cas échéant, correction en cas de différence entre les dates de jouissance ;
- Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action ou autre titre de capital de la société émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à celle qu'elle recevrait par application des prix de souscription minimum définis aux deux tirets précédents ; et
- La conversion, le remboursement ou, plus généralement, la transformation en actions ou autres titres de capital de la société de chaque valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme au capital de la société se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions ou autres titres de capital tel que la somme perçue par la société, pour chaque action ou autre titre de capital, soit au moins égale à celle qu'elle recevrait par application des prix de souscription minimum ci-dessus dans la présente résolution.

Elle autorise le *Conseil d'Administration* à procéder à cette augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, au moment qu'il jugera opportun et aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera et lui donne tous pouvoirs à l'effet de modifier les Statuts en conséquence.

Le *Conseil d'Administration* pourra limiter le montant de l'augmentation de capital et corrélativement le nombre d'actions à émettre.

Le **Conseil d'Administration** a tous pouvoirs pour réaliser cette augmentation de capital dans les limites et conditions ci-dessus fixées, à la date, dans les délais et selon les modalités qu'il arrêtera, en conformité avec les prescriptions légales et statutaires et notamment à l'effet de :

- déterminer le nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrit par chacun des bénéficiaires, notamment en arrêtant, dans le respect des règles de marché, des catégories d'ordre d'achat différenciées ou des tranches réservées dans le cadre d'un placement garanti.
- fixer la date d'ouverture et de clôture de la période de souscription,
- limiter le montant de l'augmentation de capital par rapport au montant autorisé et/ou en fonction des souscriptions recueillies,
- incorporer au capital social tout ou partie de la prime d'émission,
- imputer les frais d'augmentation de capital ainsi que les frais liés à l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé sur la prime d'émission.

D'une manière générale, le **Conseil d'Administration** prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation des opérations. Il pourra notamment passer tous les traités et, notamment, le contrat de garantie avec tous les établissements financiers ou toutes les banques en vue de l'émission du placement des actions nouvelles et stipuler à leur profit telles commissions qu'il jugera à propos à titre de rémunération pour les placements de titres.

Elle est donnée pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée générale avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'Administration. »

#### 21.1.6 Evolution du capital social et de la répartition du capital de Groupe VIAL et de VIAL HOLDING

##### Evolution du capital social de Groupe VIAL depuis la création de la société

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital social après opération
21-juin-05	Apport en numéraire	37 000 €	-	370	100 €	370	37 000 €
29-juil.-05	Apport d'actions de la société VIAL HOLDING par M. Fabrice VIAL	40 000 000 €	-	400 000	100 €	400 370	40 037 000 €
20-mars-06	Division du nominal	-	-	7 607 030	5 €	8 007 400	40 037 000 €

##### Evolution du capital social de VIAL HOLDING depuis la création de la société

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital social après opération
1-juin-00	Apport en numéraire à la constitution de la société	38 112,25 €	-	2 500	15,24 €	2 500	38 112,25 €
9-mai-01	Augmentation du capital puis conversion en euros	4 802 144,04 €	-	315 000	15,24 €	317 500	4 840 256,30 €

Date de l'opération	Nature de l'opération	Identité de l'actionnaire		Qualité de l'actionnaire	Nombre d'actions acquises ou cédées		Prix unitaire des actions acquises ou cédées		% du capital détenu avant l'opération	% de capital acquis ou cédé	% de capital détenu après l'opération
					Avant retraitement	Après retraitement *	Avant retraitement	Après retraitement *			
6-juil.-05	Apport en numéraire	Fabrice VIAL	Apporteur	Actionnaire unique	370	7 400	100 €	5 €	0%	100%	100%
29-juil.-05	Apport en nature	Fabrice VIAL	Apporteur		400 000	8 000 000	100 €		100%	100%	100%
1-mars-06	Cession	Fabrice VIAL	Cédant	Président Directeur Général		-120		5 €	100%	-0,00150%	99,99850%
		Armand VALISSANT	Cessionnaires	Personnes physiques		20			0%	0,00025%	0,00025%
		Anthony REMY				20			0%	0,00025%	0,00025%
		Rosalie VIAL				20			0%	0,00025%	0,00025%
		Jean-Claude VIAL				20			0%	0,00025%	0,00025%
		Elizabeth MARRO				20			0%	0,00025%	0,00025%
		Jean-Luc BASTIE				20			0%	0,00025%	0,00025%

\* Compte tenu de la division du nominal décidée par l'Assemblée Générale du 20 mars 2006

**Evolution de la répartition du capital social depuis la création de VIAL Holding**

Date de l'opération	Nature de l'opération	Identité de l'actionnaire		Qualité de l'actionnaire	Nombre d'actions acquises ou cédées	Prix unitaire des actions acquises ou cédées	% du capital détenu avant l'opération	% de capital acquis	% de capital détenu après l'opération
28-mai-05	Cession	Fabrice VIAL	Cessionnaires	Président	1 503	16,00 €	49,53%	0,47%	50%
		Philippe VIAL		Personne physique	1 503		49,53%	0,47%	50%
		Virgilia VIAL	Cédants	Personne physique	-2		0,0006%	-0,0006%	0%
		JC VIAL			-1601		0,50%	-0,5043%	0%
		Rosalie VIAL			-1401		0,44%	-0,4413%	0%
		Suc ALBERTI			-2		0,0006%	-0,0006%	0%
12-juil.-05	Apport à Groupe VIAL (H2FV)	Fabrice VIAL	Apporteur	Président	-157 247	254,38 €	50%	-49,53%	0,47%
		Groupe VIAL (H2FV)	Bénéficiaire de l'apport	Personne morale	157 247		0%	49,53%	49,53%
9-janv.-06	Cession	Philippe VIAL	Cédant	Personne physique	-158 750	188,97 €	50,00%	-50,00%	0%
		Groupe VIAL (H2FV)	Cessionnaire	Personne morale	158 750		49,53%	50,00%	99,53%

## 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 21.2.1 Objet social

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la prise de participation dans toutes sociétés Françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités,
- la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, absorption ou fusion,
- la gestion de son propre patrimoine, tant mobilier qu'immobilier et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toutes personne physique ou morale.
- L'accomplissement de prestations de service en matière administrative, informatique, commerciale, de formation, de direction et plus généralement de tous types de prestations de services ayant un lien direct ou indirect avec les sociétés du groupe.
- La mise à disposition, la location, la concession de tous types de brevets, droits et marques liés à l'activité des sociétés du groupe.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, de souscription, d'achat ou de vente de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de cession ou location de tous ou partie de ces biens et droits mobiliers ou immobiliers.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou pouvant faciliter l'extension ou le développement de la société. »

[Article 3 des statuts]

### 21.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction

#### (a) Conseil d'administration

« La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus [...].

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une. »

« La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

« Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents [...]. »

« Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur. »

« Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. »

[Extraits des articles 17, 18 et 20 à 22 des statuts]

(b) Direction Générale

«La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 21 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués. »

[Article 23 des statuts]

### 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions existantes

#### ‣ Forme des actions :

« Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers. »

[Article 11 des statuts]

#### ‣ Actions de préférence :

« Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence qui sont elles-mêmes convertibles en actions ordinaires ou en actions de préférence d'un autre catégorie, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions en vigueur. La société a toujours la faculté d'exiger par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, le rachat ou la conversion de la totalité de ses propres actions de préférence conformément aux dispositions du Code de commerce.

L'assemblée générale extraordinaire peut également déléguer ce pouvoir au conseil d'administration. »

[Article 15 des statuts]

### 21.2.4 Droits attachés aux actions

#### (a) Cession et transmission d'actions

« Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur. »

[Article 12 des statuts]

#### (b) Droits et obligations attachés aux actions

« La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles. »

[Article 14 des statuts]

#### 21.2.5 Assemblées générales

##### ► Convocations :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département. »

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au *Bulletin des Annonces légales obligatoires*, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au *Bulletin des Annonces légales obligatoires*, conformément à la loi. Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

[Articles 30 et 31 des statuts]

► **Droits de vote :**

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment: les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 26.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

[Article 35 des statuts]

#### 21.2.6 Changement de contrôle

Il n'existe à ce jour et à la connaissance de la société, aucune disposition statutaire, convention d'actionnaires ou autre convention qui soit susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

#### 21.2.7 Franchissement de seuils

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales. »

[Article 11 des statuts]

#### 21.2.8 Modifications du capital

« Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'assemblée générale extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du Code de commerce. En représentation des augmentations du capital, il peut être créé des actions de préférence jouissant d'avantages par rapport à toutes autres actions, sous réserve des dispositions du Code de commerce réglementant le droit de vote.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions en vigueur. »

« Le capital peut être amorti par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens des dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. »

[Articles 8 et 9 des statuts]

## **22 CONTRATS IMPORTANTS**

Au cours des 2 dernières années, aucun contrat important n'a été conclu en dehors du cadre normal des affaires.

## **23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Deux expertises immobilières ont été réalisées par :

› Monsieur Hubert VIREY, expert en évaluation d'entreprises et estimations d'actifs immobiliers professionnels ou privés depuis plus de 30 années.

FIDAL

Département Evaluations

480, avenue du Prado

BP 62

13 266 Marseille Cedex 08

› Monsieur Emigdio FOLLANA GOMEZ (Ingénieur Technique Industriel)

Av. Los Pinos N°6

03 140 Guardamar del Segura (Alicante, Espagne)

Une synthèse de ces expertises figure en Annexe B du présent document (page 195).

## 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la société.

Peuvent notamment être consultés :

- les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus ;
- les informations financières historiques de la société.

La société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences de lois et réglementations en vigueur.

## 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

L'incidence des sociétés que GROUPE VIAL contrôle <sup>26</sup> sur l'appréciation de son patrimoine ou de ses résultats est significative.

Au 31 décembre 2005, le périmètre de consolidation du Groupe « GROUPE VIAL SA » incluait :

- Groupe VIAL	Société mère et consolidante
- VIAL Holding	Holding intermédiaire détenu à 100% par Groupe VIAL
- VIAL Menuiseries	détenue à 100% par VIAL Holding
- VIAL Portes	détenue à 100% par VIAL Holding
- VIAL PVC ALU	détenue à 100% par VIAL Holding
- Plateforme des menuiseries du Sud	détenue à 100% par VIAL Holding
- UTM	détenue à 80% par VIAL Holding
- NMS	détenue à 33% par VIAL Holding

Cf. l'annexe des comptes consolidés «méthode et périmètre de consolidation»<sup>27</sup>.

---

<sup>26</sup> Cf. § « 7.1. Organigramme juridique » page 46.

<sup>27</sup> Cf. § « 20.3 ETATS FINANCIERS : COMPTES CONSOLIDES GROUPE VIAL AU 31/12/2005 ET AU 30/06/2006 ET VIAL HOLDING AU 31/12/2004 ET 31/12/2003 » page 76.

## ANNEXE A

### RESUME DES RAPPORTS D'EXPERTISE IMMOBILIERE ET DES CONCLUSIONS DES EXPERTS:

#### 1. Rapport de Mr Hubert VIREY

Coordonnées de l'expert : Monsieur Hubert VIREY  
FIDAL  
Département Evaluations  
480, avenue du Prado  
BP 62  
13 266 Marseille Cedex 08

Qualifications de l'expert : Expert en évaluation d'entreprises et estimations d'actifs immobiliers professionnels ou privés depuis plus de 30 années.

Date du rapport : Rapport du 27 avril 2006 et courrier complémentaire du 30 mai 2006

Immeubles concernés / valeurs locatives / loyers annuels :

Sites	Valeur locative annuelle	Loyer annuel au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
Magasin de BAILLARGUES (34.670)	102.000€	102.000€
Magasin de CAVAILLON (84.300)	24.000€	24.000€
Magasin de MANOSQUE (04.100)	98.000€	98.000€
Magasin de TOULON-LA GARDE (83.130)	133.000€	133.000€
Magasin de COUCHEY-DIJON (21.160)	120.000€	120.000€
Magasin de PAU (61.140)	70.000€	70.000€
Usine de LA ROQUE D'ANTHERON (13.640)	105.000€	105.000€
Usine, Magasin, plateforme et bureaux de GIGNAC le NERTHE (13.180)	716.000€	716.200€

Conclusions de l'expert au 30 mai 2006 : A la lecture des « baux commerciaux conclus entre les sociétés immobilières familiales du « Groupe Vial » et les sociétés industrielles et commerciales opérationnelles dudit groupe, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006, [...], j'ai pu constater que les loyers annuels ressortant des divers baux sont conformes à l'évaluation de la valeur locative des sites concernés telle que nous l'avons établie dans notre rapport du mois d'avril dernier (valeurs 1<sup>er</sup> semestre 2006) ».

## 2. Rapport de Monsieur Emilio FOLLANA GOMEZ

Coordonnées de l'expert : Monsieur Emigdio FOLLANA GOMEZ  
Av. Los Pinos N°6  
03 140 Guardamar del Segura (Alicante, Espagne)

Qualifications de l'expert : Ingénieur Technique Industriel (Alicante, Espagne)

Date du rapport : 27 avril 2006

Immeuble concerné : Usine espagnole détenue à 80% par Groupe VIAL

Locataire: ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA (UTM)

Propriétaire : INVERSIONES Y AQUILERES VIAL SL

Loyer annuel : 40.000 €

Valeur locative annuelle : 44.000 €

Conclusions de l'expert : « La valeur locative des immeubles loués par société INVERSIONES Y AQUILERES VIAL SL à la société ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA est conforme à la valeur de marché »<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Le rapport de l'expert a été établi en espagnol. En espagnol, la conclusion de l'expert est la suivante: "en mi opinión, considero que el valor de alquiler de las instalaciones y facturado por la empresa Inversiones y Alquileres VIAL SL a la empresa Ultimas Técnicas de la Madera SL se ajusta al valor de mercado".

## ANNEXE B

**SYNTHESE RELATIVE AU CREDIT CONSENTI DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE CREDIT SIGNEE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2006 PAR HSBC FRANCE, VIAL HOLDING ET GROUPE VIAL:**

	<b>Montant</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Destination<sup>29</sup></b>
<b>Tranche A</b>	30.000.000€	Groupe VIAL	Refinancement du crédit existant
<b>Tranche B</b>	18.000.000€	VIAL Holding	Financement des besoins généraux* de Vial Holding
<b>Tranche C</b>	7.000.000€	VIAL Holding	Financement partiel de l'ouverture, de la rénovation, ou de l'acquisition de magasins par Vial Holding
<b>Total</b>	55.000.000€		

\* Par besoins généraux, il faut plus précisément entendre: financement des stocks des nouveaux magasins.

Les tranches B et C de ce crédit consistent en une ouverture de ligne de crédit utilisée sous forme de droits de tirage.

-----

**EXTRAITS DES CONDITIONS GENERALES DE LA CONVENTION DE CREDIT SIGNEE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2006 PAR HSBC FRANCE, VIAL HOLDING ET GROUPE VIAL:**

**Remarque :** L'article 17-1 de cette convention de crédit du 15 septembre 2006 a été modifié par avenant, signé en date du 10 novembre 2006 par Groupe VIAL, VIAL Holding et HSBC France.

► **Remboursement (Article 6) :**

▪ **Remboursement au titre de la tranche A du Crédit :**

« Le montant en principal du tirage unique effectué au titre de la tranche A du crédit sera amorti annuellement conformément à l'échéancier figurant dans le tableau qui suit dont les montants sont calculés sur la base d'une utilisation maximum de la tranche A du crédit :

<b>Dates de remboursement</b>	<b>Montants</b>
30 avril 2007	EUR. 4.285.716
30 avril 2008	EUR. 4.285.716
30 avril 2009	EUR. 4.285.716
30 avril 2010	EUR. 4.285.716
30 avril 2011	EUR. 4.285.716
30 avril 2012	EUR. 4.285.716
30 avril 2013	EUR. 4.285.704

<sup>29</sup> Il est toutefois précisé que « ni l'agent ni les banques n'auront à vérifier que les fonds empruntés par les emprunteurs au titre du contrat seront affectés conformément au présent article » (article 2.2 de la convention).

A la date de l'échéance finale de la tranche A du crédit, toutes sommes en principal, intérêts et accessoires dues au titre du tirage effectué au titre de la tranche A du crédit devront être remboursées ou payées par Groupe VIAL.

▪ **Remboursement au titre de la tranche B du Crédit :**

Vial Holding remboursera l'intégralité du montant en principal de chaque tirage le dernier jour de la période d'intérêts applicable audit tirage, étant entendu que les montants ainsi remboursés pourront, sous réserve des stipulations du contrat, faire l'objet de nouveaux tirages.

A la date de l'échéance finale de la tranche B du crédit, toutes sommes en principal, intérêts et accessoires dues au titre de l'ensemble des tirages en cours effectués au titre de la tranche B du crédit devront être remboursées ou payées par Vial Holding.

▪ **Remboursement au titre de la tranche C du Crédit :**

Le tirage consolidé correspondant aux tirages effectués au cours de l'année qui précède la première date de consolidation de tirages sera remboursé en 9 semestrialités égales à compter du 30 juin 2007 et jusqu'au 30 juin 2011.

Le tirage consolidé correspondant aux tirages effectués au cours de l'année qui précède la deuxième date de consolidation de tirages sera remboursé en 7 semestrialités égales à compter du 30 juin 2008 et jusqu'au 30 juin 2011.

Le tirage consolidé correspondant aux tirages effectués au cours de l'année qui précède la troisième date de consolidation de tirages sera remboursé en 5 semestrialités égales à compter du 30 juin 2009 et jusqu'au 30 juin 2011. »

► **Remboursement anticipé obligatoire (Article 7) :**

« Dans l'hypothèse où :

- M. Fabrice VIAL viendrait à cesser de détenir directement ou indirectement au moins 51% du capital social et des droits de vote de Groupe VIAL ; ou
- Groupe VIAL viendrait à cesser de détenir directement ou indirectement au moins 95% de ses filiales actuelles dont une liste à jour à date de signature figure en annexe 6<sup>30</sup>;

Groupe VIAL en informera l'agent dès qu'elle en aura connaissance.

Sous réserve d'une décision contraire de la majorité des banques, l'agent devrait notifier par un préavis d'au moins 15 jours l'annulation de l'engagement total et l'exigibilité immédiate des tirages en cours et de tous intérêts et autres montants dus au titre des documents de financement. L'engagement total serait alors annulé et tous ces montants deviendraient immédiatement exigibles. »

---

<sup>30</sup> Cf. VIAL Holding (détenue à 100% par Groupe VIAL), étant précisé que VIAL Holding détient 100% de VIAL Portes, VIAL Menuiseries, VIAL PVC ALU, Plateforme des Menuiseries du Sud et de Rovigest.

► **Remboursement anticipé volontaire (Article 8) :**

▪ **Conditions (Article 8.1) :**

« Les emprunteurs auront la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie des tirages sous réserve :

- d'en avoir informé l'agent, au mois 10 jours ouvrés avant la date prévue pour le remboursement anticipé ; et,
- que la partie remboursée du tirage soit d'un montant minimum de EUR. 2.000.000 et, au-delà de cette somme, d'un multiple entier de EUR. 1.000.000, à l'exception de tout montant au titre d'un remboursement anticipé permettant le remboursement de l'engagement total de la tranche A du crédit, de l'engagement total de la tranche B du crédit ou de l'engagement total de la tranche C du crédit selon le cas.

▪ **Réutilisation des fonds remboursés (article 8.2):**

- Tout montant en principal remboursé conformément au présent article 8 (remboursement anticipé volontaire) au titre de la tranche A du crédit et de la tranche C du crédit ne sera plus disponible, l'engagement total de la tranche A du crédit ou l'engagement total de la tranche C du crédit, selon le cas, étant réduit en conséquence. Tout montant en principal remboursé au titre de la tranche A du crédit ou au titre de la tranche C du crédit conformément à l'article 8.1 (conditions) viendra s'imputer en priorité sur le montant de la dernière échéance de remboursement.
- Tout montant en principal remboursé conformément au présent article 8 (remboursement anticipé volontaire) au titre de la tranche B du crédit pourra, sous réserve des stipulations du contrat, faire l'objet de nouveaux tirages.
- Tout montant en principal remboursé conformément au présent article 8 (remboursement anticipé volontaire) sera accompagné des intérêts échus et tous autres frais et accessoires dus au titre du contrat, y compris des coûts de refinancement. »

► **Engagements financiers (Article 17, tel que partiellement modifié par un avenant signé en date du 10 novembre 2006) :**

- « Groupe VIAL s’engage, pendant toute la durée du contrat, à maintenir :
  - Un ratio de couverture des intérêts<sup>31</sup> et un Ratio DSCR<sup>32</sup> supérieurs aux seuils fixés dans le tableau ci-dessous ; et
  - Un Ratio de gearing<sup>33</sup> et un Ratio de levier<sup>34</sup> inférieurs aux seuils fixés dans le tableau ci-dessous ;

Chaque Ratio Financier étant vérifié semestriellement à la date de clôture des Derniers Comptes Annuels Consolidés ou des Derniers Comptes Semestriels Consolidés (sur une base de 12 (douze) mois glissants) :

<i>Dates</i>	<i>Ratio de Gearing</i>	<i>Ratio de Levier</i>	<i>Ratio de DSCR</i>	<i>Ratio de Couverture des Intérêts</i>
<i>31/12/2006</i>	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>	<i>1.25</i>	<i>10.0</i>
<i>30/06/2007 et 31/12/2007</i>	<i>1.75</i>	<i>2.00</i>	<i>1.25</i>	<i>10.0</i>
<i>30/06/2008 et 31/12/2008</i>	<i>1.50</i>	<i>2.00</i>	<i>1.25</i>	<i>10.0</i>
<i>30/06/2009 et 31/12/2009</i>	<i>1.25</i>	<i>1.75</i>	<i>1.25</i>	<i>10.0</i>
<i>30/06/2010 et 31/12/2010</i>	<i>1.25</i>	<i>1.50</i>	<i>1.25</i>	<i>10.0</i>
<i>30/06/2011 et 31/12/2011</i>	<i>1.00</i>	<i>1.50</i>	<i>1.25</i>	<i>10.0</i>
<i>30/06/2012 et 31/12/2012</i>	<i>1.00</i>	<i>1.25</i>	<i>1.25</i>	<i>10.0</i>
<i>30/06/2013</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>1.25</i>	<i>10.0</i>

- Toute modification des normes comptables utilisées par Groupe VIAL pour l’établissement de ses comptes consolidés, devra rester sans effet sur les postes ou éléments contenus dans les définitions servant de base aux calculs des ratios financiers.

<sup>31</sup> Ratio de couverture des intérêts = EBITDA / charges financières nettes (calculé sur le base des derniers comptes annuels consolidés ou des derniers comptes semestriels consolidés selon le cas).

<sup>32</sup> Ratio de DSCR = Trésorerie Disponible calculée sur la base des Derniers Comptes Annuels Consolidés ou des Derniers Comptes Semestriels Consolidés, selon le cas / la somme entre le montant total des remboursements en principal dus au titre du présent Contrat pendant les 12 (douze) mois suivant la date de calcul du Ratio DSCR et les Charges Financières Nettes calculées sur la base des Derniers Comptes Annuels Consolidés ou des Derniers Comptes Semestriels Consolidés, selon le cas.

<sup>33</sup> Ratio de gearing = dette financière nette / capitaux propres (calculé sur le base des derniers comptes annuels consolidés ou des derniers comptes semestriels consolidés selon le cas).

<sup>34</sup> Ratio de levier = dette financière nette / EBITDA (calculé sur le base des derniers comptes annuels consolidés ou des derniers comptes semestriels consolidés selon le cas).

► **Exigibilité anticipée (Article 19) :**

▪ **Cas d'exigibilité anticipée :**

« En cas de survenance de l'un quelconque des évènements prévus ci-dessous, (i) l'ensemble des sommes dues aux banques en vertu du contrat, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires deviendraient immédiatement et de plein droit exigible, et (ii) l'engagement total sera immédiatement réduit à zéro, sur décision de la majorité des banques notifiée par l'agent aux emprunteurs et ce, sans sommation, mise en demeure ou formalité judiciaire quelconque :

- Non paiement par un emprunteur d'une somme quelconque due au titre du contrat (i) à son échéance ou (ii) à l'expiration d'un délai de 3 jours ouvrés à compter de son échéance en cas de retard pour des raisons techniques liées aux systèmes de transferts de fonds.
- Manquement à l'un quelconque des ratios financiers prévus à l'article 17 (engagements financiers) ou non délivrance à l'agent des certificats visés aux articles 16.1.4 et 16.1.5 ;
- Manquement à l'une quelconque des obligations d'un emprunteur au titre des documents de financement auxquels il est partie si, dans la mesure où il peut être remédié à cette situation, il n'y est pas remédié dans les 15 jours à compter de la réception par l'emprunteur concerné d'une notification de l'agent demandant qu'il y soit remédié ;
- L'une quelconque des déclarations et garanties faites, données ou réitérées conformément à l'article 15 (déclarations et garanties) ou faites, données ou réitérées dans tout document ou toute attestation fournie au titre des documents de financement se révèle être fausse ou inexacte sur un point significatif au moment où elle est considérée comme faite, donnée ou réitérée, si, dans la mesure où il peut être remédié à cette situation, il n'y est pas remédié dans les 15 jours à compter de la réception par l'emprunteur concerné d'une notification de l'agent demandant qu'il y soit remédié ;
- En cas de défaut de paiement à sa date d'échéance normale (ou selon le cas, avant l'expiration d'une éventuelle période de grâce) par un emprunteur ou une filiale d'une dette financière, excepté si le montant global de la dette financière exigible est inférieur à EUR 500.000.
- Un emprunteur ou l'une quelconque de ses filiales fait l'objet d'une mesure de dissolution ou de liquidation ou cesse ses activités.
- Un des emprunteurs ou l'une quelconque de ses filiales immatriculée en France demande la nomination d'un conciliateur ou d'un mandataire ad hoc, est en état de cessation des paiements déclaré ou non, fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, ou encore d'un moratoire ou d'un accord amiable avec ses créanciers, ou, dans la mesure permise par le droit applicable, d'un jugement de redressement ou de liquidation judiciaires, ou admet être dans l'impossibilité de faire face à ses dettes.
- L'une quelconque des filiales d'un emprunteur immatriculée dans un pays autre que la France fait l'objet de toute mesure de réorganisation judiciaire, dépôt de bilan, cessation des paiements, nomination d'un administrateur provisoire, ou, dans la mesure permise par le droit applicable, fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaires ou de toute mesure ou procédure analogue ;
- Une procédure d'exécution forcée prévue par la loi n°91-650 du 9 juillet 1991, ou une expropriation, une saisie, une mise sous séquestre, ou toute autre voie d'exécution est mise en œuvre sur un ou plusieurs actifs d'un membre du groupe ;
- Un emprunteur rejette l'application d'un document de financement auquel il est partie ou prend une mesure ou fait en sorte qu'une mesure soit prise manifestant une intention de rejeter l'application d'un document de financement auquel il est partie ;
- La survenance de tout évènement ayant ou susceptible d'avoir un effet défavorable significatif ;
- En cas de procédure judiciaire, administrative ou arbitrale en cours, imminente ou prévisible qui pourrait affecter la capacité d'un emprunteur à exécuter ses obligations au titre des documents de financement auxquels il est partie ou qui pourrait avoir, si elle donnait lieu à une décision défavorable, un effet défavorable significatif.

▪ **Indemnisation :**

Dans tous les cas, les emprunteurs indemniseront, sur justification, l'agent pour le compte des banques, de tous frais ou pertes raisonnables subis ou encourus par l'agent ou par les banques, notamment les coûts de refinancement, du fait de l'un quelconque des événements définis ci-dessus et notamment du fait du remboursement anticipé qui en est la conséquence. »

► **Documents de sûretés (article 21) :**

▪ **Contrat de gage de compte d'instruments financiers**

Groupe VIAL s'engage, en qualité de constituant, à consentir, à la date de signature, le contrat de gage de compte d'instruments financiers afin de garantir le paiement et le remboursement de toute somme due par Groupe VIAL au titre de la tranche A du crédit, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

▪ **Contrat d'assurance homme-clé**

Groupe VIAL s'engage, en qualité de souscripteur, à faire amender, avant le 15 octobre 2006 et à maintenir en vigueur jusqu'à la date d'échéance finale de la tranche A du crédit le contrat d'assurance homme-clé afin de garantir, à hauteur de 50% du montant en principal du tirage effectué au titre de la tranche A du crédit, le paiement et le remboursement de toute somme due par Groupe VIAL au titre de la tranche A du crédit, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Groupe VIAL s'engage en outre à payer à leur date d'échéance les primes d'assurance exigibles au titre du contrat d'assurance homme-clé.

▪ **Contrat de cautionnement**

Groupe VIAL s'engage, en qualité de caution solidaire, à consentir, à la date de signature, le contrat de cautionnement afin de garantir le paiement et le remboursement par VIAL Holding de toute somme due au titre de la tranche B du crédit et de la tranche C du crédit, en principal (soit EUR 25.000.000), intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.